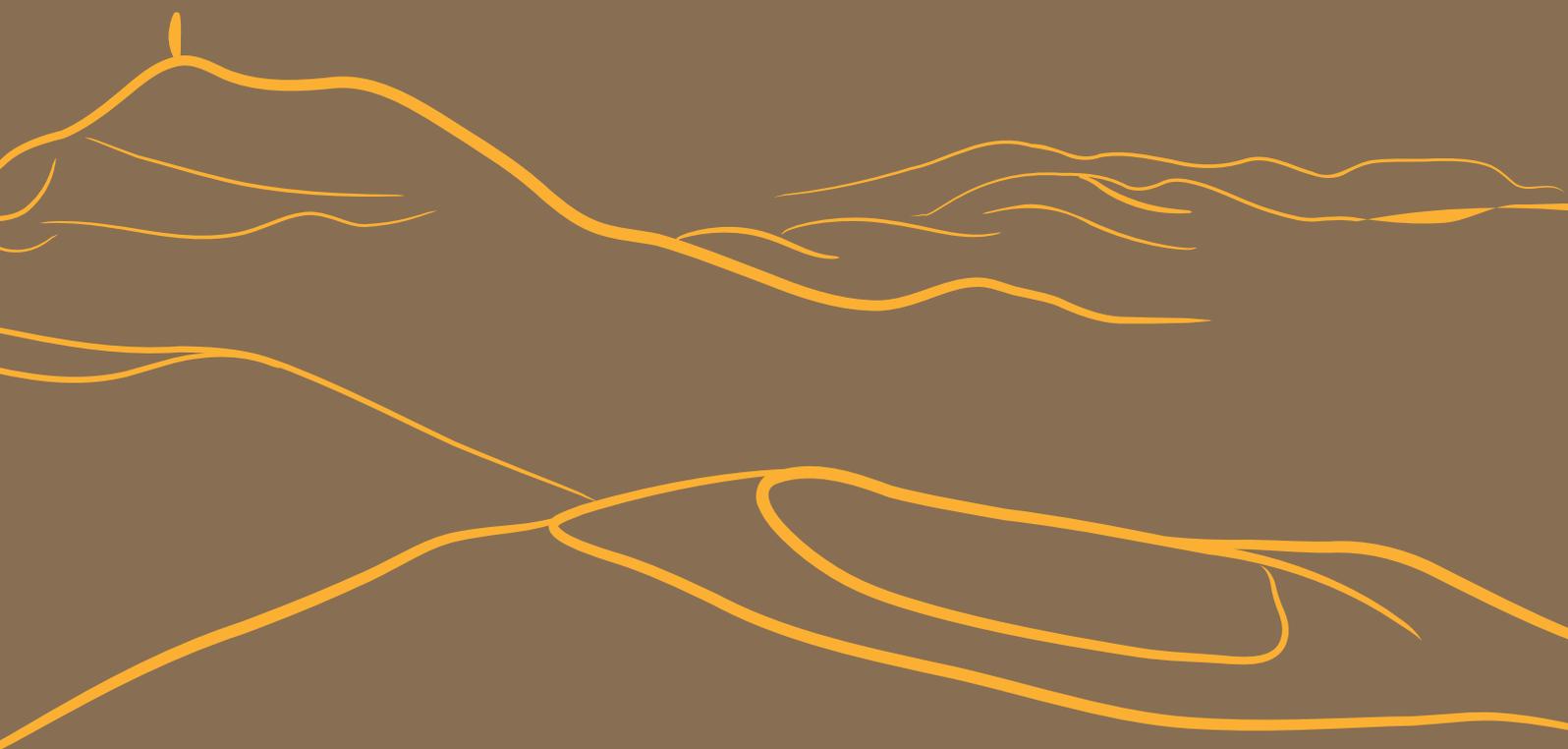


Agriculteurs, forestiers et Grands Sites quels partenariats ?

Actes des Neuvièmes
Rencontres des Grands Sites

Puy de Dôme • 2007



LES CAHIERS DU

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

Agriculteurs, forestiers et Grands Sites

Quels partenariats ?

Actes des neuvièmes Rencontres des Grands Sites

Ces rencontres ont été organisées par



Avec le soutien de



et de



Puy de Dôme

Rencontres des 11 et 12 octobre 2007

Édité par le

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

9 rue Moncey - 75009 Paris
Tél. : 01 48 74 39 29 - Fax : 01 49 95 01 87
Siège : Grand Site de Solutré - BP 80015 - 71012 Charnay-lès-Mâcon
Tél. : 03 85 35 82 81 - Fax : 03 85 35 87 63
contact@grandsitedefrance.com - www.grandsitedefrance.com

2

Responsable éditoriale
Anne Vourc'h
directrice du Réseau des Grands Sites de France

Transcription journalistique,
direction artistique, réalisation et fabrication

MédiaTerra 

Route Royale - 20600 Bastia
www.mediaterra.fr

Couverture
Agence Panama
10 rue de l'Héritan - 71000 Mâcon
www.agence-panama.com

© Réseau des Grands Sites de France, Solutré-Pouilly, 2008

ISBN : 978-2-9527328-2-6
ISSN : 1961-9316
Dépôt légal avril 2008
Première édition

Participants

Ils ont participé à ces rencontres

Frédérique ALIBERT, *Cirque de Navacelles*

Bernard ALMERAS, *Directeur, ONF*

Christian ALVES, *Président, Syndicat Mixte de Gestion Forestière, Orcines*

Régis AMBROISE, *Chargé de mission Paysage, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*

Christophe ANDRIEU, *Communauté de Communes de la Domitienne*

Soline ARCHAMBAULT, *Chargée de mission, Réseau des Grands Sites de France*

Jean-Pierre ARCOUTEL, *Coopérative des vigneronns de Rocamadour*

André BARBAROUX, *Directeur, FNSAFER*

Marie-Cécile BARD, *Chargée de mission OGS, Puy de Dôme*

Stéphane BARELLE, *Chargé de mission OGS, Vallée de la Clarée*

Alexandra BASTID, *Chargée de mission, Puy de Dôme*

Stéphanie BEAUSSIER, *Directrice, Roches de Solutré Pouilly Vergisson*

Laure BENE, *Chargée de mission OGS, Saint-Guilhem le Désert-Gorges de l'Hérault*

Catherine BERGEAL, *Sous-directrice des Sites et des Paysages, Ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables*

Anne-Marie BERTIN, *Dôme Union*

Gérard BÉTENFELD, *Conseil général du Puy de Dôme*

Claude BOILON, *Conseil général du Puy de Dôme*

Thierry BOUCHIE, *Maire de Val-des-Prés, Vallée de la Clarée*

Agnès BOULARD, *Directrice-adjointe, Fédération des Parcs Naturels Régionaux*

Philippe BRAIVE, *Chargé de mission, Conservatoire du Littoral*

Joseph BROUSSET, *Directeur, Communauté de Communes de la vallée de l'Hérault*

Cécile CALIFANO, *Paysagiste, Marais Poitevin*

Alain CARALP, *Ensérune*

Bruno CARIOU, *Directeur, Syndicat Mixte Pointe du Raz*

Marie-José CARROY-BOURLET, *Drac, Puy de Dôme*

Pierre CARTIER, *Chargé de mission OGS, Parc naturel régional du Verdon*

Jean-Marie CASTELLO, *TDF*

Andrée CHALIMBAUD, *Adjointe au maire, Mairie d'Orcines*

Jean-Marie CHANABE, *Directeur Gorges du Gardon*

Claude CHAZEL, *Paysagiste Conseil de l'État*

Jean-Louis CHEVALIER, *Maire de Névache, Vallée de la Clarée*

Mathilde COHEN, *Conseil général du Puy de Dôme*

Patrick COLLAS, *Maire d'Orcines*

Yves CONSTANTIN, *Directeur, Caps d'Erquy Fréhel*

Daniel COURTADON, *Conseil général du Puy de Dôme*

Bertrand CREUCHET, *Ministère de l'Écologie, du développement et de l'aménagement durables*

Annick CUELHES, *Inspecteur des sites, Diren Auvergne*

Pierrette DAFFIX-RAY, *Conseil général du Puy de Dôme*

Catherine DAMESIN, *Vulcania*

Christelle DAMOTTE, *Directrice, Office du tourisme, Communauté de Communes de la vallée de l'Hérault*

Pascal DANNEELS, *Conservatoire d'espaces naturels*

Thierry DARMUZEY, *Roches de Solutré Pouilly Vergisson*

Maria DE VOS, *Directrice, Dune du Pilat*

Christian de BARBARIN, *Vice-président, Sainte-Victoire*

Dominique DEROUT, *Eden 62*

Jean-Louis DERVIN, *Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*

Yves DESMARETS, *Conseil général du Gard*

Florence DUBOIS, *Conseil général du Puy de Dôme*

Yves DUCARRE, *Association de préfiguration du Parc naturel régional du Mont Ventoux*

Michel DUPRÉ, *Conseil général des Côtes d'Armor*

Sylvie DUPRÉ, *ONF, Pyrénées orientales*

Stéphane ERARD, *Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne*

Guy ERB, *Président, Massif du Mont Sainte Odile*

Lydiane ESTEVE, *Chargée de mission, Pont du Gard*

Jean-Baptiste EYNAUDI, *Chargée de mission OGS, Cirque de Sixt Fer à Cheval*

Yves FAFOURNOUX, *Gergovie Val d'Allier Communauté*

Claude FAUCHER, *ONF, Puy-de-Dôme*

Guy FAURE, *Président, Association des propriétaires du Puy de Dôme*

- Gilles FLUTET, *Institut national des appellations d'origine (Inao)*
- Patrice FOURNIER, *Coopérative des estives d'Orcines*
- Roland GALLINA, *Conseil général des Pyrénées orientales*
- Roger GARDES, *Président, Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne*
- Yves GARY, *Maire de Turenne*
- Bertrand GAUVRIT, *Directeur, Puy Mary-Volcan du Cantal*
- André GAYMARD, *Gorges du Verdon*
- Jean-Louis GERAUD, *Conseil général du Puy de Dôme*
- David GERARDIN, *Chargé de mission, Massif du Mont Sainte Odile*
- Christèle GERNIGON, *Paysagiste, ONF*
- Jean-Michel GILBERT, *Draf, Auvergne*
- Yves GORGEU, *Mairie-Conseils*
- Jacqy GORLIER, *Bibracte Mont-Beuvray*
- Jean-Yves GOUTTEBEL, *Président, Conseil général du Puy-de-Dôme*
- Mickaël GRENOUILLOUX, *Gergovie Val d'Allier Communauté*
- Jean-Louis GUIGUON, *TDF*
- Sandrine GUIHENEUF, *Marais Poitevin*
- Gustave HAVY, *Caps d'Erquy Fréhel*
- Catherine JACOB, *Enserune*
- Didier JOURDAIN, *Agence Départementale de Développement Touristique, Puy de Dôme*
- Murielle KAZMIERCAK, *Diren Aquitaine*
- Willy KRUMMENACKER, *Météo France*
- Rémi LAFONT, *Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne*
- Christiane LAMBERT, *Vice présidente, FNSEA*
- Dominique LAMIRAND, *Conseil général du Puy de Dôme*
- Maurice LAUGNER, *Massif du Mont Sainte Odile*
- Jean-Sébastien LAUMOND, *Communauté de Communes de la Haute Bruche*
- François LAVIELLE, *Pont du Gard*
- Catherine LELONG, *Gorges du Gardon*
- Nathalie LESAFFRE, *Conseil général de la Drôme*
- Annick LEYMARIE, *Rocamadour*
- Pierre LISSOT, *Directeur, Massif du Canigou*
- Yvette MABRU, *Adjointe au maire, Mairie d'Orcines*
- Marie-Laurence MADIGNIER, *Sous-directrice de l'Environnement et de la Ruralité, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*
- Philippe MAIGNE, *Directeur, Sainte Victoire*
- Françoise MAISON, *Diren Limousin*
- Laure MARAVAL, *Chargée de mission, Réseau des Grands Sites de France*
- Olivier MARTIN, *Préfecture du Puy de Dôme*
- Diane MASSÉNAT, *Enserune*
- Emmanuel MICHAU, *Chef du département Développement durable, ONF*
- Jacques MICHEL, *Agriculteur, Communauté de Communes de la Haute Bruche*
- Yves MICHELIN, *ENITA, Clermont-Ferrand*
- Mathilde MILOT, *Réseau des Grands Sites de France*
- Christine MONTOLLOY, *Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne*
- Françoise MORSEL, *Caisse de Dépôts*
- Stéphanie NASSOY, *Gergovie Val d'Allier Communauté*
- François NOISSETTE, *Directeur, Diren Auvergne*
- Antoine ORSINI, *Vallée de la Restonica*
- David PAQUET, *Cabinet Alliances*
- Marie-Amélie PÉAN, *Chargée de mission, Gorges du Tarn et de la Jonte*
- Catherine PEZAIRE, *Communauté de Communes Vallée de l'Hérault*
- Anne-Françoise PILLIAS, *Chargée de mission OGS, Ministère de l'Ecologie, de l'Aménagement et du Développement durables*
- Jean PONSONNAILLE, *Conseiller général du Puy de Dôme*
- Jérôme PROUHEZE, *Directeur, Gorges du Tarn et de la Jonte*
- Olivier PROVIN, *Chargé de mission, Parc naturel régional des Caps et Marais d'Opale*
- Maurice PUJOL, *Conseil général du Puy de Dôme*
- Julien REMERAND, *Les Deux Caps Blanc-Nez Gris-Nez*
- Ken REYNA, *Chargé de mission, Mont Ventoux*
- Joël ROCHARD, *Institut Technique du Vin (ITV)*
- Marielle ROUX, *Journaliste, Ministère de l'Agriculture et de la Pêche*
- François SCHREIBER, *Communauté de Communes du canton de Rosheim, Mont Sainte Odile*
- Florence TASTET, *Chef de projet OGS, Puy de Dôme*
- Martine TEUMA, *Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne*
- Élisabeth THUREL, *Maire de Saint-Bonnet-du-Gard, Gorges du Gardon*
- Joël UGHETTO, *Directeur, Aven d'Orgnac*
- Christelle VIAL, *ONF, Puy-de-Dôme*
- Jean VICHON, *Président, Pointe du Raz*
- Michel VIEILLEDENT, *Vice-président, Gorges du Tarn et de la Jonte*
- Louis VILLARET, *Président, Communauté de Communes Vallée de l'Hérault*
- Jean-Paul VILMER, *Directeur, Mont Ventoux*
- Gérard VOISIN, *Président, Réseau Grands Sites de France*
- Anne VOURC'H, *Directrice, Réseau Grands Sites de France*
- Lydia WEBER, *DRAF, Franche-Comté*

Sommaire

Sommaire

Séance plénière

Accueil <i>Jean-Yves Gouttebel</i>	6
Ouverture <i>Gérard Voisin</i>	7
Allocution <i>Nathalie Kosciusko-Morizet</i>	8
Agriculteurs et paysage : quels nouveaux enjeux ? <i>Marie-Laurence Madignier</i>	10
Grands Sites et agriculture : les complémentarités pour la valorisation d'un espace à haute valeur patrimoniale <i>Christiane Lambert</i>	13
Un partenariat fort avec les acteurs agricoles. Démarche, méthode et bilan de 20 ans d'actions en Haute-Bruche <i>Jean-Sébastien Laumond, Jacques Michel</i>	16
Quelle approche paysagère dans la gestion forestière ? <i>Christèle Gernigon</i>	19
Le label Forêt patrimoine <i>Emmanuel Michau</i>	22
Le site du Puy de Dôme et l'Opération Grand Site <i>Jean-Yves Gouttebel</i>	25
Pastoralisme, forêt et gestion des paysages de la chaîne des Puys <i>Christine Montoloy</i>	28
Visite de site	34

Atelier 1

Entretien et aménagement d'un paysage de haute valeur patrimoniale. Quels partenariats avec le monde agricole ?	
Ouverture de l'atelier <i>Pascal Danneels</i>	36
Reconquête et maintien de milieux ouverts : le pastoralisme dans les Gorges du Gardon <i>Jean-Marie Chanabé</i>	37
Des vaches maraîchines pour l'entretien du marais mouillé <i>Sandrine Guihéneuf</i>	39
Redynamisation de la viticulture au service du paysage : le Grand Site des gorges du Tarn et de la Jonte <i>Michel Vieilledent, Jérôme Prouhèze</i>	41
Restauration des terrasses oléicoles : le Grand Site de Saint Guilhem le Désert - Gorges de l'Hérault <i>Laure Béné</i>	43
Concilier dynamisme agricole et mise en valeur : le Grand Site des deux caps Blanc-Nez et Gris-Nez <i>Olivier Provin, Dominique Derout</i>	45
Synthèse <i>Yves Constantin</i>	48

Atelier 2

Identité de site et promotion de produits agricoles	
Ouverture de l'atelier <i>Gilles Flutet</i>	50
Un Grand Site à l'origine de produits de renommée : l'AOC de Rocamadour et la naissance de nouvelles appellations <i>Annick Leymarie, Jean-Pierre Arcoutel</i>	51
La charte internationale de Fontevraud : vers une démarche de protection, gestion et valorisation des paysages de la vigne et du vin <i>Joël Rochard</i>	53
L'écrin viticole des Roches de Solutré Pouilly Vergisson : développer les liens entre le Grand Site et les viticulteurs <i>Stéphanie Beaussier</i>	56
Sensibiliser les visiteurs aux paysages à travers les chemins vigneron des côtes du Ventoux <i>Ken Reyna</i>	57
Synthèse <i>Laure Maraval, Stéphanie Beaussier</i>	59
Pause dégustation	60

Atelier 3

Grands sites et gestion durable des forêts	
Ouverture de l'atelier <i>Yves Michelin</i>	62
Partenariat entre l'ONF et les collectivités locales : la gestion forestière du massif du Canigou <i>Sylvie Dupré</i>	63
Partenariats public/privé : une charte d'objectifs pour la valorisation du Massif du Mont Sainte-Odile <i>Guy Erb, Maurice Laugner</i>	65
Politique forestière sur le massif forestier de Sainte-Victoire. <i>Christian de Barbarin, Philippe Maigne</i>	67
Préserver et valoriser un patrimoine forestier au cœur de l'attractivité touristique de la Vallée de la Restonica <i>Antoine Orsini</i>	70
Synthèse <i>Bertrand Gawrit</i>	72

Séance plénière

Conclusion <i>Régis Ambroise</i>	73
Discours de clôture <i>Catherine Bergeal</i>	75

Accueil



Jean-Yves Gouttebel

Président du Conseil général du Puy-de-Dôme

Je voudrais vous faire part de mon grand plaisir de vous accueillir à Clermont Ferrand, et plus particulièrement sur le site du Puy de Dôme pour ces neuvièmes Rencontres organisées par le Réseau des Grands Sites de France.

Depuis 25 ans, le Conseil général mène des actions visant à améliorer les conditions d'accueil des touristes sur le site. Et, depuis quelques années, nous prenons en compte un certain nombre de préoccupations environnementales car nous avons bien conscience que la chaîne des Puys n'est pas éternelle et nous devons veiller à sa préservation. Nous constatons en effet une érosion due à la fréquentation désordonnée, laquelle a pu contribuer à dégrader le site. Aussi, nous avons pris des mesures pour sa remise en état.

Philippe Lamour, un des fondateurs de l'aménagement du territoire en France, disait en 1971 à propos de la pollution du Rhône : « il faut rentrer les mouchoirs et sortir les portefeuilles ».

C'est bien ce que font les collectivités, en partenariat avec l'État et l'Union européenne en consacrant des investissements importants : 10 millions d'euros ont été nécessaires pour remettre le site du Puy de Dôme en état et pour prévenir sa dégradation. Nous voulons aller plus loin en étudiant la possibilité de construire un train à crémaillère pour accéder au sommet du Puy de Dôme, la décision du Conseil général devant intervenir fin 2007 ou début 2008, au vu des propositions des entreprises.

Par ailleurs, l'intégration du Puy de Dôme au Réseau des Grands Sites de France a donné naissance à un travail de concertation avec l'ensemble des partenaires et usagers du site où cohabite une multiplicité de pratiques. Ce n'est pas seulement un site touristique, c'est un site scientifique, un site d'observation : ce fut, avec la tour Saint Jacques à Paris et l'église de Saint Pierre les Minimes, le troisième lieu de l'expérience de Pascal sur la pression atmosphérique, ce qui valait de figurer sur les anciens billets de 500 francs. C'est aussi un site d'histoire, lié au temple de Mercure, un haut lieu de rencontre à l'époque romaine. Le site a également une vocation sportive (parapente) et c'est enfin un site de transmission civile et militaire. Cette nouvelle forme de gouvernance associant tous les acteurs concerne tous les Grands Sites.

Enfin, c'est un site qui a également une vocation agricole, son estive nous permettant d'entretenir les espaces et les paysages des puys. Mais nous reviendrons largement sur cet aspect durant les deux jours de ces Rencontres !

Je voudrais vous souhaiter un travail fructueux et agréable et vous remercier d'avoir choisi le Puy de Dôme pour ces Rencontres. ■

Ouverture

Gérard Voisin

Président du Réseau des Grands Sites de France



7

Pourquoi le thème « Les partenariats entre Agriculteurs, forestiers et Grands Sites » pour nos neuvièmes Rencontres? Parce que l'agriculture et la forêt façonnent les paysages et forgent l'identité des lieux.

Au Puy de Dôme qui nous reçoit, le pastoralisme est au cœur même de la beauté et de l'attractivité de l'ensemble de la chaîne des Puys. Devant la progression de la forêt, c'est l'entretien des estives par les troupeaux qui préserve la lisibilité des lignes de paysage des puys.

Je suis élu du Grand Site de Solutré Pouilly-Vergisson, site historique de 30 000 ans, où la viticulture est aujourd'hui une composante essentielle de la valeur paysagère, culturelle et économique de ce site. L'image du site, associée au vin du Pouilly-Vergisson, en est la parfaite illustration. Je pense aussi aux parcelles cultivées au bord des falaises des Caps Blanc-Nez Gris-Nez, à la forêt du Mont Ventoux ou du Massif du Canigou. Là où l'agriculture disparaît, l'entretien de l'espace et des paysages est menacé, là où elle se transforme brutalement sans tenir compte de l'identité du site, il y a aussi danger.

Les pratiques agricoles et forestières ont fortement évolué au cours du 20^e siècle, du fait de l'intensification, ou de l'abandon des espaces les moins rentables et de l'extension des surfaces forestières.

Quand elles concernent les Grands Sites protégés au titre de la loi de mai 1930 sur la protection des monuments naturels et des sites, ces évolutions nous interpellent parti-

culièrement: les caractéristiques paysagères d'un site à l'époque où il a été distingué et qui ont justifié sa protection, sont-elles encore présentes?

Très connus et très fréquentés, les Grands Sites sont une vitrine des évolutions des pratiques agricoles et forestières, positives ou négatives, pour la biodiversité et les paysages. Ne pourraient-ils pas être des lieux d'exemplarité pour une agriculture et une gestion forestière en phase avec les enjeux environnementaux et paysagers?

Trois principales questions nous mobiliseront durant ces deux jours:

- Comment travailler avec les agriculteurs et les forestiers sur des objectifs communs de qualité paysagère?
- Dans quelle mesure un Grand Site peut-il apporter de la valeur ajoutée aux activités agricoles et forestières: valorisation du produit, les AOC, les labels, etc.
- Quelles démarches innovantes, quels bons contrats entre les acteurs?

Ces Rencontres s'inscrivent dans le prolongement des États généraux du Paysage qui, en février 2007, ont rassemblé plus de 400 personnes représentant des organismes d'horizons très différents. Même si la question du paysage a été très absente du « Grenelle de l'environnement », que cela ne nous empêche pas d'avancer ensemble pour avoir de bonnes raisons d'être fiers de transmettre aux générations futures des sites vivants et porteurs de valeurs culturelles et de développement. ■

Allocution



Nathalie Kosciusko-Morizet

Secrétaire d'État chargée de l'Écologie

Monsieur le président du Conseil régional, Monsieur le président du Conseil général, Madame et Messieurs les Maires, Mesdames et Messieurs,

Je regrette vivement de ne pouvoir être parmi vous aujourd'hui, sur ce puy de Dôme magnifique, illustration si forte des ambitions et des enjeux de la politique « Grands Sites » et de la méthode apportée par ces opérations de réhabilitation à une nouvelle gouvernance des territoires. Le sujet qui vous rassemble, « agriculteurs, forestiers et Grands sites : quels partenariats ? » est emblématique des questions que pose à notre société et donc au gouvernement, la gestion d'espaces où les activités et par conséquent les choix de développement sont souvent contradictoires.

La question des paysages et notamment des Grands Sites est au cœur des débats qui s'engagent actuellement à diverses échelles de nos territoires dans un nouveau cadre très favorable, celui d'un grand ministère de l'Écologie, du Développement et de l'Aménagement durables.

L'importance donnée par Jean-Louis Borloo et moi-même aux enjeux écologiques et environnementaux et leur intégration aux politiques publiques d'aménagement constitueront une garantie pour réussir la mise en œuvre d'une politique au service des acteurs et qui privilégiera les approches transversales et intégrées.

Au niveau national, dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, un groupe « miroir », Paysage et Patrimoine,

a travaillé pour établir des propositions d'actions pour intégrer ces enjeux culturels aux politiques environnementales. Elles vous seront diffusées très prochainement, j'en prends l'engagement.

Au-delà des consultations organisées dans le cadre du Grenelle de l'Environnement, qui sont maintenant rentrées dans la phase de consultation du public par Internet, il est prévu au niveau de chaque département, que les préfets organisent des rencontres et des débats entre principaux acteurs et professionnels du Paysage. Dans ce cadre, complémentaire du Grenelle, il s'agira d'établir et partager des diagnostics, d'évaluer les politiques d'aménagement menées au plan local et d'alerter sur les principaux enjeux en matière d'évolution de nos paysages afin de trouver une cohérence au titre des enjeux de l'écologie et de l'aménagement durables de tous nos territoires. Une circulaire du 1^{er} mars 2007 précise les modalités de cette consultation qui se fera en application des axes retenus dans la Convention européenne du Paysage.

Les paysages, et singulièrement les Grands Sites, sont en effet porteurs de valeurs sociales et économiques essentielles dont la préservation est un défi permanent. Traiter des sites et du paysage, c'est considérer la cohérence de politiques publiques conduites à diverses échelles sur ce même territoire et c'est coordonner une multiplicité d'acteurs. C'est également mettre en balance les savoir-faire anciens

qui ont façonné la structure des paysages et du bâti avec les nécessités nouvelles de mieux gérer l'énergie et les matériaux. Certes ce partage n'est pas facile à organiser, ni à mettre en œuvre et les arbitrages sont de plus en plus difficiles à porter par des élus et décideurs, souvent nombreux. Mais les Grands Sites doivent être porteurs de solutions originales et intelligentes et mes services auront les moyens de continuer à vous soutenir pour que vous les trouviez.

Votre participation active aux dialogues à engager sera essentielle. Il convient de dépasser les débats souvent stériles pour savoir si nos concitoyens sont « pour ou contre » les éoliennes, les chauffe-eau solaires, les autoroutes ou les « tours à Paris ». Il convient avant tout de pouvoir apprécier et débattre en commun de projets précis et surtout clairement spatialisés, c'est-à-dire inscrits dans un territoire singulier. Les Grands Sites sont des territoires d'exception, mais ils doivent être en harmonie avec les régions et départements qui les abritent. Votre participation aux débats sur les espaces qui les bordent sera la garantie de la prise en compte de leur apport.

Les politiques publiques, notamment d'urbanisme, tentent de répondre depuis de nombreuses années au défi de concilier protection et aménagement, à travers les règles générales d'urbanisme, ou par la planification avec les Projets d'Aménagement et de Développement Durable, les Padd. Or le constat demeure d'une difficile maîtrise de l'étalement urbain, de l'urbanisme commercial et de la pression publicitaire – constat également de l'artificialisation croissante de nos sols y compris en milieu rural – et enfin d'une banalisation pernicieuse de l'immobilier notamment de loisir, qui peut sembler favorisée par des textes récents : la prise de conscience par les décideurs de cet état de fait doit être nourrie par l'exemplarité des projets et de la gestion dans les Grands Sites et je voudrais saluer ici la récente initiative conjointe des services de l'État et de la commune de la Teste de Buch pour promouvoir, en concertation avec les propriétaires, une charte des campings ambitieuse sur le Grand Site de la dune du Pilat. Les arbitrages que vous avez su rendre entre des intérêts contradictoires grâce à la concertation et à l'information

de tous constituent un savoir que vous, les gestionnaires de Grands Sites, devez partager : vous avez donc un rôle particulier à jouer dans vos régions et je compte sur vous pour vous y investir car vous êtes des acteurs éclairés qui pouvez convaincre des responsables, bien moins au fait que vous, des compromis nécessaires dans la pratique du développement durable et la recherche des valeurs fondamentales à sauvegarder.

J'attache beaucoup d'importance à la certification environnementale qui devra être développée. Par conséquent le label Grand Site de France® doit demeurer pour tous les gestionnaires de Grands Sites un objectif incontournable et je sais, M. le Président, que le Réseau est très conscient de cette nécessité et apporte tous ses soins à ce que ses membres y parviennent.

J'ai le plaisir de vous annoncer la labellisation de la SEM nationale Bibracte, gestionnaire du mont Beuvray et de ses fouilles archéologiques. Son président devrait recevoir la décision ministérielle très prochainement. Je suis également très satisfaite de constater que le Conseil général, gestionnaire du site du Puy Dôme qui vous accueille aujourd'hui, verra sa demande de labellisation examinée le 25 octobre, c'est-à-dire la semaine prochaine, par la Commission supérieure des sites, perspectives et paysages, et j'ai cru comprendre que cette demande était sérieusement étayée ! Enfin, plusieurs demandes devraient m'être présentées en 2008, ce qui permettra à ce label d'exister dans l'esprit du public comme une véritable garantie d'un développement durable pour nos sites les plus prestigieux. Pour conclure, je voudrais vous dire ma satisfaction pour le travail effectué par votre association pour mieux faire connaître le poids économique des Grands Sites. Il est en effet très important de montrer que notre patrimoine est beaucoup plus qu'une richesse culturelle qui favorise notre épanouissement moral, ce qui est déjà en soi très important : c'est également une richesse sur le plan économique qui fait vivre des territoires beaucoup plus étendus qu'on l'imagine communément, justifiant ainsi largement les deniers publics investis dans la préservation active de ces sites.

Je vous remercie de votre écoute. ■

À LA CHAPELLE DES CORDELIERS.



Agriculteurs et paysage : quels nouveaux enjeux ?



Marie-Laurence Madignier

Sous-directrice de l'Environnement et de la Ruralité
au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche

Le thème de ces rencontres nous plonge au cœur d'une interaction qui se joue dans le temps et dans l'espace. L'agriculture doit être une vitrine des Grands Sites. Elle doit être aussi la base de leur entretien. C'est un message pour le visiteur qui présente d'importants enjeux nouveaux.

Le paysage est l'expression de projets agricoles et forestiers.

La qualité des projets agricoles et forestiers s'exprime différemment, de façon plus ou moins forte, et par des moyens artistiques propres aux régions et aux périodes.

Prenons l'exemple de la peinture. Cette dualité entre agriculture et forêt y est présente depuis longtemps : dans les œuvres du Duc de Berry ou celles de l'Angleterre du 18^e siècle. À l'époque de l'industrialisation, les paysans partent vers la ville, il faut gérer les domaines, parfois très grands, et des projets fonctionnels et culturels prennent corps. Ces projets agronomiques séduisent les peintres. Le paysage est finalement une succession de projet.

Dans la France du 19^e siècle, juste après la Révolution, nous trouvons des textes de projets d'aménagement du territoire : projets agronomiques, économiques et sociaux. Par exemple, la fructification de terres incultes et des eaux vides de la France est un projet agroéconomique qui doit enrichir et motiver la population. Ce projet se retrouve dans chaque département sous Napoléon III. À cette époque, le Ministère de l'Agriculture met en place des primes d'honneur qui valorisent les fermes les plus performantes, économiquement et socialement. Dans nos archives, que ce soient celles du Ministère de l'Agriculture et de la Pêche ou les

archives artistiques, nous retrouvons des plans techniques accompagnés de dessins mettant en valeur la qualité paysagère du projet, mais aussi des plans de bâtiment accompagnés de gravures. Plus largement, nous avons des dessins d'ambiance, comme un projet de pré-verger mis en place par l'agriculteur primé. Nous comprenons bien que ce projet va largement au-delà de techniques ou d'inventaires d'utilisation des sols.

Ces nouvelles formes d'exploitations agricoles ont inspiré les peintres, comme Pissaro. En retour, ces artistes ont changé notre regard sur le monde rural, et ont conforté ces projets agronomiques.

Outre la peinture, la toponymie est aussi importante. Elle exprime la fierté d'une campagne dont la mise en ordre est réussie. Citons « Bellecombe » dans le Haut-Jura, avec le « Pré Coquet » ou le « Crêt Joli ». Dans cette commune du Haut-Jura, les conditions climatiques et la qualité des sols ne sont pas des plus fameuses, mais ses habitants ont su trouver les moyens d'en faire un lieu où il fait bon vivre, où l'agriculture entretient un paysage de haute qualité.

Quel projet pour quel paysage contemporain ?

Comment le paysage peut-il participer à résoudre les problèmes que nous nous posons aujourd'hui dans l'agriculture ou dans la forêt ? Abordons cette question par le biais des composantes qui structurent le paysage agricole, de manières variées selon les régions et leurs caractéristiques naturelles.

- L'herbe et les cultures : elles peuvent prendre différentes formes.
- L'animal : il rend un paysage plus vivant.

- L'arbre : c'est une composante forte des systèmes de production agricole traditionnelle, avec ses formes et ses combinaisons différentes (arbre isolé, pré-verger, haies, bosquets, forêt pâturée, arbres d'alignement...).
- L'eau : visible ou cachée, c'est un élément fondamental. Elle est utilisée pour les plantes, les animaux, les hommes, l'énergie ou le transport ; il faut l'éliminer quand elle est surabondante et aller la chercher là où elle manque.
- La pierre : forme la plus architecturée du paysage, elle témoigne de la présence de l'homme et de son travail (chemins, murets, terrasses, cabanes, maisons) et constitue des indices parfois discrets mais qui marquent le paysage et les caractéristiques des régions.
- Les pratiques de l'agriculteur : elles organisent les composantes naturelles précédentes pour optimiser la production selon le climat, le relief ou l'histoire des faire-valoir. Ces pratiques techniques et sociales s'impriment sur le territoire à travers la forme du parcellaire, les clôtures, la marque des travaux, les andains, les labours, le matériel et le paysan.

Ces composantes s'assemblent indéfiniment, et structurent la diversité de notre paysage. Les pratiques se sont adaptées aux différences géomorphologiques, climatiques et sociales des régions françaises pour permettre de faire vivre notamment au 21^e siècle une population nombreuse. Les images présentent quelques exemples de grands modes d'organisation du territoire ou « structures paysagères » déclinées selon chaque région : bocage du Boischaud aux haies hautes, bocage du Morvan aux haies basses, paysage de steppe sur le Larzac, marais de l'Ouest, champs ouverts de la Brie...

Les agriculteurs ont longtemps répondu, plus ou moins bien, aux besoins de la société en s'adaptant à leurs terres. Ils ont ainsi renforcé la diversité des paysages. C'est aujourd'hui notre héritage, et c'est ce qui interroge sur les enjeux paysagers.

Une diversité de paysage soumise à des risques forts.

Le premier risque est la banalisation du paysage. L'évolution agricole est notamment liée à la disponibilité du pétrole ces dernières années. Énergie nouvelle et bon marché, sa généralisation après guerre dans les campagnes a permis la mécanisation et l'utilisation des engrais notamment azotés. Il a permis aux agriculteurs de produire plus régulièrement et de s'affranchir de certaines contraintes. Le besoin d'utiliser le paysage et d'optimiser ses possibilités a disparu. Cela a conduit à une uniformisation regrettable. C'est un risque très prégnant.

Le second risque est la déprise sociale. Le pétrole est certes une énergie nouvelle et bon marché, mais il ne résout pas tous les problèmes. Les zones peu mécanisables ou vraiment trop arides ont été abandonnées et les paysages se sont fermés. Il en résulte une dichotomie entre des zones abandonnées à la friche ou reboisées massivement, et des zones cultivées intensément. Donc, certaines régions risquent une déprise sociale, avec fermeture de paysages. Le troisième risque est le brouillage du paysage. Aujourd'hui, l'agriculture et la forêt ne sont plus les seules activités qui organisent le territoire rural. L'urbanisation et le mitage pénètrent fortement en zone périurbaine, ainsi qu'en zone tout à fait rurale et reculée. Le paysage reflète

ce projet d'acquisition de parcelles par une population plus incluse dans la campagne. Mais en même temps, cette urbanisation brouille les lignes et la visibilité et consomme des espaces agricoles de manière inconsidérée.

Aujourd'hui, ces risques peuvent se traduire par des modifications rapides et radicales des paysages.

Des enjeux pour les Grands Sites

Les Grands Sites sont confrontés à ces risques. Ce qui me conduit à poser trois questions au Réseau des Grands Sites de France.

D'abord, comment une connaissance fine du paysage peut-elle améliorer la performance énergétique et environnementale des agriculteurs dans leur production ? Il s'agit là d'une approche agronomique du paysage en tant qu'espace de production concerné par une restructuration du territoire. À une époque, les paysages ont été établis par une utilisation optimale des ressources naturelles à disposition de l'agriculture. Nous nous en sommes affranchis par la mécanisation, par une certaine liberté dans l'exploitation des sols avec les engrais et les pesticides, le pétrole pas très cher... Aujourd'hui – le Grenelle de l'Environnement et les Assises de l'Agriculture posent clai-

DOMAINE DU GRAND CAUMON.

LE PAYSAGE EST L'EXPRESSION D'UN PROJET AGRICOLE.



© MAP

rement ces questions – l'énergie devient un bien plus cher et plus rare. L'utilisation des pesticides et engrais conduit à des excès, elle doit être raisonnée. Il faut observer et analyser le paysage, ce qu'ont fait nos anciens, les contraintes de la société, les besoins et les attentes de l'agriculture. À partir de ces éléments, comment pouvons-nous continuer à produire et gérer un espace qui optimise à la fois les ressources naturelles, l'espace et les attentes de la société ? Deuxième question, comment des produits liés à leur territoire peuvent-ils être mieux valorisés, en profitant de l'image de qualité des paysages ? Le Président du Réseau des Grands Sites de France a évoqué les retombées économiques des Grands Sites sur un territoire, on peut faire cette analyse avec un focus sur les produits agricoles. Comment les labels de qualité, liens entre le produit et le territoire, peuvent-ils valoriser ces produits, et de là financer leur apport en termes d'entretien du paysage ?

Enfin, comment le travail sur le paysage peut-il renforcer les partenariats entre les agriculteurs et le reste de la société ? Je pense que mutuellement, les uns et les autres ont besoin de projets communs dans lesquels la qualité du cadre de vie, la qualité du tourisme et la pérennité de l'agriculture sont protégées.

C'est le cas par exemple des systèmes agroforestiers. Le défi est de moderniser des systèmes agronomiques pour les rendre plus autonomes par rapport aux intrants, par rapport à la consommation d'énergies fossiles en utilisant des associations plus diversifiées, en utilisant les ressources naturelles locales. Favoriser les systèmes mixtes élevage-agriculture, allonger les rotations, utiliser l'arbre, valoriser tous les potentiels. Les Grands Sites peuvent être des lieux d'expérimentation, des lieux de pratiques inno-

vantes en même temps rattachées à une histoire longue. Ensuite, l'attachement du produit au territoire. Le paysage a non seulement une valeur identitaire, agroécologique, mais aussi économique. Comment influencer sur l'ensemble des démarches de qualité en agriculture ? Il faut exprimer dans le paysage les choix faits par l'agriculteur en faveur de la qualité ; utiliser le rapport inconscient du consommateur entre la qualité des produits et la qualité des paysages. Il faut avoir des paysages de haute qualité : s'inspirer de paysages anciens ne veut pas dire continuer de travailler avec des chevaux et des charrues, ce n'est pas une nostalgie du passé. C'est une adaptation des méthodes modernes et mécanisées, c'est une urbanisation à soigner. ■

>>> Mél : marie-laurence.madignier@agriculture.gouv.fr

... échanges

Diminution du territoire agricole

Dominique Desgeorges, Inspecteur des sites Diren Bourgogne - Disposez-vous de statistiques récentes sur la diminution du territoire agricole ?

MLM - Il y a 60 000 hectares d'artificialisation annuelle des territoires. Ce chiffre est récent et révèle de réels problèmes. C'est d'abord un problème de milieu périurbain, mais c'est aussi un problème de petites villes ou de milieu rural où un mitage s'effectue. C'est une préoccupation que vous devez partager, vous qui avez une approche plutôt paysagère. C'est aussi une préoccupation de la profession agricole. En effet, elle place ce sujet au centre des questions posées aux Assises de l'agriculture et du Grenelle de l'environnement. Beaucoup de grandes villes ou d'agglomérations s'emparent également de cette question. La réflexion est engagée sur deux approches :

- Une approche réglementaire. Quels sont les outils dont nous disposons ? Mis en place par la loi d'orientation agricole ou la loi Développement des territoires ruraux, ce sont des outils récents qui n'ont pas encore montré tout leur intérêt ni leur possibilité.
- Une approche contractuelle. Comment avoir des projets communs, ou à intérêts partagés, entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire, pour qu'il y ait une protection mutuelle ? Je suis convaincue que le réglementaire ne fera pas tout. Il faut à la fois travailler sur les outils réglementaires et sur les outils contractuels pour initier des projets partagés de territoire.

Ne pas perdre la notion de lieu

Claude Chazel, Paysagiste-conseil de l'État - Concernant les paysages, on ne pourra pas vraiment comprendre en quoi il y a banalisation, brouillage ou fermeture de paysage si l'on ne pense pas à la notion de lieu ou de site. D'où l'importance de la notion de Grand Site. L'agriculture est révélatrice du paysage, mais il y a beaucoup d'autres éléments qui le révèlent. Ce n'est pas parce qu'il y a là une grande étendue de terre cultivable, comme en Brie ou en Beauce, qu'il y a une banalisation du paysage. Il y a banalisation quand il y a brouillage de la lecture de l'identité d'un site. Aujourd'hui, le principal écueil de toutes les réflexions sur le paysage est qu'on oublie la notion de lieu, systématiquement, pour s'occuper des choses qui apparaissent et qui habillent. ■

Grands Sites et agriculture

Les complémentarités pour la valorisation d'un espace à haute valeur patrimoniale

Christiane Lambert

Vice-Présidente de la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles



Je voudrais vous remercier d'avoir invité les représentants nationaux de la FNSEA. Avant d'être des élus nationaux, nous sommes des élus territoriaux et l'émanation d'une volonté territoriale, du cantonal au national. J'ai été agricultrice dans le Cantal pendant 8 ans et je vis aujourd'hui en Maine-et-Loire, dans le bocage ségréen, pays des premiers plans de développement durable. C'est avec plaisir que je reprends l'idée : préservons l'agriculture là où elle est, avant de chercher à la réintroduire. La FNSEA et le Réseau des Grands Sites de France ont des points communs. D'abord, ils contribuent au rayonnement de la France, vous avec la mise en valeur des Grands Sites ; nous, agriculteurs, artisans des paysages qui faisons la notoriété de ces sites avec nos produits régionaux. Ensuite, nous cultivons l'excellence et participons ensemble à la magie des lieux que vous représentez.

Comme le Réseau des Grands Sites de France, la FNSEA s'est impliquée dans les États généraux du paysage et cette année, elle participait aux Assises européennes du paysage et aux débats du Grenelle de l'environnement.

Protéger la biodiversité et les paysages

Ce dernier est hautement d'actualité ; l'environnement et le développement durable sont traités dans le groupe 2 : territoire, biodiversité, milieux remarquables. Au sein de ce groupe a été affirmée la nécessaire protection de la biodiversité commune et remarquable, et des paysages. Depuis la réforme de la PAC de 1999, le concept de développement durable est au cœur de la politique agricole commune, qu'il s'agisse du 1^{er} et du 2^e pilier de la PAC.

Il y eut la mise en place du 2^e pilier de la PAC « développement rural » en 2000, qui souffre malheureusement d'un terrible manque de moyens, et depuis 2005 le versement des aides PAC subordonné à la conditionnalité des aides, comme par exemple les bandes enherbées, le maintien des pâturages... Ces ambitions du développement rural ne se cantonnent pas aux seuls aspects environnementaux, ce qui permet de dépassionner les débats souvent trop stériles entre agriculteurs et écologistes. Il permet, grâce aux fonds du 2^e pilier, de valoriser les aménités positives qu'apporte l'agriculture aux éléments naturels que sont l'eau, l'air, le sol et les paysages, par des mesures agroenvironnementales co-construites localement et répondant aux problématiques territoriales locales (la mise en place de couverts végétaux en zones de captage pour l'eau, ou la lutte contre l'érosion).

Une diversité façonnée par les agriculteurs

Modelé au fil des siècles, par la main des agriculteurs, le territoire français est une mosaïque unique de paysages et de territoires célèbres ou plus secrets où règnent la nuance et la variation subtile.

Aujourd'hui plus qu'hier, les agriculteurs prêtent davantage attention à leur cadre de vie, aux paysages qui les environnent, d'une part parce qu'ils structurent leur lieu de vie et d'autre part parce qu'ils sont économiquement utiles aux productions réalisées (bocage pour l'élevage, coteaux pour viticulture, terrasses pour oléiculture) ou encore à des fins de loisirs (chasse et abris pour gibiers).

Fait plus récent mais encore diffus, la société prend éga-

lement conscience du rôle irremplaçable des agriculteurs dans le maintien des paysages ouverts. Que seraient le Puy de Dôme ou le Puy Mary sans la présence de troupeaux sur ses flancs ? La baie du Mont Saint-Michel sans l'agneau du pré-salé ? La Camargue Gardoise sans le taureau camarguais, désormais AOC ? Beau partenariat gagnant/gagnant aux bénéfices environnementaux et humains difficiles à chiffrer, malheureusement.

Par le pâturage annuel, l'agriculture contribue à la lutte contre les incendies et contre les avalanches.

Concilier l'agriculture et les autres usages de l'espace

Tout n'est pas idyllique pour autant : le rural, proche des centres urbains, est parfois sujet à conflit. 35 % des territoires agricoles se situent aujourd'hui en zones périurbaines. Ces territoires intéressent de plus en plus nos concitoyens à la recherche d'espaces, de calme et de nature. Mais toute odeur, tout bruit mécanique ou animal devient vite pomme de discorde. Il n'y a pas toujours de

SUR LE PLATEAU DU CÉZALLIER EN AUVERGNE.



© RGSF

dialogue suffisant pour instaurer ce lien nécessaire entre les ruraux historiques, les « sédentaires de la Terre » que sont les agriculteurs, et les néo-ruraux. Il est important que les ruraux et les nouveaux arrivants se connaissent, s'écoulent et bâtissent ensemble un projet pour arriver à une gestion consensuelle.

De plus en plus souvent, dans les départements, le réseau de la FNSEA est sollicité comme médiateur de conflits d'usage. Car les agriculteurs vivent difficilement les conflits. Citons la mise en place de sites Natura 2000 : le choix arbitraire de certains sites a été dévastateur. Un dialogue indispensable en amont, un partage d'enjeux et d'objectifs et la définition conjointe de règles du jeu seraient bien plus positifs, à l'image des démarches que les Grands Sites savent conduire.

Autre sujet de conflits, les espaces agricoles sont trop considérés comme d'infinités réservoirs fonciers dans lesquels chacun puise à sa guise. 60 000 ha sont artificialisés ; environ 20 exploitations par an disparaissent en Maine-et-Loire. Il est grand temps de lancer un cri d'alarme et de responsabiliser élus et résidents. Et pour mener ce combat, nous pouvons compter sur l'appui du réseau des Grands Sites. Car au-delà de la perte de potentiel de production alimentaire et non alimentaire, se pose une question plus large d'équilibre de développement. C'est aussi un équilibre

ville/campagne que nous avons su construire, mais aussi des modalités de transport, de services, de paysages...

S'adapter aux nouvelles demandes de la société

Les agriculteurs ont perçu les messages de la société, en s'appliquant dans les démarches de qualité (25 % des produits français sont AOC, LR, AB). Ils intègrent aussi les demandes environnementales, nombreuses et changeantes et anticipent, font connaître leurs pratiques, grâce à l'action de réseaux comme Farre ou encore Bienvenue à la ferme.

Ils répondent à la demande en produits agricoles qui augmente en raison de l'accroissement de la population mondiale et des utilisations non alimentaires qui sont une des réponses des énergies fossiles et de leurs dérivés.

Pour toutes ces raisons, l'agriculture demain sera « productive et à haute valeur environnementale, capable de participer à l'équilibre écologique et économique des territoires, davantage assise sur les contextes locaux » comme l'affirme Michel Griffon, chercheur Inra et spécialiste Développement durable au Cirad.

Il est aussi indispensable de substituer aux politiques du « tout contrôle réglementaire » des politiques incitatives contractuelles qui valoriseront l'initiative personnelle.

Pour terminer, je dirais que le territoire et les paysages français sont une richesse inimitable que beaucoup nous envient ! 78 millions de touristes visitent notre pays chaque année, c'est une retombée économique positive : 10 milliards d'euros d'excédents dans la balance commerciale. Comment faire pour amplifier ces apports ?

Quelles collaborations peut-il y avoir entre les Grands Sites et l'agriculture ?

D'abord, faire reconnaître et découvrir davantage les produits agricoles locaux. Certains d'entre eux ont déjà conquis une notoriété, comme l'eau de Quézac. Ensuite, valoriser les circuits courts de commercialisation auprès des visiteurs, qui au regard du développement durable trouvent un intérêt particulier. Également développer l'activité d'accueil, qui au-delà des possibilités économiques est aussi un vecteur de lien social. Et enfin, mettre en place des contrats financiers avec les collectivités locales pour pérenniser ces actions.

Pour conclure, nous aimons dire à la FNSEA que « la France est belle parce qu'elle est cultivée ». C'est notre fierté, le fruit de notre travail et de notre présence active dans les territoires si diversifiés de notre pays. Depuis toujours, l'intelligence des hommes, le fort attachement à leur territoire, la richesse et l'originalité des patrimoines naturels et culturels ont conduit à pérenniser, réhabiliter ou créer des produits nouveaux, à fort ancrage territorial. D'autres naîtront, car c'est l'esprit d'un lieu qui inspire les acteurs et les initiateurs. J'ai plaisir à citer cet article paru dans le *Times* au printemps, à l'occasion du 50^e anniversaire du Traité de Rome. À la question : « qu'est-ce que 50 ans de construction européenne auront apporté ? », la réponse du rédacteur en chef fut : « la paix et les paysages français ». Bel hommage ! ■

>>> Mél : christiane.lambert@fnsea.fr

... échanges

Concevoir ensemble les politiques agricoles

Michel Dupré, Conseiller général des Côtes d'Armor - Dans les années 70, on recensait environ 6 millions de chefs d'exploitations agricoles. Aujourd'hui, on en compte plus qu'un demi-million... Qu'en a-t-il été de la gouvernance locale ? du rôle de la profession ? se demande-t-elle ce que peut coûter à la société la politique agricole ?

CL - Il existe différentes façons de conduire une action, tout dépend du dialogue local. Peut-être a-t-on assisté à des affrontements plus qu'à du dialogue, ce qui a conduit à des impasses. Le groupe 5 du Grenelle de l'Environnement auquel j'ai participé et qui a travaillé sur la gouvernance a réfléchi à la manière de l'améliorer. Si le dialogue a manqué, la culpabilité est partagée. Soyons constructifs et regardons comment, en prenant en compte une attente nouvelle, nous pouvons concevoir autrement les politiques agricoles.

Impacts paysagers des choix économiques et du cadre de travail

Un intervenant demande si la diversité des territoires n'est pas davantage due à une différence structurelle, entre les territoires sur lesquels s'est maintenue une agriculture d'élevage relativement polyvalente, et ceux qui se sont spécialisés ? Si c'est le cas, ajoute-t-il, cela signifie que les rythmes et les possibilités d'évolution ne sont pas seulement une question de personnes.

CL - Il existe en France des déserts ruraux où l'élevage a disparu, pourquoi ? En Poitou-Charentes, l'élevage laitier a été transformé en élevage viande. Mais le changement le plus brutal est probablement celui qui s'est opéré au moment de la mise en vente du cheptel bovin, afin de passer à des systèmes simplifiés de grande culture. Cela a conduit à la disparition du matelas financier et à la déstructuration paysagère de ces zones. Ces choix ont été motivés par des facteurs économiques ; ils sont aussi liés à la pénibilité du travail, à la régression de nombre d'actifs dans les exploitations. Aujourd'hui, les choix des jeunes agriculteurs prennent en compte de nouveaux facteurs (le conjoint travaillant à l'extérieur, forme associative, aspirations aux loisirs...). Ces choix auront des conséquences sur le paysage. Il nous faut trouver les voies pour parvenir à des décisions partagées. Nous avons d'ailleurs une grande inquiétude quant aux évolutions prochaines, notamment sur le découplage total, accordant des aides sans obligation de production, ce qui va être catastrophique pour les paysages. Les politiques publiques, et notamment la Pac, doivent mettre à égalité les enjeux concernant l'environnement, l'emploi, la biodiversité et l'économie. C'est dans ce sens qu'il faut œuvrer.

Produire mieux et plus avec moins

Frédéric Alibert, Cirque de Navacelles - Produire plus en impactant moins. Est-ce que cette dimension biologique est prise en compte dans les futures installations agricoles ?

CL - La formule est de Michel Griffon : « il faut produire mieux et plus avec moins ». La population mondiale augmente et les besoins alimentaires changent, le réchauffement climatique impacte aussi sur la production agricole. Il faut donc répondre à l'enjeu quantitatif en gardant à l'esprit le développement durable et les obligations environnementales. L'agriculture biologique n'est pas suffisamment développée en France (2 % de terres agricoles). Mais il faut que le consommateur suive : produire du bio, coûte plus cher. Derrière cela, il y a plus d'agronomie, de recherches, d'accompagnement et un changement des itinéraires techniques. Nous aurons besoin de toutes les cultures, vivrières ici, productives et différentes ailleurs. C'est l'équation complexe que nous devons gérer.

Banalisation des paysages ?

Bruno Cariou, Pointe du Raz - Quelles sont les parades à mettre en place pour éviter une banalisation du paysage ?

CL - La réglementation européenne impose d'avoir des bandes enherbées aux bords des cours d'eau pour 3 % de la surface de l'agriculteur. Il est de plus en plus question de généraliser ces pratiques qui visent à supprimer les molécules chimiques nocives, à faire des zones d'expansion écologique, à créer une trame verte. Pour beaucoup d'agriculteurs encore, ce sont des contraintes et donc moins de production. Une des façons de valoriser nos actions en faveur du paysage est d'installer des panneaux « Ici, les agriculteurs sont fiers de vous offrir ce paysage », qui interpellent et sensibilisent les visiteurs et redonnent fierté aux agriculteurs. ■

Un partenariat fort avec les acteurs agricoles

Démarche, méthode et bilan de 20 ans d'actions en Haute-Bruche



Jean-Sébastien Laumond

Chargé de mission
à la Communauté de communes de la Haute-Bruche

Jacques Michel

Président de l'Association foncière pastorale « le Wilbach »



La Haute-Bruche est une vallée bas-rhinoise du massif vosgien entourée par le massif du Champ du feu qui culmine à 1 000 m et par le Massif du Donon à l'ouest. Située à 45 km au sud-ouest de Strasbourg, elle compte de 19 000 habitants sur 25 communes fédérées en intercommunalité depuis 1980. C'est une ancienne vallée industrielle textile où vivaient en symbiose paysans et industriels venus s'implanter vers 1850. Ce territoire, autrefois jardiné, a été marqué dans les années 50 par le déclin de l'industrie textile avec comme conséquences une pluriactivité agricole en complète déstructuration et un paysage qui se ferme par le reboisement et la friche.

Une politique paysagère menée sans relâche depuis 20 ans

Le paysage ne s'inscrit pas une démarche intellectuelle. Il est vécu, partagé et reflète une façon de vivre. Par conséquent, quand nous retrouvons des paysages plus ouverts, en recherchant de nouvelles connivences avec des agriculteurs, pour avoir une action durable, cela crée une nouvelle économie. Ceci dit, nous n'imaginons pas avoir un système qui fonctionne en circuit fermé soit avec les agriculteurs, soit avec les ouvriers d'une usine, avec le commerçant du coin, et avec les touristes qui viennent chez nous. Tout cela ne peut fonctionner que si les choses sont en harmonie.

Cette démarche paysagère s'inscrit totalement dans une démarche de développement local qui a trois grands piliers : le développement économique, le développement touristique et la logique de partenariat avec les agriculteurs locaux pour intégrer cette dimension paysagère et d'aménagement du territoire dans leur pratique.

Comment y sommes-nous arrivés ?

La Communauté de communes de la Haute-Bruche assume une fonction de « chef de file ». Elle a défini une ligne de conduite pour prendre en compte la dimension paysagère du territoire. Elle est maître d'ouvrage d'actions paysagères, comme la résorption des friches industrielles textiles (action à la fois économique et paysagère). Elle apporte un soutien financier aux communes, assure une interface entre les territoires et les partenaires institutionnels (l'État, les collectivités territoriales) et mobilise des moyens extérieurs pour arriver à un résultat. Elle anime en permanence le débat sur le territoire, avec un chargé de mission qui porte cette culture du paysage auprès de la population locale.

Les outils et moyens utilisés ne sont pas propres à notre vallée. Ce sont des outils nationaux :

- d'ordre réglementaire (plans locaux d'urbanisme, réglementation de boisement) ;
- relatifs à l'aménagement foncier (réorganisation foncière,

association foncière pastorale) ;

- financiers (partenariat avec les collectivités territoriales, l'État et l'Union européenne) ;
- structurants, qui permettent de valider et de rendre durables les actions dans le temps ;
- d'animations et d'études, par le recours à de l'ingénierie extérieure.

L'importance de la durée et de l'implication locale

On ne mène concrètement une politique paysagère que si on l'inscrit dans la durée. Il est indispensable d'avoir une approche à l'échelon intercommunal et de donner ensuite au niveau communal les outils et les moyens pour la traduire concrètement. En Haute-Bruche, la création du poste de chargé de mission a débuté vers 1986 et depuis, les élus, responsables, association et chargé de mission y travaillent sans relâche. Reprendre les premiers travaux, les faire vivre et durer sur un territoire est un éternel recommencement. Mais rien ne peut aboutir sans l'implication locale importante. Elle rend aussi les choses durables et visibles plus localement, dans chaque commune. Et comme le dit le Maire de Colroy-La-Roche : « Nous ne pouvons pas faire une politique paysagère entre membres d'un seul conseil municipal. Il faut avoir l'adhésion des habitants. C'est grâce aux habitants que nous avons pu continuer à ouvrir le paysage ».

Réfléchir, mobiliser, animer . . . et agir !

Vient alors le passage à l'acte. Il faut agir concrètement afin de crédibiliser cette politique paysagère aux yeux des habitants. Sur la vallée, plus de 400 hectares (presque 1300 propriétaires, environ 3000 parcelles) de terrains ont été réhabilités par 17 associations foncières pastorales : il s'agit de passer d'un état de terrain non exploité à un état de terrain valorisé par les agriculteurs. Dans les années 90, on ne comptait plus qu'une vingtaine d'exploitants agricoles. Aujourd'hui, plus de 50 exploitants agricoles pluriactifs ont bénéficié de cette politique de réouverture des paysages.

L'exemple de la commune de Wildersbach

Wildersbach s'étend sur 343 ha pour 304 habitants. En 1907, 40 ha seulement sont boisés ; en 1984, la commune compte 150 ha de boisement. Dans les années 80, la commune prend conscience de la fermeture du paysage et d'un certain malaise social qui s'installe. Grâce à la politique paysagère de la Communauté de communes de la Haute-Bruche, des enquêtes et réunions publiques sont menées. Elles montrent que les habitants vivent mal ce sentiment d'être de plus en plus enfermés par la forêt et souhaitent enrayer cette fermeture du paysage. En 1993, un diagnostic de notre commune est réalisé, avec des objectifs détaillés et 12 actions à entreprendre : mise en valeur du bâti, sauvegarde du patrimoine industriel, gestion des espaces naturels et des réseaux de sentiers, etc.

Sur les espaces agricoles, la réflexion conduit à trois solutions : le débroussaillage mécanique, mais qui suppose de refaire périodiquement le même travail ; le traitement chimique, posant un problème d'éthique ; et la solution agricole, qui semble être la meilleure et retenue de fait,

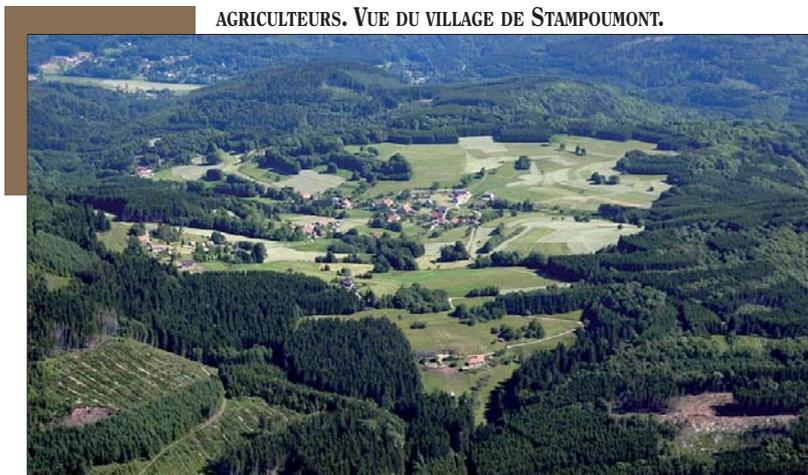
même si nous nous sommes heurtés à des problèmes difficiles, notamment du point de vue foncier.

En ce qui concerne les 30 ha de terrains privés, regroupant 180 propriétaires et 300 parcelles, nous avons créé une association foncière pastorale (AFP) avec deux objectifs. Tout d'abord, l'ouverture rapide du paysage avec le débroussaillage et la création de dessertes agricoles et de clôtures. Ensuite, la gestion des terrains remis en état avec la conduite agricole et la création de troupeaux gérés par les habitants (moutons, chèvres et vaches). L'AFP s'est aussi dotée d'un statut d'agriculteur. Les bâtiments nécessaires pour les animaux et les fourrages ont été construits également. Nous avons donc là réussi à résoudre les problèmes de paysage sur les terrains privés.

Concernant les 100 ha de pâturages communaux, nous les avons mis en valeur en créant une ferme-relais et en installant un agriculteur dont le projet devait être en adéquation avec notre projet paysager. La commune s'est assurée de la maîtrise foncière d'une ancienne ferme. Elle en a réalisé la viabilisation et choisi l'agriculteur. Pour sa part, la communauté de communes a pris en charge la construction de deux ateliers de transformations et des locaux d'accueil touristique pour s'adapter au projet de l'agriculteur. La population s'est approprié cette structure et c'est une réussite à la fois agricole et sociale.

Pour conclure, à Wildersbach, que ce soit sur le programme AFP ou sur le projet de la ferme-relais agricole de la Perheux : l'implication locale et les actes sont intimement liés.

MAINTENIR DES ESPACES DE VIE OUVERTS AVEC LES AGRICULTEURS. VUE DU VILLAGE DE STAMPOUMONT.



© Communauté de communes de la Haute-Bruche

Aller au bout de la logique : la collectivité devient opérateur des MAE territorialisées

La plupart des exploitants agricoles de la CCHB arrivaient en 2006 en fin de contrat territorial d'exploitation (CTE), ce qui leur permettait de bénéficier d'aides à l'entretien de l'espace. Leur renouvellement n'était possible que s'il y avait un opérateur agri-environnemental local, rôle qu'a assumé la Communauté de communes sur l'opération « Notre montagne, des hommes et des milieux à préserver ». Ces MAE territorialisées ont été calquées sur le travail d'action mené sur le territoire depuis 20 ans, comme la gestion des surfaces d'intérêt patrimonial et paysager. Nous

avons aujourd'hui un recensement précis des surfaces à vocation paysagère et environnementale. Nous souhaitons les maintenir ouvertes et qu'elles soient gérées par nos agriculteurs dans le respect de cahiers des charges moyennant une indemnité à l'hectare (Financement Europe, État, Région Alsace et Conseil général du Bas Rhin) en rapport des contraintes agricoles.

Concrètement, sur le territoire de la Haute-Bruche, sur les quelque 50 exploitants agricoles, plus de la moitié ont contractualisé ces mesures sur environ 600 ha.

Pour nous, collectivité publique, notre seul souci est de faire en sorte que ces agriculteurs-là pratiquent une gestion durable des espaces réinvestis et que ce partenariat s'inscrive dans la durée.

Cette politique représente un investissement financier conséquent pour la collectivité publique. C'est un choix : sans engagement de la collectivité, il n'y a pas de politique paysagère incluse dans une politique de développement local qui perdure! ■

>>> **Mél :** js.laumont@hautebruche.com

NB : La Communauté de communes de la Haute-Bruche a réalisé un CD-Rom « Le paysage, c'est l'affaire de tous ! 20 années d'actions en Haute-Bruche ». Il recense l'ensemble des opérations réalisées, développe les modes d'appropriation par les habitants de la politique paysagère intercommunale... Il est disponible à l'Office de Tourisme de la Haute Vallée de la Bruche.

... échanges

Développer l'activité agricole

Christian de Barbarin, Sainte Victoire - Vous êtes passés de 20 exploitants dans les années 80 à 50 exploitants aujourd'hui. D'où viennent les 30 nouveaux agriculteurs ?

JSL - Ce sont essentiellement des petits pluriactifs qui ont renforcé leurs activités agricoles. Nous avons des agriculteurs, par exemple, qui sont passés de 20 à 200 brebis. Les autres exploitants sont des agriculteurs venus de l'extérieur, comme c'est le cas par exemple pour la ferme-relais.

Lien avec la biodiversité

Bruno Cariou, Pointe du Raz - Vous parlez de la reconquête d'un paysage ouvert que vous aviez au début du 20^e siècle. Avez-vous une démarche en matière de biodiversité ? Et quels liens faites-vous entre le paysage et le maintien de la biodiversité ?

JSL - Notre démarche n'est pas passéiste car la réalité sociale a évolué et nos paysages aussi. Nous avons travaillé avec des experts sur cette notion de biodiversité. Ils nous ont prouvé qu'un paysage de qualité, avec des équilibres retrouvés entre espaces ouverts, espaces forestiers et des espaces bâtis, conduisait à un paysage riche d'un point de vue biodiversité. Ceci se vérifie aujourd'hui dans nos fonds de vallée réouverts et classés en fauche tardive, sur les terrasses péri-villageoises fleuries, sur les pâturages réinvestis par l'animal. À terme, notre souci est de prouver scientifiquement que notre démarche est la bonne et qu'elle s'inscrit pleinement dans la préservation de l'environnement. Il est indéniable que notre politique paysagère a une action bénéfique sur le maintien voire sur l'enrichissement de la biodiversité sur notre territoire.

Pas de paysage sans paysans !

Yves Gary, Maire de Turenne - Plutôt que de chercher à faire revenir des agriculteurs quand ils ont disparu, nous devons protéger l'agriculture et l'aider à se développer là où elle est présente. Il y a beaucoup de mesures à mettre en œuvre pour aider les exploitants tout en protégeant la biodiversité. Je partage totalement ce qui a été dit : plus les paysages sont ouverts avec des pratiques culturelles non-intensives, plus nous favorisons la biodiversité. Mais là où l'agriculture existe, protégeons-la. Raymond Lacombe a dit « Pas de pays sans paysans », moi je dis « Pas de paysage sans paysans ». ■

Quelle approche paysagère dans la gestion forestière ?

Christèle Gernigon

Ingénieur forestier, mission Paysage à l'Office national des forêts



Dans les paysages, la forêt est un élément particulier, peu comparable aux autres éléments présents. 4 dimensions y sont inscrites.

Tout d'abord, l'attente et la représentation du naturel sont fortes dans ce milieu. La marque de l'homme y est moins acceptée que dans l'espace agricole traditionnellement travaillé par lui.

La forêt possède une dimension culturelle capitale, avec sa composante imaginaire. Nombre de contes et légendes siègent dans ce paysage sauvage qui fait encore peur. Ce regard culturel sur les paysages forestiers est à croiser localement avec l'histoire propre à chaque territoire et sa dynamique.

La forêt a ensuite une profondeur visuelle spécifique. Comme une prairie, l'espace boisé peut s'appréhender d'un seul coup d'œil, mais cette vision extérieure reste superficielle. La forêt forme un volume à part entière : structuré au sol par un labyrinthe de lisières et de tunnels, ce jardin possède un toit avec des houppiers comme charpente. En y circulant, nous évoluons concrètement dans un monde à part. Certains disent que la forêt est une absence de paysage ; j'affirme que le paysage existe bien autour et au sein de la forêt, avec de multiples ambiances offertes au détour des chemins forestiers.

La forêt présente enfin une stabilité temporelle qui oscille entre immobilité, dynamique lente et rythmes saisonniers plus ou moins contrastés. Toute intervention humaine pro-

voque alors des changements brutaux : une coupe et ce lieu forestier peut disparaître du jour au lendemain, laissant un vaste champ ouvert.

La perception des actions forestières par le public

Depuis 35 ans, plusieurs interventions forestières ont essuyé de brutales réactions de la population, variables selon la nature des territoires. Dans un paysage sous pression urbaine ou agricole, la forêt représente le dernier refuge de la nature, c'est un domaine sacré. À l'opposé, dans des territoires de moyenne montagne où la forêt est omniprésente, les habitants chercheront à repousser les limites de cette jeune forêt qui les étouffe.

De tous les impacts, la coupe de grands arbres reste l'élément traumatisant, effaçant la forêt du jour au lendemain. Elle sera d'autant plus mal ressentie lorsqu'elle gomme tous les repères à proximité des lieux de vie ou des sites fréquentés. Les dégâts faits aux chemins focalisent aussi les réactions des usagers. Des accès non remis en état engendrent inévitablement des conflits.

D'autres transformations importantes font l'objet de vives critiques. Certains reboisements associent un changement de structure et une substitution d'essence traditionnelle. Dans le remplacement d'un taillis de hêtre par une plantation d'épicéas, dans les Ardennes en 1970, l'objectif était de produire du bois d'œuvre de qualité à la place

du bois de chauffage. Les techniques utilisées (en bandes) semblaient efficaces et économiquement avantageuses, mais elles étaient inadaptées au contexte paysager.

Sur un versant, la création d'une route forestière peut aussi engendrer des dégâts durables. Faute d'anticipation, elle nécessitera des traitements paysagers a posteriori, souvent coûteux.

Concilier perception des habitants et préservation du milieu forestier

Cette gestion forestière, appréhendée sous l'angle du paysage, évolue entre une dynamique parfois brutale et une relative immobilité. L'objectif global du gestionnaire reste de pérenniser la forêt. Toute l'approche paysagère consiste ici à concilier la préservation du milieu forestier, avec toutes ses richesses, et l'appréhension de ce territoire par la population résidente. Autrement dit, concilier le long terme et le quotidien...

La politique paysagère de l'ONF

L'Office national des forêts présente déjà un recul de 30 ans avec diverses réalisations paysagères. Dès les années 70, un cadrage national préconise de masquer l'action forestière derrière des écrans paysagers. Cette première tentative reste imparfaite. Elle ne remet pas en cause les techniques utilisées : le forestier cache ses projets du regard du public pour éviter d'être critiqué, et il communique pour prouver sa bonne foi.

Une autre approche est mise en place depuis 1993. Les documents de gestion intègrent un volet paysager. Un guide de traitement des paysages est diffusé à l'ensemble du personnel technique ; il synthétise une quinzaine de projets avec leur argumentaire paysager

En 2006, l'ONF identifie le paysage comme un des 4 axes de sa politique environnementale. L'objectif est d'amplifier la prise en compte du paysage dans les documents cadrant la gestion (aménagement forestiers) et dans les travaux faits au quotidien.

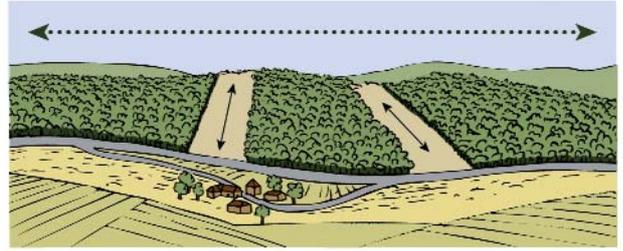
En parallèle, l'ONF développe ses compétences et son savoir-faire en interne. Les premières formations au paysage des forestiers débutent dans les années 80. La création d'un réseau de spécialistes du paysage intervient logiquement ; il compte aujourd'hui 60 personnes : 40 forestiers ayant suivi une formation complémentaire et 20 paysagistes diplômés.

En 2007, cet investissement s'étoffe par l'acquisition d'un nouveau logiciel de simulation 3D. Testé sur des projets-pilotes, il doit accompagner les projets paysagers importants. Autre élément de cette politique paysagère : le soutien aux démarches régionales auprès de divers partenaires, pour la rédaction de guides paysagers locaux.

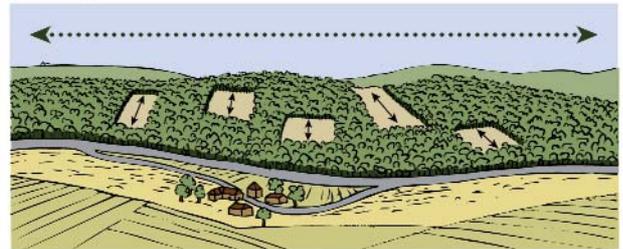
Un dernier outil vient renforcer cette démarche : le fond pour l'environnement et le développement durable (Fedd). Ce financement propre à l'ONF soutient des actions innovantes en forêt domaniale : dont l'adaptation de la gestion forestière aux enjeux paysagers, le partenariat et une gouvernance de nos projets conforme à la Convention européenne du paysage. Car ne l'oublions pas : avant tout, le paysage se partage.

Forme et étendue des unités à régénérer

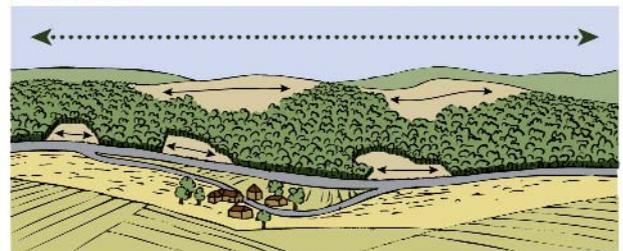
À ÉVITER



À ÉVITER



À PRIVILÉGIER



←.....→ axe naturel du paysage

←————→ axe d'intervention

© ONF

L'approche globale des paysages forestiers

La gestion forestière s'appuie sur une approche globale des paysages forestiers. Elle croise trois dimensions : écologique avec les espèces et leurs dynamiques naturelles, fonctionnelle avec l'organisation des lieux et leur utilisation par l'homme, visuelle (et culturelle) en considérant les caractères source d'émotion dans ses espaces.

Appliqués à la forêt, ces principes visent à préserver la naturalité et la mémoire des lieux.

Les moments clés de la gestion forestière... pour les paysages

Au-delà des principes, diverses étapes permettent au forestier de concrétiser son action paysagère en forêt. La connaissance de nos pratiques de travail reste essentielle pour nos partenaires (collectivité locale, association, etc.), si l'on souhaite qu'ils interviennent efficacement dans le champ de la discussion.

Les documents de référence de la politique forestière sont établis à une échelle de territoire donné :

- les Orientations régionales forestières (ORF) relèvent d'une initiative de l'État déclinant la politique forestière au niveau d'une région administrative ;
- les Directives ou Schémas d'aménagement forestier (DRA ou SRA) cadrent la gestion des forêts publiques sur une grande région forestière ;
- l'Aménagement forestier planifie la gestion d'une forêt pour une durée de 15 à 20 ans ;
- des états annuels actualisent la liste des coupes (état d'assiette) et le programme des travaux à réaliser dans chaque forêt.

Les enjeux paysagers sont déclinés à travers ces étapes de travail.

L'aménagement forestier et son volet paysager sont élaborés en 3 temps : un diagnostic, la formulation d'objectifs et un programme d'actions avec des mesures paysagères qui vont accompagner ou modifier certaines décisions techniques. Le diagnostic comprend une cartographie de la sensibilité paysagère, permettant de localiser les enjeux : qui et combien de personnes voient le site, quels lieux présentent un paysage remarquable. Les ambiances forestières seront à étudier dans les forêts les plus fréquentées. La qualité de cette analyse va dépendre de données disponibles.

L'existence d'une charte paysagère sur un site nous offre un gain inestimable dans la formulation des objectifs paysagers, surtout si les acteurs forestiers ont été associés à son élaboration. D'importants choix sont aussi du ressort de cette étape d'aménagement : celui des essences et de la structure des peuplements forestiers, puis la répartition des travaux dans l'espace et le temps.

Les coupes forestières. Bien que prévues dans la phase précédente, leur mise en œuvre se décide à l'état d'assiette, avant le marquage des bois (martelage). Les ultimes décisions concernant les coupes se prennent ici, au moment de la commercialisation des bois.

Il s'agit de décliner concrètement des objectifs paysagers ou écologiques, et d'envisager la faisabilité économique de l'opération. Les différentes actions planifiées sont réparties dans l'espace en cohérence avec la circulation du public. Avec cette préparation de la coupe, nous entrons dans le cœur de l'action et c'est le moment de regarder les détails : définir la forme de la lisière à créer, déterminer les éléments à garder ou protéger (arbre, vestige, mare).

La qualité de l'exploitation s'appuie sur la formulation et le respect de clauses particulières : mode et période d'exploitation, traitement des rémanents au sol, dépôt de bois et circulation des engins, remise en état des chemins.

La majorité des travaux forestiers (plantations, création de pistes etc.) sont ainsi envisagés dans l'aménagement forestier, anticipant leur impact et répartissant l'effort paysager dans l'espace et le temps.

Renouvellement programmé d'un peuplement forestier, la régénération constitue alors une pratique prenant en considération le paysage. Dans la phase de réalisation, il restera à définir les modalités techniques précises : délimitation de la parcelle, orientation des lignes de plantation, répartition des essences préconisées, implantation de grillages de protection, maintien d'éléments patrimoniaux remarquables.

Cependant, quelques travaux forestiers sortent de ce

protocole de travail. La reconstitution est un projet plus délicat, imprévisible puisqu'il intervient à la suite de dégâts : incendie ou chablis de tempête. Sur ces grandes opérations menées dans l'urgence, l'approche paysagère reste souvent à améliorer.

Des méthodes en évolution

Pourrions-nous conclure en disant que l'ONF veut évoluer ? Oui. Dans les années à venir, nous voulons passer de l'analyse des impacts paysagers à la formalisation de vrais projets paysagers au sein de la forêt. Actuellement, nous élaborons une nouvelle grille d'évaluation des enjeux paysagers, croisant des notions de statut et de fréquentation pour chaque forêt. Notre ambition paysagère sera différente en fonction de ces enjeux, ils conditionneront l'importance donnée au paysage dans la réflexion forestière. Lorsque la forêt représente un simple élément paysager du territoire, l'essentiel des actions forestières reste sans impact paysager majeur. Mais lorsqu'une forêt constitue un paysage emblématique ou une destination au sein d'un territoire, l'approche paysagère orientera les choix sylvicoles de l'aménagement forestier. Nous souhaitons réaffirmer le rôle fondamental du paysagiste dans les projets forestiers.



LES TECHNIQUES EN BANDES SEMBLAIENT EFFICACES ET ÉCONOMIQUEMENT AVANTAGEUSES MAIS ELLES ÉTAIENT INADAPTÉES AU CONTEXTE PAYSAGER.

© ONF



LA QUALITÉ DE L'EXPLOITATION S'APPUIE SUR UNE BONNE GESTION DES TRAVAUX FORESTIERS.

Dans cette réflexion paysagère, la complexité des évolutions écologiques et socio-économiques est appréhendée. Nous devons prêter attention au changement de contextes d'exploitation et aux dynamiques sylvicoles.

Dans les phases décisionnelles, il s'agira aussi de passer de la consultation à la concertation auprès de nos partenaires locaux. ■

>>> Mél : christelle.gernigon@onf.fr

Le label Forêt patrimoine



Emmanuel Michau

Chef du département Développement durable
à l'Office national des forêts

L'ONF met actuellement en place un projet d'envergure : le projet Forêt patrimoine, dont l'objectif est d'aller vers une démarche partagée de valorisation et de gestion de la forêt sur un certain nombre de sites emblématiques.

L'ONF gère environ 1,8 million d'hectares de forêts domaniales et 2,8 millions d'hectares de forêts communales. L'espace forestier domanial représente 27% de l'espace forestier total. Certaines forêts disposent d'une forte notoriété et, à ce titre, doivent pouvoir devenir les modèles d'une politique d'excellence de gestion durable de la forêt, dans sa dimension paysagère et de biodiversité, dans sa fonction économique et territoriale, dans son environnement social.

Les enjeux du label Forêt patrimoine

Il s'agit d'abord de préserver et valoriser le patrimoine forestier domanial des sites emblématiques, dans une démarche intégrant tous les patrimoines : culturel, naturel, paysager, sylvicole et social.

Ainsi certains éléments du patrimoine liés à la sylviculture (les futaies cathédrales de Bercé par exemple) ou à l'usage du bois, de la tonnellerie, de la lutherie, ou du bois de chauffage devraient être valorisés. Il peut s'agir aussi de faire connaître de grandes opérations nationales de restauration des terrains de montagne, comme l'illustre la forêt de Chaudun ou de Boscodon, dans les Hautes-Alpes, marquées par des transformations paysagères considérables.

La dimension de production ne sera pas absente. Il faut montrer qu'elle peut se conjuguer aux autres fonctions de la forêt, paysage, biodiversité, accueil et même participer à leur développement.

La réflexion souhaite dépasser le massif forestier lui-même pour considérer la forêt dans la globalité de son environ-

nement et de son territoire. Pour cela, elle doit y associer les collectivités, les socioprofessionnels, les usagers. Il s'agira de partager les enjeux du territoire, de faciliter les partenariats techniques et financiers permettant d'assurer les opérations de réhabilitation et, plus largement, d'assurer une gestion quotidienne des sites dans la durée.

Son objectif est aussi de favoriser la politique d'accueil du public. Cela signifie être en phase avec les attentes de la société qui a besoin, de plus en plus, d'espaces de calme, de silence, d'aventure. Mais la forêt a aussi un rôle à jouer en matière d'insertion des publics en difficulté ; de cohésion familiale et d'égalité d'accès aux personnes handicapées. Nous devons intégrer la dimension de responsabilité sociale à notre projet Forêt patrimoine afin de répondre à ces attentes.

Enfin, il s'agit de constituer une vitrine nationale de sites forestiers remarquables et les mettre en réseau. Comme au sein du Réseau des Grands Sites de France, l'objectif est de favoriser les expérimentations et les transferts de savoir-faire au bénéfice des autres forêts publiques, d'affirmer nos partenariats et de renforcer l'image de l'ONF comme acteur exemplaire dans l'accueil du public aux côtés des autres gestionnaires de l'environnement.

Une cinquantaine de forêts emblématiques ont été identifiées : Tronçais, Bercé, Verzy, l'Aigoual, Boscodon, le Mont Vallier, Compiègne... autant d'exemples témoignant de la diversité des forêts françaises et qui parlent au public, susceptible d'entrer dans le réseau à terme.

Cette politique sera mise en œuvre dans le cadre d'une charte nationale Forêt patrimoine, d'un cahier des charges, d'une marque contrôlée par l'ONF, en lien avec un comité d'orientation réunissant des experts externes (sociologues, paysagistes, spécialistes du développement territorial et de la médiation). Elle s'appuiera sur des sites sélectionnés en

fonction de leur qualité environnementale, de leur dimension culturelle et sociale, de leur capacité de réponse aux attentes territoriales et de leur dimension économique.

Une démarche partagée entre acteurs

L'ONF apportera une contribution significative au financement de ces opérations, de l'ordre de 40 % et sera susceptible d'y accrocher du mécénat.

La démarche est analogue à celle des Opérations Grands Sites. Le projet s'exerce dans le cadre d'un projet partagé impliquant les collectivités. Il s'agit tout d'abord d'engager un travail de faisabilité pour aboutir à un protocole d'accord définissant les grandes lignes ainsi que les limites du projet et permettant d'engager les études approfondies destinées à définir plus précisément les actions. Ce protocole s'accompagne d'une déclinaison de la charte appropriée au site. Dans un second temps, un plan global d'aménagement et de mise en valeur pour l'accueil du public est élaboré, en concertation avec les collectivités et les usagers. Il définit précisément les aménagements, les actions de valorisation et de communication, le plan de financement, les modalités de la gestion. Il aboutit à un contrat

en tonalité avec le site ;

- favoriser un développement économique en lien avec les sites et assurer une gestion pérenne : activités touristiques et de découverte, valorisation des produits du bois, contribution à la lutte contre l'effet de serre...

- faire connaître les Forêts patrimoine et en faire notamment des lieux particuliers de développement de l'écocitoyenneté.

Il conviendra de renforcer les échanges avec les réseaux (RGSF, PNR, etc.) et de renforcer l'apport de la forêt domaniale à la politique des Grands Sites.

Il est prévu, sur la durée du contrat État-ONF (2007-2011), d'engager une quinzaine d'opérations Forêt patrimoine dont 5 en forêts périurbaines, ces dernières constituant un enjeu fort en tant que patrimoine social. On compte en effet environ 500 millions de visites par an en forêts domaniales, dont une grande partie en forêts périurbaines. Ce chiffre mis en regard des 180 millions d'entrées dans les cinémas, c'est dire l'importance de la forêt en termes d'attente sociale !

Le montant envisagé en moyenne pour chaque opération sera de l'ordre d'1 à 1,5 million d'euros, avec un apport d'autofinancement de 40 % environ par l'ONF.

VALORISER LA DIMENSION SOCIALE DE LA FORÊT DANS LE LABEL FORÊT PATRIMOINE.



de projet entre l'ONF et les divers partenaires après validation par le comité d'orientation national. La troisième phase est directement opérationnelle, de réalisation. Enfin viendra la phase de labellisation. Ce sera une reconnaissance, par le comité d'orientation et par une décision du Directeur général de l'ONF, de l'intégration au label Forêt patrimoine.

Le projet se déclinera à travers de nombreuses actions visant à réhabiliter et valoriser les sites :

- organiser la fréquentation de manière à assurer un équilibre entre la qualité des sites d'accueil et le maintien d'espaces de silence et d'aventure ;
- mettre en valeur les paysages ;
- préserver la biodiversité et assurer une gestion sylvicole

Coordination du projet

La coordination du projet sera assurée par un pilote national, des référents territoriaux et un groupe de pilotage national. Un comité d'orientation, composé d'expert, sera mis en place. Cette organisation permettra la finalisation de la charte.

Trois sites pilotes ont été désignés : Fontainebleau, le Mont Vallier, en Ariège (caractérisé par une forêt rurale) et les forêts périurbaines de l'agglomération de Rouen.

Lors des prochaines réunions du comité d'orientation, les sites potentiels seront sélectionnés, des études de faisabilité seront menées et les protocoles d'accord seront élaborés. Pour mener à bien ce projet, l'ONF a mis en place à côté

d'un Fond environnement et développement et développement durable – le Fedd Environnement, créé il y a deux ans – un fonds dédié à l'accueil, le Fedd Accueil, doté de 3 millions d'euros.

Par ailleurs, afin de pouvoir bénéficier de son expérience, l'ONF vient de signer une convention avec le Réseau des Grands Sites de France qui nous apportera son appui méthodologique.

Cette convention va permettre à l'ONF de renforcer le concours de la forêt domaniale aux Opérations Grands Sites et au Réseau d'accompagner méthodologiquement le dé-

veloppement du concept Forêt patrimoine. Elle facilitera le positionnement réciproque et les échanges d'expériences et devrait permettre de mener conjointement les actions de formation, d'information et de sensibilisation. Enfin, par cette convention les deux partenaires s'attacheront à renforcer la réflexion et le lobbying sur le financement de la gestion des espaces naturels et des sites ainsi que le développement en lien avec d'autres réseaux, de la connaissance et la maîtrise des impacts des sports de pleine nature. ■

>>> Mél: emmanuel.michau@onf.fr

... échanges

Valorisation industrielle du bois

Annick Leymarie, Maire de Rocamadour - Quelle place occupe l'industrie du bois dans la gestion forestière ?

EM - Le volet production est important. La forêt publique représente 13 millions de m³ de bois chaque année, soit 40 % des volumes vendus et 27 % de surface par rapport à l'ensemble des forêts. La notion de Forêt patrimoine ne signifie pas « laissé à l'état sauvage ». Il peut y avoir une alliance entre la production et le patrimoine naturel. D'ailleurs, de nouveaux usages du bois voient le jour, comme le bois de feu ou le bois d'industrie, et ils ne doivent pas être négligés. Ils apportent des réflexions importantes sur la récupération des rémanents sans porter préjudice à la pérennité de la forêt.

Place au dialogue

Jean-Pierre Thibault, Icomos - Qu'en est-il de la forêt privée et de sa complexité de gestion en termes de territoire ?

EM - Concernant la forêt privée, on peut évoquer les outils que constituent les plans simples de gestion. Deux espaces de dialogue jouent un rôle important : les chartes forestières de territoires et les chartes de Parcs naturels régionaux, intégrant des volets forestiers significatifs qui s'appuient souvent sur les chartes forestières de territoires.

Concernant le dialogue, il est vrai qu'il existe des situations de blocage très préjudiciables. Dans certaines forêts périurbaines, la difficulté de dialogue a conduit à surseoir à l'ensemble des coupes, et les actions nécessaires au renouvellement sont intervenues de manière brutale, dans un contexte dramatique. Le dialogue et la gouvernance sont fondamentaux pour éviter ces blocages.

Christelle Vial, ONF Puy de Dôme - Sur le site du Puy de Dôme, l'ONF a mis en place une charte forestière permettant de rencontrer les propriétaires privés. C'est une manière d'amorcer le dialogue entre forêt publique et forêt privée. La forêt privée est gérée par un syndicat de gestion, puisque nous sommes sur des sections de commune. Certaines propriétés sont en indivision, mais elles sont fédérées en associations, ce qui facilite le dialogue.

Pistes de réflexion . . .

Un participant - Il y a une forte pression des politiques et des évolutions des modes de productions, que ce soit sur la forêt ou sur l'agriculture. Et vous l'avez dit, la demande sociale des nouveaux agriculteurs va amener à gérer différemment les exploitations. Ne peut-on pas adapter les réglementations en fonction de l'exploitation ?

Nous avons des chartes forestières, ne peut-on avoir des chartes forestières et agricoles ? Notamment dans les paysages où les deux activités sont réunies et où la charte forestière s'arrête aujourd'hui à la lisière et ne traite pas la partie agricole.

Enfin, les collectivités locales sont réticentes à la multiplication des zonages. « Forêt patrimoine » est un nouveau zonage. Entre les zonages, les labels, les maîtrises d'ouvrage, les initiatives prises par les milieux professionnels, les propriétaires, les collectivités, comment traitons-nous ça ? ■

Le site du Puy de Dôme et l'Opération Grand Site

Jean-Yves Gouttebel

Président du Conseil général du Puy-de-Dôme



25

L'Opération Grand Site sur le Volcan du Puy de Dôme a démarré avec une première convention en 1982. Depuis plus de 25 ans, le Conseil général est donc impliqué dans cette démarche initiée par le Ministère en charge de l'écologie. Le 26 avril 2005 intervenait la signature d'une convention d'Opération Grand Site entre différents partenaires, l'État, le Conseil général, mais aussi les communes concernées et le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, pour remédier aux évolutions qui affectaient le site.

L'abandon du pastoralisme a favorisé l'envahissement de l'espace par les noisetiers et par divers arbustes, conduisant ainsi à une fermeture progressive du paysage.

Victime de l'érosion, le site s'est fragilisé. La confrontation de photographies actuelles et de photographies prises dans les années 70 permet d'apprécier l'ampleur de cette érosion. Ce phénomène n'est pas d'origine naturelle, il est lié à une fréquentation anarchique du site qui a eu des conséquences catastrophiques. Les pluies ont achevé de creuser les chemins piétons.

Nous nous sommes donc engagés dans une gestion volontariste, au service d'une évolution maîtrisée du site.

Deux grands objectifs ont été fixés : parvenir en 2008 à un espace naturel complètement réhabilité, et en 2010, à un espace de culture reconnu. Un troisième objectif, à plus long terme, est la réorganisation de l'accès au sommet, à la fois pour les piétons (cet objectif est déjà atteint) et pour les automobilistes (ce sera le cas prochainement).

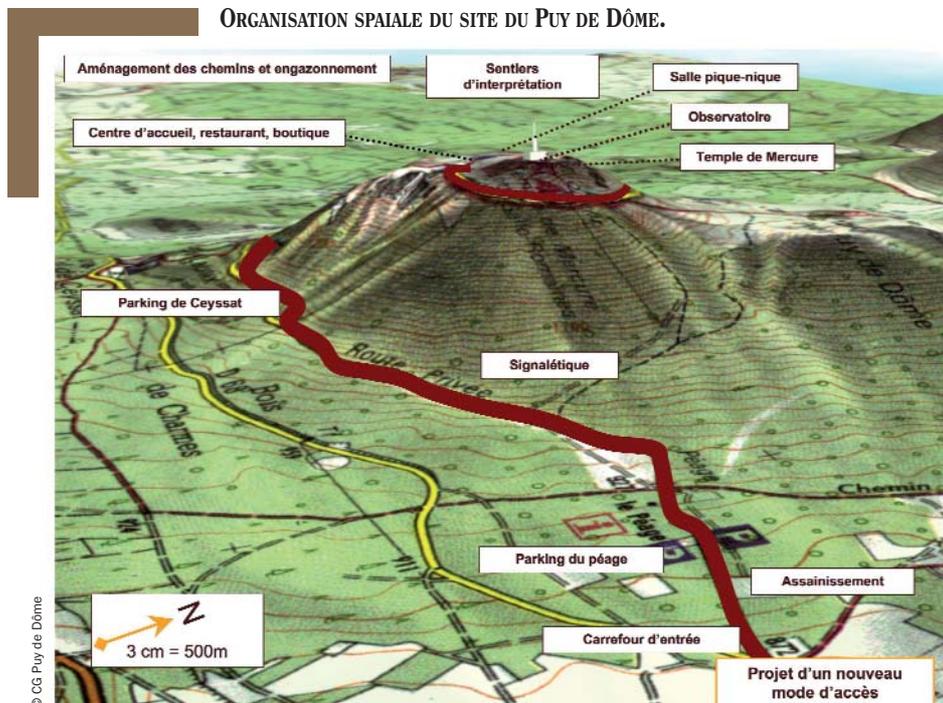
Nous avons également d'autres projets d'avenir sur lesquels il convient de rester prudent. Une réflexion est en cours afin d'envisager, à partir de cette opération, de proposer l'inscription du site sur la liste du patrimoine mondial de l'Unesco.

En 2008 : un site réhabilité, sécurisé, interprété et géré

En 2008, le Puy de Dôme sera donc devenu un espace réhabilité, un site sécurisé dans son fonctionnement, protégé de l'érosion, et un site interprété, c'est-à-dire dans lequel la communication et la diffusion de l'information trouveront toute leur dimension.

Le premier axe de notre action concerne la sécurisation

ORGANISATION SPAIALE DU SITE DU PUY DE DÔME.



du fonctionnement. L'entrée du site a été réorganisée, aussi bien pour l'accès des automobilistes que pour l'accès des piétons. Les aires de stationnements, jadis anarchiques, ont été aménagées, devenant des parkings paysagers.

Nous avons également mis en place des navettes afin de limiter l'accès par les véhicules particuliers jusqu'au sommet du Puy de Dôme. Il s'agit d'une route très fréquentée, étroite par endroits, qui cause des accidents. Ces navettes relèvent d'une délégation de service public. Notre exigence vis-à-vis du titulaire du marché a bien sûr porté sur deux aspects : la conformité aux normes de sécurité des différents véhicules, équipés des dispositifs techniques nécessaires, et la formation spécifique des chauffeurs à ce type de conduite. L'accès routier est désormais parfaitement sécurisé.

Le second axe sur lequel a porté notre action concerne l'entretien régulier du site. Nous pouvons affirmer aujourd'hui que le site est durablement protégé de l'érosion. Les cheminements piétonniers ont été entièrement refaits. Ce sont des sentiers en béton désactivé. Nous avons expérimenté plusieurs formules, sur une période d'un an, afin de voir comment celles-ci résistaient aux intempéries, et le choix a été opéré après cette période d'expérimentation. Le troisième volet de notre opération permettra de parler d'un site interprété, offrant de nouveaux lieux d'accueil au sein de bâtiments réhabilités. Le restaurant et le centre d'accueil seront en effet totalement rénovés. Au sommet du Puy de Dôme subsistait, en effet, un bâtiment ancien qui détonnait dans le paysage ; celui-ci sera réhabilité, habillé avec un bardage en bois, et transformé en une salle de pique-nique destinée aux visiteurs.

Un chalet de l'observatoire sera créé. Ce chalet, qui était un bâtiment existant, sera rénové et dévolu à la poursuite d'activités de recherche à l'étage, tandis qu'au rez-de-chaussée se déploiera un espace d'expositions, orienté vers la vulgarisation de la culture scientifique. Le Puy de Dôme présente des conditions météorologiques qui sont à peu près celles d'un sommet de 3000 m ; il est donc possible d'y mener des expérimentations dans le domaine de la physique du globe, qui s'inscrivent dans le cadre de recherches actuelles.

Par ailleurs, une signalétique sera implantée sur le site. Ce projet, qui sera achevé en 2008, est financé par le Conseil général (pour ce qui concerne la maîtrise des opérations), par l'Union européenne, la Région et l'État. Son coût global, étalé sur plusieurs années, s'élève à 10 millions d'euros environ.

En 2010 : un site de rayonnement culturel

Le second grand objectif est que le site soit en 2010 un espace de culture reconnu. Le projet comporte un volet archéologique concernant le temple de Mercure, un volet de culture scientifique et un volet relatif à l'accueil d'expressions artistiques, comme cela s'est fait dans le Massif du Sancy cette année.

S'agissant de l'archéologie, l'objectif est de mettre en valeur les vestiges du temple de Mercure. Ce temple, qui fut pillé à la fin du 19^e siècle ainsi qu'au début du 20^e siècle, et dont certains blocs de pierre auraient servi à l'édification de bâtiments voisins, a fait l'objet de fouilles archéologiques. Il s'agit à présent de valoriser ce lieu et les savoirs qui s'y rapportent, à travers des expositions qui se tiendront dans l'observatoire situé à l'arrière du temple.

Dans la salle pique-nique offerte aux visiteurs sera mise en place une scénographie sur la géologie.

Le projet englobe également le balisage de sentiers d'interprétation et d'animation. Il prévoit une liaison piétonne avec Vulcania, qui n'est pas très éloigné, et qui est assez facilement accessible depuis le Puy de Dôme sans gros effort physique.

Quant à l'accueil de l'expression artistique, il se traduira notamment par les actions s'inscrivant dans le partenariat que nous avons noué avec le festival du court-métrage. D'autres formes d'art pourront également trouver un lieu d'expression au sommet du Puy de Dôme.

En 2012 : un nouveau mode d'accès au sommet

Pour 2012, l'objectif que nous nous sommes fixé est de réorganiser l'accès au sommet du volcan. Cet accès est inchangé depuis 1926. En 1907 avait été créée une ligne de chemin de fer permettant de relier le centre-ville de Clermont-Ferrand au sommet du Puy de Dôme. La liaison était assurée par un train classique à vapeur, non pas à crémaillère mais à tambours. Concurrencé ensuite par l'au-

Patrick Colas, Maire d'Orcines

« Une commune ne pourrait assumer seule la gestion d'un tel territoire ; c'est pourquoi cette Opération Grand Site nous réjouit particulièrement. »

Le site naturel reçoit environ 500 000 visiteurs par an et pour les habitants de l'agglomération clermontoise, le Puy de Dôme s'apparente à une gigantesque « cour de récréation », ce qui ne va pas sans créer des conflits d'usage entre chasseurs, agriculteurs et randonneurs. Nous rencontrons donc un certain nombre de problèmes dans la gestion de ces nombreux visiteurs, que nous sommes par ailleurs ravis d'accueillir.

Une commune ne pourrait assumer seule la gestion d'un tel territoire c'est pourquoi la mise en place de cette Opération Grand Site nous réjouit particulièrement. Une telle opération ne peut être menée à bien sans une collaboration étroite et constante entre les différents partenaires que sont le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, le Conseil général, les communes, les différentes associations de propriétaires et d'éleveurs. La concertation constitue une nécessité ; elle doit être la plus large possible, dans un échange gagnant-gagnant. C'est là un indispensable gage de réussite. ■

tomobile, le train fut abandonné en 1926. La route qui permet aujourd'hui d'accéder au sommet du Puy de Dôme est en réalité l'ancien tracé de la ligne de chemin de fer qui fut démontée en 1926. Si nous parvenons à mener à bien notre projet, cette route redeviendra une ligne de chemin de fer à crémaillères. La nouvelle ligne suivra l'emprise de la chaussée actuelle. Cette nouvelle organisation aura pour point de départ la gare, qui sera implantée en aval du péage actuel ; elle abritera également une Maison de site et sera joutée par un parking. Il subsistera une partie routière réservée uniquement aux véhicules de service et de secours. Il est envisagé 5 à 6 kilomètres de voie mixte. Le projet prévoit également de supprimer le parking du sommet. La construction d'une gare d'arrivée souterraine permettra de reconstituer le sommet tel qu'il était autrefois, c'est-à-dire avant la création des parkings. L'objectif est de rendre son aspect initial au Puy de Dôme dont le sommet sera réengazonné.

Le chemin de fer à crémaillère présente un second avantage : il permettra aux visiteurs d'accéder au sommet, quelle que soit la situation météorologique. Le site, qui n'est actuellement accessible par la route que d'avril à octobre ou novembre, sera ainsi accessible toute l'année.

Une gestion durable vers le label Grand Site de France®

L'ensemble du projet repose sur une gestion partenariale réunissant les communes concernées, Orcines et Ceysnat, le Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne, l'Agence départementale du développement touristique, et l'ONF. Dans le cadre de ce partenariat avec l'ONF, des brigades équestres interviennent sur le site pendant les mois d'été, ce qui constitue un atout pour le site. La gestion du

site s'effectue donc avec les institutionnels, les professionnels du site, mais aussi avec les propriétaires et les usagers qui pratiquent de nombreuses activités sur le site. Le Conseil général coordonne la gestion du site. Naturellement, le service compétent ne cessera pas ses activités le jour où nous aurons obtenu le label Grand Site de France® et le jour où la délégation de service public pour le train aura été mise en place ! Ce service poursuivra son action, car l'aménagement du site du Puy de Dôme, comme c'est le cas pour beaucoup de sites, est en perpétuel devenir. C'est une action constante, vivante, en évolution.

Nous mettons en place des outils d'évaluation. En ce qui concerne par exemple la fréquentation, nous bénéficions d'un système de comptage assez fiable pour les véhicules puisque nous possédons un péage. En ce qui concerne les piétons, nous avons d'autres systèmes de comptage, certes un peu moins précis, mais relativement fiables dans l'ensemble. Nous faisons régulièrement des enquêtes de satisfaction auprès des usagers.

Par ailleurs, nous mettrons en place un observatoire du paysage. Cet outil nous permettra de mesurer et d'étudier l'évolution du paysage du Puy de Dôme.

Nous mettrons également l'accent sur l'information des visiteurs en utilisant les relais des professionnels du tourisme, notamment à travers une communication écrite en plusieurs langues et des expositions temporaires au sommet. Nous veillons aussi à l'information des populations locales, avec le projet de création d'une lettre du Grand Site du Puy de Dôme, dont la diffusion débutera après les élections cantonales.

Notre objectif est évidemment l'obtention prochaine du label Grand Site de France® pour lequel le Conseil général et tous les partenaires sont fortement mobilisés. ■

PROMENEURS AU SOMMET DU PUY DE DÔME.



Pastoralisme, forêt et gestion des paysages de la chaîne des Puys



Christine Montolou

Responsable du pôle Accompagnement et développement des activités touristiques au Parc naturel régional des Volcans d'Auvergne

La chaîne des Puys est un remarquable alignement d'environ 80 volcans sur environ 30 km du nord au sud. Toutes les formes du volcanisme y sont représentées, sur un territoire restreint. Ce sont des formes simples, souvent issues d'une seule éruption. On peut donc facilement lire ces paysages. Que ce soit des dômes, des cratères, des coulées ou des pointements, ces formes sont encore très lisibles, c'est d'ailleurs ce qui en fait le grand intérêt. Pourtant, cette grande lisibilité est menacée par une tendance à la fermeture des paysages et des points de vue. Petit à petit, les puys sont grignotés par des landes arbustives, noisetiers, bouleaux, hêtraies sapinières ou encore par des plantations monospécifiques de résineux.

La carte d'occupation du sol montre que la forêt occupe 60 à 80 % du site. Les zones ouvertes sont principalement situées dans le secteur central et au sommet de certains puys. Par endroits, on ne distingue plus des volcans mais de simples collines boisées. Dans ce contexte, les espaces ouverts deviennent véritablement stratégiques et il convient d'intervenir.

Qu'observe-t-on ? Les Puys de la Vache et de Lassolas sont encore lisibles mais progressivement gagnés par la végétation. Au Puy de Côme, la noisetière est en train d'envahir les flancs ; une zone demeure tout de même ouverte, notamment grâce à des actions ponctuelles de pâturage.

Un paysage lié à l'histoire foncière

La chaîne des Puys est également un site complexe du point de vue foncier, de son organisation territoriale et

Roger Gardes, Président du PNR des Volcans d'Auvergne

Au cours du quarantième anniversaire des Parcs naturels régionaux la semaine dernière à Fontevraud, nous avons eu l'occasion d'échanger autour des paysages. Il est évident, dans ce que nous pouvons entendre chez les uns et les autres, que nous avons ici un lien fort de parenté. Les parcs naturels régionaux et les Grands Sites sont mêmes frères puisque beaucoup de Grands Sites sont sur des parcs et que pour notre part, nous en accueillons même deux et pas des moindres. Je suis ainsi persuadé que nous pouvons développer, au niveau local mais surtout au niveau national, des relations encore plus étroites. Je m'entretenais avec la directrice adjointe de la FNPNR, Agnès Boulard, qui a tenu à participer à vos neuvièmes Rencontres pour voir justement comment nous pouvons, à l'avenir, travailler ensemble.

Je voulais vous transmettre le salut amical d'un personnage important que vous avez eu l'occasion de rencontrer mais qui n'a pas eu la possibilité d'exprimer toute sa reconnaissance. J'ai discuté quelque temps avec nos volcans d'Auvergne et leur chef, le Puy de Dôme, m'a chargé de vous transmettre toutes ses amitiés. Il est honoré d'accueillir vos Rencontres. Au nom des 80 volcans de la chaîne des Puys, il m'a chargé de vous dire qu'il tenait à vous revoir bientôt ! ■

des multiples usages allant des activités traditionnelles d'exploitation aux activités de loisirs.

L'organisation du foncier est historique : à la fin du 12^e siècle, la Comtesse de Montferrand a fait donation de terrains aux habitants des terres de la chaîne des Puys (les terres de l'aumône).

Une organisation bipolaire s'est alors mise en place : un espace agricole privatif autour des villages et un espace commun, la chaîne des Puys. Cet espace constituait une réserve gratuite de bois, de pierres et de pâturages.

Pour les propriétés privées, on a affaire souvent à des parcelles très petites, en lanières, souvent boisées, qui appartiennent à un seul propriétaire qui souvent ne sait même plus où se situe sa parcelle.

Certaines parcelles s'étendent sur de grandes surfaces et sont bien souvent des parcelles en indivision qui appartiennent à plusieurs propriétaires, parfois des centaines, qui n'ont pas forcément un lien de parenté. Chaque indivis peut avoir une part plus ou moins importante de la propriété. Cet aspect entrave grandement la gestion de ces sites ! L'intervention sur des biens en indivision est facilitée quand les propriétaires sont re-

groupés en associations, car nous pouvons alors avoir un interlocuteur unique et identifié (un président, un secrétaire...). Il y a également des parcelles communales et des parcelles sectionnales, qui appartiennent non pas à la commune entière, mais aux habitants d'un seul village, voire des indivisions de section. Les difficultés se conjuguent alors et complexifient notre intervention.

Le foncier a également une incidence sur le paysage et sur son évolution, comme sur le Puy de Côme, par exemple, où l'on voit des traces des petites parcelles de hêtres qui courent de la base au sommet (elles n'ont parfois que 7 m de large) et étaient exploitées, notamment pour le bois de chauffe. Sur l'autre partie du Puy, on trouve une immense parcelle de pâturage aujourd'hui envahie par la végétation, en indivision entre environ 80 propriétaires.

Ici, comme pour tout aménagement, l'intervention nécessite la maîtrise du foncier. Nous avons établi une convention avec une association de propriétaires en indivision, l'association Dôme Union (cf. encadré Guy Faure). Cette convention nous lie pour 10 ans et nous per-

met d'aménager et de réhabiliter les zones dégradées, les cheminements et de sensibiliser le public. Elle concerne tout le secteur central de la chaîne des Puys, le plus emblématique, le plus visité.

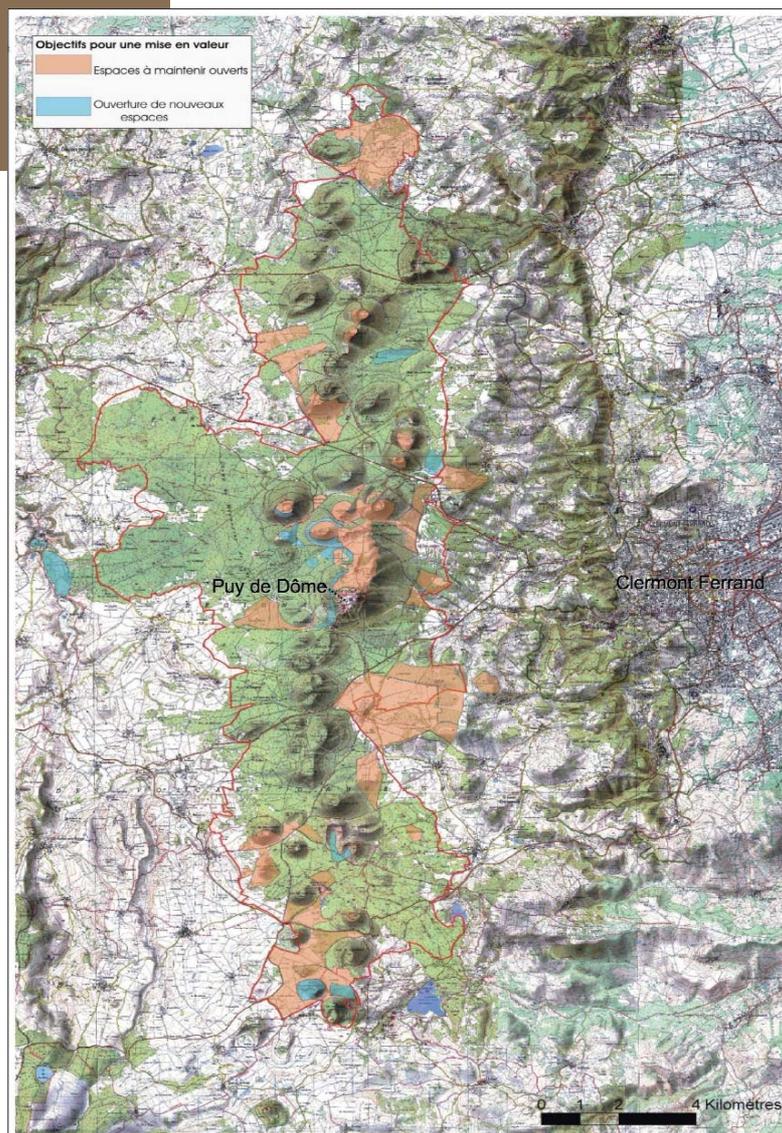
Le pastoralisme, clé de l'entretien des paysages

L'usage pastoral permet de maintenir l'ouverture des paysages et la lisibilité des formes volcaniques sur le site classé.

C'est ainsi que, l'été 2004, un troupeau du secteur central de la chaîne des Puys retraversait une départementale très fréquentée pour monter au sommet d'un autre puy qui n'avait plus été pâturé depuis plusieurs dizaines d'années. Conduire le troupeau sur ce sommet était un acte volontaire de la part des représentants de l'estive et du berger. Le choix de l'itinéraire est d'autant plus notable qu'il n'y a pas d'eau dans ce secteur et que la traversée de route, nécessaire, est dangereuse et problématique pour les animaux.

Depuis 1989, le Parc naturel régional accompagne la gestion de ces estives (cf. encadré Patrick Fournier) à tra-

ESPACES À ENJEUX PAYSAGERS ET AGRICOLES DE LA CHAÎNE DES PUYs, DANS UN OBJECTIF DE MISE EN VALEUR TOURISTIQUE DU SITE CLASSÉ.



vers plusieurs opérations : une action foncière destinée à garantir une certaine sécurité des estives ; des Opérations groupées d'aménagement foncier (Ogaf) Estives. Il a également mis en œuvre une Ogaf Environnement ; des contrats territoriaux d'exploitation ont été signés récemment et se sont traduits par l'équipement de ces estives. On peut évoquer également la mise en place de conventions pluriannuelles de pâturages, des dispositions concernant l'entretien de l'espace, des franchissements de clôtures, etc.

Le Conseil régional a accompagné cela en participant aux financements d'investissements de 1988 à 2006, mais a mis fin aux financements qu'il avait engagés, peut-être parce que ce programme durait depuis un moment déjà, peut-être aussi parce que les élus n'en ont pas mesuré l'enjeu. Il nous appartient de sensibiliser les financeurs à l'intérêt majeur de ces estives pour ce site classé : si les paysages se ferment, on perd tout l'intérêt du classement initial du site. La demande sociale de paysages est très forte dans ce secteur, tant de la part des habitants que des touristes.

La sensibilisation du public

Nous prolongeons notre action par une présence des gardes-nature sur le terrain dont la mission, qui évolue, est davantage axée sur la sensibilisation des publics sur le site. Ils apportent maintenant leurs concours aux



© Philippe Maigne

SENSIBILISER LES VISITEURS
AU RESPECT DES ACTIVITÉS PASTORALES.

bergers pour gérer la fréquentation touristique ; ils peuvent les aider techniquement à traverser la route avec leurs troupeaux ou à mettre en place des clôtures mo-

Patrice Fournier, Président de la Coopérative d'estives d'Orcines

« Ce partenariat a permis de mettre en place un outil en faveur d'une production de qualité et de l'entretien d'un site exceptionnel. »

La coopérative a été créée en 1983 sous l'impulsion de la commune d'Orcines. Elle est la traduction d'une volonté politique de lutte contre la déprise agricole par la structuration de l'activité pastorale, d'abord ovine, ensuite bovine. Elle s'est constituée en partenariat avec le parc des Volcans qui, dès sa création, a œuvré pour la valorisation de ce territoire, comme en témoigne son slogan initial « Un territoire et des hommes ». Ce partenariat a permis de mobiliser des aides pour moderniser l'outil de travail des éleveurs : création d'un logement pour le berger, d'un chalet, d'un point d'eau, implantation de clôtures, de parcs, conditions au maintien de l'ouverture des paysages et à l'ouverture de zones nouvelles. Des chiffres éloquentes : les agriculteurs et leurs familles représentent moins de 2% de la population d'Orcines, qui compte plus de 3 000 habitants et s'étend sur 4 270 hectares répartis sur 17 villages. Ces données traduisent la fragilité du site. Les actions qui se sont cristallisées sur le territoire se sont donc inscrites dans une réflexion de fond : quelle agriculture mettre en place pour préserver un tel site exceptionnel ?

La démarche s'est appuyée sur un partenariat indispensable avec l'État qui a joué un rôle prépondérant dans le cadre de la Pac, afin que les estives constituent des compléments de surface destinés à conforter les exploitations autour des villages. Il associe également le Département et la Région à l'écoute des mesures agro-environnementales, et la commune qui, à travers son Pos puis son Plu, préserve des zones pour le pastoralisme.

Ce partenariat a permis de mettre en place un outil en faveur d'une production de qualité et de l'entretien d'un site exceptionnel. Les coopératives d'estives ont montré qu'elles permettaient non seulement de maintenir l'ouverture de paysages, mais aussi, en partenariat avec les propriétaires, l'ONF et le Syndicat mixte de gestion forestière, d'ouvrir à nouveau des territoires et de modeler des modes d'exploitation agricole dans les zones tampons entre les zones d'activité d'estives et les boisements. Ce partenariat a permis une harmonisation positive de nos actions. Il faut continuer à œuvre dans ce sens. ■

biles. Les difficultés actuelles de ces estives sont d'ordre économique mais aussi liées à la fréquentation du site car les visiteurs ne savent pas toujours qu'il faut contourner un troupeau ! La majorité de ces estives ne sont pas clôturées et apparaissent aux visiteurs comme des espaces de liberté, dans lesquels ils peuvent lâcher quelquefois leur chien. Il s'ensuit une difficulté pour recruter des bergers qui ne reviennent pas toujours d'une année sur l'autre. Globalement, le problème majeur est le non-respect de la propriété privée sur les chemins, dans les zones forestières et sur les estives, ce qui menace la pérennité des estives et favorise l'apparition de conflits d'usage et la dégradation du site.

En plus des animations qui s'adressent aux publics scolaires et aux touristes, on note aussi de nombreuses manifestations sportives, rendant parfois difficile la conciliation de tous les usages (notamment la chasse). Prisé pour la pratique d'activités de pleine nature (randonnées pédestres, équestres, VTT), le site connaît aussi des difficultés avec le pastoralisme et l'exploitation forestière. La plupart des chemins sont empruntés par les adeptes de ces pratiques sportives, or ils ne sont pas toujours publics. Les motos, plus encore que les quads, laissent des traces et provoquent même des saignées d'érosion ; la pratique du « hors-piste » dans la forêt est à déplorer, alors que le site est en zone rouge (accès interdit à la circulation motorisée de loisir).

Les entrées dans la chaîne des Puys sont multiples, certains chemins traversent des parcelles privées et n'ap-

paraissent pas toujours au cadastre. Nous cartographions tous les chemins parce qu'en plus de la difficulté à gérer un réseau à multiples entrées et à agir sur la fréquentation, on constate que tous les accès au sommet des puys sont privés. Le GR 4, lui aussi, emprunte des portions privées ne faisant pas l'objet de conventions. Notre objectif n'est pas de traiter tous les chemins mais d'en privilégier certains pour les rendre confortables, résistants à l'érosion et en effacer d'autres.

La gestion du site classé et des enjeux paysagers

La chaîne des Puys est répartie sur 12 communes, 4 Communautés de communes et pour partie sur un Pays. Le site a été classé par l'État en 2000, sur plus de 13 000 hectares. La difficulté était donc de désigner un organisme pouvant gérer de façon globale le site. Le Parc est souvent désigné pour être cet organisme car il travaille depuis longtemps sur la chaîne des Puys et qu'il a une légitimité d'intervention, mais cela pourrait être également le Conseil général. Officiellement, le PNR n'a pas de contrat pour cette mission et nous en assurons la gestion parce qu'il est emblématique de notre territoire et que nous y avons engagé des actions depuis longtemps. Cependant, il est difficile de mettre autour de la table les différentes collectivités concernées ainsi que les différents financeurs, pour parvenir à une gestion globale.

Un comité de pilotage du site classé de la chaîne des Puys

Christian Alves, Président du Syndicat mixte de gestion forestière d'Orcines

« Orienter nos actions vers le tourisme et élargir les partenariats avec les acteurs chargés d'entretenir le patrimoine. »

Créé en 1999, le Syndicat mixte de gestion forestière d'Orcines, est essentiellement composé de biens de section de commune, caractéristique spécifique du territoire auvergnat. Traditionnellement, les biens de section étaient gérés par la Mairie et lorsque des actes de disposition devaient être établis, des commissions syndicales ponctuelles se réunissaient. La loi Montagne a introduit la notion de commission syndicale permanente. À Orcines, qui compte 12 sections, 4 commissions ont fonctionné dans un premier temps, puis il est devenu difficile de les reconduire après chaque renouvellement de conseil municipal. En effet, pour ce faire, il fallait qu'au moins 50 % des ayants droit de chaque section participent au scrutin. Or Orcines, commune périphérique, est composée pour grande partie de nouveaux habitants peu intéressés par ces questions. Sur l'initiative de l'ONF et en lien avec la commune, a donc été créé ce Syndicat mixte de gestion

forestière d'une superficie totale de 845 ha composés de 550 hectares de forêt, de 295 hectares d'estives et de friches (sur 1 200 hectares de biens de section). Rapidement, il est apparu que sa mission devait aller au-delà de la gestion forestière classique. Des pourparlers ont été engagés avec la coopérative d'estives, et peu à peu, le Syndicat s'est impliqué dans des missions d'agroforesterie.

Actuellement sur ces quelque 300 hectares, dont 170 sont déjà voués au pastoralisme, nous menons un projet d'agrandissement de l'estive bovine portant sur 7,5 hectares.

Pour pouvoir être menées à bien, ces actions nécessitent des financements conséquents qui ne peuvent être obtenus que dans le cadre de partenariats.

Aujourd'hui, il apparaît souhaitable d'orienter nos actions vers le tourisme et élargir les indispensables partenariats avec les différents acteurs chargés d'entretenir le patrimoine. ■

a été créé, présidé par le préfet. À la demande de la Diren, nous avons réalisé une étude de mise en valeur du site classé et des tendances de l'évolution (abandon des terres agricoles, avancée de l'enrésinement et atteinte à l'intégrité physique du site) et avons proposé des grandes lignes d'action : maintien de l'espace ouvert et des estives et reconquête de certains paysages, avant d'envisager la réouverture puis le développement ultérieur de nouvelles estives.

Une charte de gestion forestière dans le site classé

Une réflexion approfondie a été engagée sur la gestion forestière. Dans ce site aux sous-sols volcaniques très jeunes, aux sols meubles, fragiles et très érodés, la forêt recouvre 70 à 80 % de la chaîne. Cette gestion est différente selon le type parcellaire. Bien souvent, le petit parcellaire privé n'est pas du tout géré, voire pas exploité. Sur des parcelles un peu plus grandes, il existe des plans de gestion simples, dans lesquels intervient le Centre régional de la propriété forestière (CRPF). Sur du parcellaire public, la gestion est confiée à l'ONF ; sur le parcellaire sectionnal, la création de syndicats mixtes de gestion forestière a permis de constituer des grandes parcelles sectionnales et d'en confier la gestion à l'ONF (cf. encadrés Christian Alves et Christèle Vial). À l'occasion de cette étude, nous nous sommes interrogés sur le terme d'« exploitation courante des fonds ruraux » au sein d'un site aussi forestier. La difficulté majeure

résidait dans les coupes de régénération artificielle, c'est-à-dire les coupes à blanc. Fallait-il considérer qu'elles entraient dans le domaine de l'exploitation courante ou non ou qu'elles devaient être soumises à autorisation ? Quels étaient les espaces où nous pouvions les opérer et sous quelle forme ? Après diverses batailles d'experts, la démarche a abouti à une charte de gestion forestière qui détermine les modes d'exploitation dans ce site. L'impulsion d'une nouvelle gestion forestière s'appuie sur l'ONF et le CRPF pour intégrer les principes de cette charte de gestion forestière dans leur plan d'aménagement ou leur plan simple de gestion, avec aussi, bien entendu, la gestion de la fréquentation. ■

>>> Mél : cmontoloy@parcnaturel-volcansauvergne.com

Christelle Vial, Office national des forêts du Puy de Dôme

« Réfléchir ensemble aux projets de gestion du paysage et de valorisation du patrimoine. »

Le projet forestier sur Orcines fait suite à de longs pourparlers lors de la création d'un SMGF (syndicat mixte de gestion forestière) en 1999. À cette date, il a été décidé de gérer dans une structure unique l'ensemble des espaces naturels sectionaux de la commune aussi bien boisés qu'ouverts comme les zones d'estives. Il est alors apparu que forêts et estives constituaient ensemble un patrimoine naturel unique devant s'inscrire dans une gestion environnementale et paysagère globale et harmonieuse.

La définition des attentes de chacun constitue la trame d'un travail partenarial permanent, associant l'ONF, le SMGF, la commune et la Coopérative d'estives. Par exemple, les forêts de résineux du plateau des Dômes constituent des peuplements de production apportant de bons revenus ; ainsi, le revenu des coupes n'est pas nécessairement réinvesti en forêt mais il peut être utilisé pour l'entretien ou la création

d'estives. Le travail en commun permet d'être à l'écoute de chacun. Le SMGF propose des actions en fonction de ces moyens (réouverture d'espaces, sylvo-pastoralisme, création de bosquets d'essences feuillues précieuses...) et la coopérative d'estive exprime ses besoins (choix des zones prioritaires à entretenir ou à ouvrir de nouveau...).

Pour ces actions, nous travaillons également avec le Conseil général du Puy de Dôme, au regard du projet Grand Site, afin d'agir opportunément sur le plan paysager.

Nous avons réussi à trouver un mode de fonctionnement satisfaisant. Des objectifs croisés et concertés nous permettent de réaliser des actions pertinentes. C'est ensemble que nous devons réfléchir aux projets, mener les actions de gestion du paysage et de valorisation du patrimoine. ■

>>> Mél : christelle.vial@onf.fr

Guq Faure, Dôme Union,
Président de l'association des propriétaires du Puq de Dôme et du Puq de l'Aumône

« Regrouper les associations de propriétaires d'Orcines
pour une meilleure gestion du site. »

L'association regroupe une centaine de propriétaires et 330 hectares. Il s'agit de biens non délimités, c'est-à-dire qu'une parcelle peut appartenir à une dizaine de propriétaires, l'acte notarié stipulant, par exemple, qu'un propriétaire possède 1,5 ha sur une parcelle de 110 hectares.

Jusqu'à il y a une trentaine d'années, ces biens étaient gérés de façon traditionnelle par les habitants des villages : une partie était dévolue aux bois, l'autre à l'estive. La déprise agricole ayant engendré un fonctionnement anarchique, il a été nécessaire de créer des associations. Cinq associations de propriétaires existent sur Orcines.

Chaque association gère les problèmes qui lui sont propres, signe des baux avec les chasseurs, avec le groupement pastoral, gère l'exploitation du bois. Mais face au tourisme grandissant et aux problèmes croissants il est apparu nécessaire de regrouper ces 5 associations pour une meilleure gestion du site. Cela s'est traduit par la création de l'association Dôme Union. Une convention a alors été signée avec le Parc naturel régional des Volcans qui a débouché sur différentes actions de restauration et de remise en état. Nous souhaitons que ce partenariat perdure pour mener à bien des projets concertés. ■

... échanges

Quelle procédure pour défricher ?

Jean-Sébastien Laumont, Vallée de la Bruche - Comment, en tant qu'ONF, parvenez-vous à gérer votre action de défrichement et à la formaliser sur le plan administratif ?

CV - Cela a été très difficile. La première demande d'autorisation de défrichement déposée à la DDA n'a pas été très bien perçue. Bien que cette demande émane du syndicat, nous étions sur le terrain et participions à l'opération. La DDA a réduit notre action de 10 à 7 hectares. Pour l'instant, l'action de défrichement concerne essentiellement des accrus et non pas des peuplements en production. Mais nous avons des projets paysagers avec la coopérative d'estive. Jusqu'à présent, notre démarche ne nous a pas conduits à une demande directe de défrichement. En interne à l'ONF, nous n'avons rencontré aucune difficulté, mais il est vrai que la procédure avec les services de l'État n'a pas été aisée à mener.

Jean-Sébastien Laumont, Vallée de la Bruche - Je pense que le droit de défrichement doit être revu du point de vue légal. Car toutes ces démarches de gestion et de reconquête de l'espace nous conduisent souvent à un positionnement inconfortable. Il nous est demandé d'une part d'ouvrir l'espace et de répondre à un besoin de gestion agricole, à des enjeux d'ouverture paysagère. Mais d'autre part, nous nous heurtons à des frontières réglementaires qui entravent notre action.

CV - Je partage pleinement cette analyse. Cette difficulté se rencontre quelquefois aussi au niveau des réglementations existant dans les communes, comme les Plu. Ces questions pointent la nécessité de réfléchir, en amont, à la manière dont nous voulons concevoir notre paysage et faire évoluer notre territoire. Cette réflexion doit être intégrée dans les procédures et les démarches administratives. Pour cela, il est nécessaire d'avoir une vision globale commune du territoire que l'on souhaite. ■

Visite de site

Visite de site

34



Visites guidées et commentées du sommet du Puy de Dôme et des estives de la chaîne des Puy. De belles découvertes et des échanges riches avec les équipes du Conseil général et du Parc des Volcans d'Auvergne! ■



Agriculteurs, forestiers et Grands Sites : quels partenariats ?

Entretien et aménagement d'un paysage de haute valeur patrimoniale Quels partenariats avec le monde agricole ?

Les caractéristiques paysagères d'un site à l'époque où il a été classé, et qui ont justifié sa protection, sont-elles encore présentes ? À quelle(s) condition(s) agriculteurs et gestionnaires de site peuvent-ils concilier protection de l'espace et valorisation agricole ?

Pascal Danneels, animateur

Chef de projet à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

Yves Constantin, rapporteur

Directeur du Syndicat mixte des caps Erquy Fréhel

Ouverture de l'atelier 1



Pascal Danneels

Chef de projet à la Fédération des Conservatoires d'espaces naturels

L'objectif de cet atelier est d'aborder plus concrètement la question du partenariat avec le monde agricole pour l'entretien et l'aménagement des Grands Sites. Indéniablement, l'agriculture fait partie intégrante des Grands Sites. Souvent, les paysages agricoles, en termes d'identité paysagère, ont contribué à leur classement au titre de la loi du 2 mai 1930 sur la protection des sites. Au cours des dernières décennies, l'évolution des politiques agricoles a eu des effets visibles sur les paysages et les Grands Sites, soit par déprise, soit du fait de l'intensification des pratiques agricoles.

Dans cet atelier, nous allons voir comment les Grands Sites ont essayé de travailler avec le monde agricole pour préserver ou retrouver les valeurs paysagères qui ont justifié ce classement, ou pour accompagner l'évolution des paysages permettant de concilier cette dimension économique de l'agriculture et la haute valeur patrimoniale des Grands Sites. Nous nous appuyerons sur des expériences concrètes dans différents types de territoires et de contextes.

L'objectif n'est pas de détailler l'ensemble des projets mais de souligner les points forts, qui ont permis de faire fonctionner le partenariat, et, le cas échéant, les points faibles, qui ont entravé la réussite de ces projets.

Quatre grandes questions pourront guider notre réflexion :

- Est-il possible de travailler avec les agriculteurs sur des objectifs communs de qualité paysagère et d'entretien d'espace ?
- Quelle valeur ajoutée apportent les Grands Sites aux activités agricoles ?
- Comment construire des partenariats durables avec les agriculteurs ?
- Peut-on identifier des démarches innovantes et des

outils efficaces reproductibles sur d'autres sites ? Nous essaierons de faire émerger des points clés de convergence ou de divergence et de dégager des recommandations. ■

>>> **Mél : pascal.danneels@enf-conservatoires.org**

**MAINTENIR LES ESPACES OUVERTS
GRÂCE AU PASTORALISME. GORGES DU GARDON.**



Reconquête et maintien de milieux ouverts

Le pastoralisme dans les Gorges du Gardon

Jean-Marie Chanabé

Syndicat mixte des Gorges du Gardon



Le site du massif et des Gorges du Gardon, classé en 1982, se situe dans le département du Gard, entre Uzès et Nîmes. Il s'agit d'un espace naturel caractérisé par des paysages hors du commun qui abritent une faune et une flore rares et protégées : aigle de Bonelli, castor, vautour percnoptère, rhinolophe euryale. Compte tenu de l'intérêt du patrimoine naturel et bâti et des enjeux écologiques, différentes opérations sont en cours : l'Opération Grand Site, deux programmes Life Nature et le Docob dans le cadre de Natura 2000.

Le site est géré par un syndicat mixte regroupant 10 communes et le département du Gard. Il intervient en matière de préservation de la faune et de la flore, de restauration du patrimoine bâti et de gestion des espaces naturels et ruraux. Il intervient également en matière de sensibilisation et de développement local.

Il est chargé de mettre en œuvre le programme d'actions de l'OGS afin de concilier gestion des flux touristiques, préservation du site et développement local.

Origine du projet pastoral

C'est un projet figurant dans l'OGS. Jusque dans les années 50, la garrigue constituait le fief d'une activité intense. Les coteaux accueillait des terrasses cultivées et les boisements étaient exploités pour l'écorçage, la fabrication du charbon, la coupe de bois, la récolte de produits secondaires et le pastoralisme. Ces activités maintenaient les paysages ouverts mais elles ont aujourd'hui disparu. Les milieux se sont en conséquence fermés, les écosystèmes banalisés et des espèces patrimoniales ont disparu. Citons deux chiffres : 2500 moutons présents sur une commune du Syndicat mixte en 1857 ; 300 en 1941 ; et plus aucun en 2000 sur le territoire du Syndicat mixte. Les milieux ouverts ne

représentaient plus que 3 % de la superficie globale du site soit environ 100 ha sur 3000 hectares.

Face à ce constat, le Syndicat mixte a souhaité conduire une opération expérimentale de redéploiement du pastoralisme, dont la vocation était d'assurer le maintien de milieux ouverts.

De l'écologie à la valorisation pédagogique : répondre à de multiples enjeux

Les enjeux identifiés sont d'abord d'ordre écologique. Ces milieux ouverts constituent un habitat préférentiel pour des espèces d'oiseaux, comme l'aigle de Bonelli menacé d'extinction, mais également pour des espèces végétales protégées.

Ils sont aussi d'ordre paysager et historique. Le pastoralisme constituait une activité ancestrale et contribuait à la qualité paysagère du site.

Par ailleurs, ces projets pastoraux participent à la lutte contre les incendies car lorsque des espaces sont pâturés les risques d'incendies sont limités et l'intervention des secours facilitée.

L'enjeu est également d'ordre économique car la présence d'un troupeau permet de limiter le recours aux broyages mécaniques qui ne sont plus nécessaires que pour les refus de pâture. Ces travaux sont effectués tous les 2 ou 3 ans, pour un montant d'environ 370 euros par hectares contre 750 euros lors de la première intervention.

À tous ces enjeux s'ajoute un objectif d'ordre pédagogique : permettre au grand public et aux scolaires de découvrir le pastoralisme et les activités traditionnelles.

Lorsque le projet a été initié, le choix du troupeau s'est porté sur les ovins et un berger a été recruté. Plusieurs ac-

tions étaient clairement projetées et notamment les travaux de débroussaillage et la signature de conventions de pâturage afin de disposer d'une emprise suffisante et de contribuer à la viabilité de l'activité. Ce projet comportait également une action d'envergure : la construction d'une bergerie. Un plan de gestion pastoral et un dispositif d'évaluation étaient aussi prévus afin de vérifier la pertinence des actions menées et le caractère reproductible de cette opération.

Le rôle moteur du gestionnaire

Le Syndicat a engagé dès 2002 plusieurs démarches : la recherche de foncier, l'acquisition de terrains, la mise en place d'une serre-tunnel pour servir d'abri, la recherche de financements et le choix d'un maître d'œuvre pour la bergerie. Des travaux de débroussaillage ont été réalisés en 2006 ainsi que la signature de conventions pluriannuelles de pâturage avec les communes et les propriétaires privés. En 2007, le permis de construire de la bergerie a été délivré et nous engageons une 2^e tranche de travaux de débroussaillage représentant 50 ha. La construction de la bergerie est prévue en 2008.

Nous avons mobilisé l'ensemble des partenaires du Syndicat : le Conseil général du Gard, le Conseil régional Languedoc Roussillon, le Pays Uzège, le Pont du Gard, le Syndicat interprofessionnel montagne élevage, la DDAF et l'ONF. 430 000 euros HT ont été mobilisés dont 110 000 euros affectés au débroussaillage.

En termes de moyens organisationnels, un comité technique a été constitué ainsi qu'un comité de pilotage comprenant l'ensemble des partenaires concernés. Les décisions sont ensuite validées en bureau et en Comité syndical.

Lever les difficultés

Nous avons dû faire face à plusieurs contraintes, la première étant d'ordre financier pour mobiliser 430 000 euros. Ensuite, nous avons dû régler la question de la maîtrise foncière en partenariat avec la Chambre d'agriculture. Il a également fallu composer avec la personnalité du berger et ses attentes.

Certains aspects ont en revanche constitué de véritables atouts. Le fait qu'il s'agisse d'un projet « pilote » a permis de mobiliser les partenaires et de révéler une forte volonté politique, élément indispensable à la réussite de tels projets. Le soutien financier du Département, partenaire privilégié du syndicat, a été fondamental. Les partenaires du Syndicat se sont résolument investis dans l'opération, d'un point de vue technique ou financier.

Je conclurai en évoquant quelques conditions de réussite :

- Les élus doivent être convaincus de l'intérêt du projet et doivent le soutenir.
- Il est indispensable de désigner une personne chargée de piloter le projet et de réunir les acteurs agricoles et forestiers, les élus locaux, les partenaires financiers, les chasseurs ainsi que le berger au sein d'un comité de pilotage.
- Il faut mobiliser et convaincre les partenaires financiers et s'inscrire dans des démarches territoriales. L'inscription de notre projet dans le contrat de Pays nous a permis d'obtenir des financements du Département, de la Région et de l'État.
- Un dernier élément à prendre pleinement en considération est le volet communication et valorisation des projets, en évitant les effets d'annonce.

Ces différents éléments concourent à la réussite d'un projet pastoral ou agricole. ■

>>> Mél : sm.gorgesdugardon@wanadoo.fr

... échanges

Coût d'une non-gestion pour la collectivité.

Jean-Pierre Thibault, Icomos - Ne faudrait-il pas mettre l'accent sur ce que coûterait à la collectivité le fait de ne pas entretenir ?

JMC - Il n'est pas aisé de parvenir à chiffrer les actions en matière d'environnement : quelle est la valeur marchande de l'aigle de Bonelli ? Certains aspects sont aisément chiffrables, comme les économies réalisées en recourant au pastoralisme. Dans les Gorges du Gardon, nous avions deux couples d'aigles de Bonelli ; un troisième s'est installé. Quelle valeur lui attribuer ? Nous ne sommes pas en capacité de le faire.

Jean-Louis Chevalier, Vallée de la Clarée - Il ne faut pas hésiter à parler de l'agriculture en termes financiers. Quand les agriculteurs viennent sur les sites, c'est qu'ils y trouvent un intérêt. Nous pouvons donc avoir des exigences, même si c'est effectivement fort difficile.

JMC - Le choix fait par le Syndicat mixte des Gorges du Gardon, en accord avec le berger, n'a pas été facile à mettre en œuvre mais il constitue un outil de suivi précieux. Un bilan socio-économique, établi par les partenaires agricoles et remis chaque année, nous permet de connaître de manière précise et détaillée l'état financier de l'exploitation. Par ailleurs, les mesures agrienvironnementales territorialisées de Natura 2000 nous permettent de soutenir l'éleveur financièrement, dans le cadre de contrats de 5 ans. ■

Des vaches maraîchines pour l'entretien du marais mouillé

Sandrine Guihéneuf

Responsable du service Aménagement et développement
économique au Parc interrégional du Marais poitevin



39

Le marais mouillé constitue le cœur du site classé du Marais poitevin. Ce site présente des richesses paysagères caractérisées par de petites parcelles, souvent des terrains privés, bordées de frênes et entourées de canaux qui ont valu au site sa dénomination touristique de « Venise verte ».

Il présente un intérêt biologique, paysager et scientifique : deuxième zone humide de France et plus grand marais boisé de l'Ouest.

Ses richesses socioculturelles concernent notamment l'élevage. Traditionnellement, les habitants conduisaient les animaux, par bateau, au cœur du marais. Cette pratique a disparu progressivement, avec la mécanisation et dès les années 80/90, on a constaté une déprise très importante des parcelles du marais mouillé, conduisant à la fermeture du paysage, la perte des usages, et de la diversité écologique. En parallèle, une économie touristique importante s'est développée car les promenades en barque attirent de nombreux visiteurs sur ce site. Les embarcadères vivent de l'image des prairies naturelles et des animaux qui y pâturent. Les friches avaient donc un impact très négatif sur cette activité touristique.

Le classement du site date de 1981. 600 hectares ont été classés sur une partie qui n'est pas accessible par voie de terre (accès uniquement par bateau). En 2003, l'État a étendu le site classé à plus de 18 000 hectares, mais l'abandon des prairies s'est poursuivi. Le Parc interrégional, Syndicat mixte intervenant sur la globalité du Marais poitevin, a mis en place, avec l'État, les régions, et les départements, un outil spécifique dans le cadre de l'Opération Grand Site : le plan d'aménagement et de restauration des marais mouillés (Parmm). Dès 1998, nous avons expérimenté les travaux de restauration du paysage, qui sont devenus prioritaires suite à la

tempête de 1999. Grâce à l'OGS, nous les avons finalement élargis en 2004 aux 18 000 hectares. L'objectif est de réhabiliter et d'entretenir le paysage et ses qualités de prairie en soutenant l'élevage. L'enjeu a été de mobiliser les agriculteurs qui avaient complètement abandonné le cœur du site, compte tenu de la pénibilité du travail liée à la difficulté d'accès et du manque de rentabilité de cette activité. Tous les moyens ont été mis en œuvre pour les inciter à revenir sur la partie du site inaccessible par voie de terre.

Un projet en 3 étapes . . .

Nous avons choisi 3 axes d'intervention, concomitants et complémentaires.

- La remise en prairie des zones gagnées par la friche. Pour cela, nous avons recherché tous les propriétaires privés de ces parcelles (une centaine, dont la plupart s'en désintéressent), pour passer avec eux des conventions nous autorisant à nettoyer et entretenir leurs terrains. Des équipes de bûcherons ont été mobilisées suite à la tempête et pérennisées pour remettre en état des prairies, planter des frênes, nettoyer et curer les canaux.

- Parallèlement, pour inciter les éleveurs à revenir, nous avons facilité l'accès à ces espaces en construisant un chaland bétailière moderne, motorisé. C'est un salarié du syndicat mixte qui le conduit pour accompagner les éleveurs et les animaux. Nous avons également aménagé des ponts pour relier les petites parcelles et composer des îlots d'exploitation suffisamment intéressants pour pouvoir accueillir plusieurs animaux. Des aménagements pastoraux comme les parcs de contention ou les clôtures, ont accompagné ce dispositif. Enfin, plus récemment, nous avons

fait l'acquisition d'un site d'accès destiné à l'entretien du marais. Ce site, accessible par la route, est au carrefour des voies d'eau. Il s'agit d'une ancienne scierie que le Parc a rachetée, réaménagée pour en faire un port technique avec parc de contention et bâtiments de stockage. Cet espace est mis gracieusement à la disposition des éleveurs qui arrivent par voie de terre avec leurs animaux, les embarquent sur le chaland bétailière afin qu'ils puissent pâturer, de mars à octobre, dans le marais.

- La mobilisation des éleveurs et leur regroupement, à travers la création d'une association. Aujourd'hui, 7 éleveurs sont de retour dans la partie inaccessible du Marais. Cette association, née il y a 2 ans, l'Association des éleveurs par bateau de la Venise verte, leur permet d'être mieux reconnus, et de mutualiser leurs moyens.

Le bilan est aujourd'hui positif : 7 éleveurs et 100 vaches sont présents dans le site inaccessible. Ces vaches maraîchines, emblématiques, avaient disparu du marais. Aujourd'hui, on en compte 500 sur l'ensemble du marais.

... et une grande mobilisation

Nous avons mobilisé sur ce projet des moyens importants car ces actions sont coûteuses, en mettant en avant l'intérêt général, s'agissant de la reconquête d'un paysage reconnu nationalement.

La mobilisation des moyens humains et financiers a été importante lors de la première étape de remise en état, mais a été facilitée suite à l'obtention de crédits « tempête 99 ». Les équipes de bûcherons et d'agents de marais ont ensuite pu être pérennisées pour l'entretien quotidien du marais. Nous avons recruté un chargé de mission et un technicien qui conduit le chaland bétailière, coordonne les travaux, et aide les éleveurs. Ces missions quotidiennes sont essentielles.

Depuis que l'opération a été initiée, il y a 8 ans de cela, environ 2 millions d'euros ont été investis sur ces 18 000 hectares : aménagements pastoraux, chaland bétailière, achat aménagement de la zone d'accès portuaire, plantations... Nous avons bénéficié de crédits croisés de l'Europe, de la DIREN – à hauteur de 50 % –, des Régions, des Départements et de l'Agence de l'eau.

En compléments, nous éditons des plaquettes avec les éleveurs et organisons des manifestations pour valoriser cette pratique particulière.

Inscrire la réussite du projet dans la durée

Nous mesurons aujourd'hui la réussite de cette action, qui demeure cependant fragile. Les contraintes restent très fortes et mobiliser les éleveurs est l'une de nos préoccupations quotidiennes. La pérennisation de cette mission se joue à 2 niveaux :

- local, où l'aide indirecte, technique et financière du Parc interrégional, est indispensable. Nous attendons que l'État nous soutienne dans la reconquête du label de Parc naturel régional pour la pérenniser.

- national : les éleveurs demandent des moyens financiers directs de soutien à l'élevage, notamment dans des sites classés à forte contrainte. L'agriculture sur ces espaces n'est pas rentable pour les éleveurs qui possèdent généralement d'autres terres, situées en dehors des marais, sur lesquels ils font de la céréaliculture. L'intérêt général de préservation du paysage par l'élevage a un coût.

Nous attendons un soutien fort des politiques publiques pour pouvoir inscrire ces actions dans la durée. ■

>>> Mél : s.guiheneuf@parc-marais-poitevin.fr

... échanges

Déclaration d'intérêt général

Jean-Pierre Thibault, Icomos - Le fait que l'intérêt général doive prévaloir implique-t-il une procédure de déclaration d'intérêt général, comme c'est le cas lors de restaurations de rivières ?

SG - À l'époque, nous n'avons pas utilisé cet outil juridique. Nous avons mobilisé les propriétaires, en leur proposant de remettre en état leurs terrains gratuitement. En contrepartie, nous leur demandions soit d'entretenir, sur le long terme, les parcelles réhabilitées, soit de les mettre à disposition des éleveurs. Aujourd'hui une DIG est en cours dans le cadre des contrats de restauration zone humide.

Rôle du paysagiste

Claude Chazel, Paysagiste-conseil de l'État - Vous avez évoqué la présence d'un paysagiste au sein de votre équipe ? Quel rôle joue-t-il ?

SG - Le paysagiste a un rôle de conseil auprès des porteurs de projet, publics ou privés. Son apport est essentiel sur un territoire classé dans la gestion quotidienne des projets. Dans le cadre de l'Opération Grand Site, nous travaillons également sur la reconquête des liens à l'eau, au cœur des villages : retrouver les ports, gérer les entrées de bourgs, les extensions urbaines... Le paysagiste apporte qualité et pédagogie. ■

Redynamisation de la viticulture au service du paysage

Grand Site des Gorges du Tarn et de la Jonte

Michel Vieilledent

Maire d'Ispagnac et Vice-président du Sivom
Grand Site des gorges du Tarn et de la Jonte



Jérôme Prouhèze

Directeur du Sivom

Au 19^e siècle, l'organisation agraire des gorges du Tarn était liée au faible potentiel du sol. Il s'agissait d'une agriculture essentiellement vivrière. En fond de vallée se trouvaient quelques prairies de fauche et des cultures maraîchères. Sur les versants, autour des hameaux, existaient des terrasses cultivées : vignes, fruits, céréales. En bordure de causses, il y avait des parcours pour élevage ovin. Au 20^e siècle, les terrains du fond de la vallée et les terrasses ont été progressivement abandonnés car inadaptées à la mécanisation d'où un très fort exode rural. Il ne restait que quelques prairies de fauches et des pâturages à ovins concurrencés par l'urbanisation et les activités touristiques.

Dans les années 90, une volonté de reconquérir les espaces s'est exprimée. Le choix s'est orienté vers la viticulture, activité la plus adaptée au fond de vallée. Le portage politique du projet a été essentiel, surtout pour l'apport de fonds publics. Il a fallu également convaincre les partenaires et combattre le scepticisme de nombreux acteurs notamment des anciens parmi les locaux qui avaient connu le déclin de la vigne et ne croyaient pas au projet.

Nous avons poursuivi 4 grands objectifs :

- La création d'une filière économiquement durable : la viticulture en mode de production raisonnée.
- La restauration de la qualité paysagère du Grand Site en luttant contre la déprise agricole.
- La valorisation économique du paysage et l'exploitation

d'un marché local porteur. Autrefois, la vigne était très présente mais exploitée individuellement ; le vin était réservé à la consommation personnelle. Il s'agit d'une petite production, de l'ordre de 30 hectolitres par hectare et la vente sur place ne présente aucune difficulté, compte tenu du tourisme important et de la demande des restaurants qui absorbe à elle seule une grande partie de la production.

- Retrouver un élément fondateur de l'identité et de la culture locale. Les anciens des gorges du Tarn ont encore dans leurs caves des fûts, des cuves et des pressoirs qui témoignent de ces pratiques. Il s'agissait de s'appuyer sur ces éléments culturels témoignant de pratiques anciennes pour convaincre les habitants et faire en sorte qu'ils s'approprient le projet. Nous avons ainsi développé des visites de caves des habitants pour les visiteurs.

Création d'une Association foncière agricole (AFA)

Le foncier constituait une grande difficulté liée au morcellement des terrains et au phénomène d'indivision. Selon la norme fixée par l'Onivins concernant les droits à produire, chaque jeune exploitant viticole de moins de 40 ans peut disposer de 6 hectares.

Les secteurs ont été sélectionnés sur la base de critères techniques validés par des analyses de sols menées par des experts viticoles.

Nous avons créé une AFA afin de regrouper les propriétaires pour permettre la mise en valeur agricole des terrains. Elle regroupe une quarantaine de propriétaires et loue ses terrains aux exploitants viticoles, par bail emphytéotique de 25 ans. Elle ne demande pas de loyer tant que la commercialisation n'est pas intervenue. Le prix de la location sera ensuite modique.

Le cahier des charges a fixé un mode de production raisonnée, avec notamment des préconisations sur l'emploi de produits phytosanitaires.

La sélection des exploitants viticoles est intervenue dans le cadre d'un appel à candidatures lancé dans des revues viticoles. Un comité technique réunissant la Chambre d'agriculture, la DDA, le Parc national des Cévennes (PNC) et des experts a effectué une première sélection de dossiers puis le jury a auditionné les candidats et deux viticulteurs ont été retenus.

Les travaux ont été réalisés par les collectivités locales car l'AFA n'avait pas les moyens humains et financiers pour prendre en charge ces travaux d'installation. Elle a donc passé une convention, respectivement avec la commune d'Ispagnac, pour l'installation du 1^{er} viticulteur, et avec le Sivom Grand Site pour celle du 2nd viticulteur.

Deux types de travaux ont été effectués : des travaux avant plantation de débroussaillage, de travail du sol et de restauration de certains murs en pierre sèche calcaire puis des travaux de plantation de ceps, clôtures, etc.

Chaque projet a fait l'objet d'un montage financier un peu complexe, compte tenu de la diversité des financeurs : Europe, État, PNC, Région, Conseil général Lozère... Les sommes investies pour les plantations représentent en moyenne un montant approximatif de 20 000 euros TTC/ha.

Bilan du projet

Le 1^{er} viticulteur s'est installé en 2003 et ses plantations sont achevées. Il a commencé à commercialiser sa production en 2006. L'installation du second viticulteur est intervenue fin 2005, ses plantations couvrent 3,6 ha en 2007.

Les écueils rencontrés étaient le scepticisme des acteurs mais aussi la grande complexité des règles en matière viticole. Les règles proposées étaient celles en vigueur dans l'Hérault ou le Gard, aussi étaient-elles inadaptées à la situation de notre département de moyenne montagne.

L'un des facteurs déterminants dans la réussite de l'opération est le portage politique du projet. Nous avons rencontré des réactions très négatives de la part des habitants, comme de la part de certaines administrations et de syndicats agricoles. C'est pourquoi le projet, pour être crédible, doit être particulièrement bien étudié en amont. Il faut pouvoir avancer des éléments sérieux et tangibles face aux réticences qui nous sont opposées.

Le foncier a constitué une importante difficulté, notamment au regard du contexte d'urbanisation. De nombreux PLU sont en cours, et il faut expliquer aux municipalités que notre projet n'a pas pour objectif d'empêcher l'urbanisation. Le fait d'être en site classé nous a aidé dans nos démarches pour faire valoir que certaines parcelles doivent être dévolues à la reconquête agricole et paysagère et non pas à l'urbanisation.

Vers la phase de vinification

Nous avons sur la commune d'Ispagnac un bâtiment, à l'origine coopérative maraîchère, qui a été transformé en unité de vinification commune aux deux vigneron pour un coût de 243 000 euros financé par la Dotation de développement rural, des fonds d'État et un emprunt remboursé par les loyers que paient les viticulteurs pour son utilisation. Dans ce bâtiment, a également été créée une unité de traitement du jus de fruits par 6 agriculteurs.

Les viticulteurs cherchent à développer des cépages adaptés et de qualité. En effet, l'objectif, pour ces exploitants et pour le Sivom, est d'obtenir une appellation Grand Site des gorges du Tarn. Cela prendra très certainement du temps, car dans ce domaine également, la réglementation est complexe. Par ailleurs, en collaboration avec l'Inra, le premier viticulteur mène une expérimentation sur un cépage ancien et très local visant à sa réintroduction sur de nouvelles parcelles du Grand Site.

On a pallié en partie le manque de revenus des viticulteurs pendant les 3 premières années en leur confiant les travaux de plantation de la vigne, ou de clôture.

Il est certain qu'il convient d'accompagner les exploitants dans la consolidation de leur activité sans pour autant « tout leur céder ».

Aujourd'hui, nous partageons avec eux la réussite d'un projet tout aussi extraordinaire sur les plans économiques que paysagers. ■

>>> Mél : jprouheze@mende.fr

VENDANGES DANS LES GORGES DU TARN ET DE LA JONTE.



Restauration des terrasses oléicoles

Grand Site de Saint Guilhem le Désert – Gorges de l’Hérault

Laure Béné

Chargée de mission Opération Grand Site
Saint Guilhem le Désert – Gorges de l’Hérault



Le long et patient travail de construction de terrasses a probablement démarré lors de la création de l’abbaye de Gellone vers 812 après J-C, naissance du village. La période la plus intense de construction fut sans doute au 18^e siècle.

Une tradition d’oléiculture sur le site

En 1850, on comptait 150 hectares d’oliviers cultivés sur la commune de Saint Guilhem, village médiéval situé dans une combe des gorges de l’Hérault. L’économie agro-sylvopastorale était alors prospère : le fond du vallon abritait les prairies et potagers ; les versants aménagés accueillait des oliviers et des vignes ; les Causses étaient dévolus au pastoralisme, enfin la chasse et la cueillette avait lieu dans les forêts.

Dés 1850, la déprise agricole a commencé et s’est accrue après 1900. Le gel de 1956 a achevé de décimer les oliviers et a anéanti les efforts sur les dernières parcelles.

Dans les années 90, un premier travail d’inventaire de ces terrasses a débuté, la protection de ce patrimoine paysager spécifique a été à l’origine du lancement de la démarche Grand Site. Cela a débouché, en 2002, sur l’étude d’un plan local d’aménagement concerté comprenant un diagnostic, des enquêtes auprès des exploitants et des propriétaires, et aboutissant à la mise en œuvre d’un programme d’actions. Le but était la reconquête des terrasses agricoles en friche, soit environ 60 hectares d’olivettes sur Saint Guilhem le Désert.

Ce diagnostic et les croisements d’enjeux ont permis de proposer 4 secteurs prioritaires de restauration des ter-

rasses. La restauration des olivettes porte sur 2 hectares. Ce projet repose sur le croisement de l’intérêt paysager, patrimonial et agricole, afin de pérenniser les paysages caractéristiques de Saint Guilhem qui ont permis le classement du site.

Croiser les intérêts paysagers, patrimoniaux et agricoles pour pérenniser les paysages

Les objectifs du projet sont multiples. Il s’agit de préserver la richesse des paysages et le petit patrimoine bâti, qui se caractérise notamment par des murets en pierre sèche. Il est essentiel pour le site de sauvegarder ses paysages spécifiques et ce savoir-faire particulier.

Il s’agit aussi de favoriser et de diversifier l’activité agricole, de développer des produits locaux de qualité, de protéger le site contre le risque d’incendies et de réduire le risque d’érosion.

Les partenaires de cette opération, portée par la Communauté de communes, sont les exploitants, les propriétaires, l’Office national des forêts, les sociétés de chasse, la Mairie, le Conseil régional et la Direction régionale de l’environnement.

Pour pouvoir réaliser des restaurations sur ces secteurs privés, le gestionnaire du site a créé une association foncière agricole, association syndicale constituée de propriétaires, car il aurait été trop compliqué d’acheter les parcelles, très petites et nombreuses. Elle a donc été créée en 2003, regroupe un peu plus de 11 propriétaires et concerne une vingtaine de ces parcelles.

Sur les 4 périmètres prioritaires choisis, 2 secteurs ont été

restaurés en 2 ans, pour un coût approximatif de 65 000 euros. Ces opérations sont longues et coûteuses, ce d'autant plus que peu d'artisans maîtrisent la restauration de murs en pierre sèche.

Cette opération entre dans le cadre de l'Opération Grand Site et est inscrite dans l'objectif de l'action raisonnée des espaces ruraux fragiles. En 2008 la restauration d'un troisième secteur sera lancée, pour un montant de 45 000 euros.

Dans le même temps, le gestionnaire du Grand Site soutient la création d'une huile d'olive collective. L'association foncière ne pouvant pas porter de projet de commercialisation, il a créé une association loi 1901, regroupant à la fois les habitants, les exploitants et les propriétaires. La plupart des oliviers des terrasses de Saint Guilhem ont fait l'objet d'une récolte commune pendant 2 jours : 2 tonnes d'olives ont été ramassées, soit 250 litres d'huile d'olives obtenue fin 2005. Cette huile a été présentée en mars 2006 lors d'un événement baptisé « Le

printemps des oliviers ». Un forum a par la suite permis de communiquer et de valoriser ce patrimoine et la production d'huile d'olives. Les oliviers ont hélas très peu produit en 2006 et 2007, ce qui ne nous a pas permis de presser d'huile d'olive. Nous espérons que 2008 permettra une récolte suffisante pour une nouvelle presse collective. Malgré l'absence d'olives ces deux dernières années, l'association poursuit ses activités. Elle a pris en bail 150 oliviers qui sont entretenus et dont les fruits seront récoltés en commun. Cette opération originale mobilise fortement l'ensemble du village de Saint Guilhem qui souhaite d'ailleurs développer d'autres activités de réhabilitation des murs de pierre sèche. En parallèle, la Communauté de communes travaille également sur la protection des forêts contre les incendies et le redéploiement pastoral. ■

>>> Mél : laure.bene@cc-vallee-herault.fr

... échanges

Commercialisation des produits

Thierry Darmuzet, Roches de Solutré Pouilly Vernisson - Les interventions portent sur la reconquête d'un espace agricole. Pour sa pérennisation, avez-vous envisagé des partenariats sur la commercialisation des produits issus de cette agriculture ?

Jérôme Prouhèze - Le viticulteur vend en direct, dans son unité de vinification. Sa vente directe fonctionne très bien et lui permet de dégager une marge supérieure à celle qu'il obtiendrait s'il devait passer par une structure de commercialisation.

Laure Bené - Pour la commercialisation de la première huile d'olive collective de Saint Guilhem le Désert, une partie du stock a été vendue chez les commerçants locaux, à prix coûtant. À l'avenir, nous souhaitons entrer dans des démarches de qualité, avec une réflexion sur les labels.

S'assurer de la viabilité économique

Un intervenant - Nous nous situons dans des lieux abandonnés par l'agriculture parce que l'activité y était trop difficile ou non rentable. Le coût de ces activités tout comme le coût de pérennisation, c'est le paiement de l'intérêt public, de l'intérêt général. Il est du devoir des collectivités gestionnaires de s'assurer, au travers des comptes d'exploitation, que les opérateurs s'y retrouvent et que les agriculteurs maintiendront leur activité.

Jérôme Prouhèze - Il existe un projet de l'exploitant, validé au niveau technique et économique par la DDA et par la Chambre d'agriculture. Une commission d'octroi des prêts, à laquelle participent les banques partenaires, examine en détail le projet. Lorsque l'exploitant s'installe, cela signifie que son projet a reçu les différentes validations de l'ensemble des instances compétentes et qu'il présente une garantie de pérennisation. L'intérêt général conditionne en effet la possibilité de réaliser de telles actions. La relation entre Grand Site ou site classé et une valorisation économique du paysage est essentielle. Si notre projet ne s'était pas inscrit dans le cadre du site classé des gorges du Tarn, nous n'aurions pas obtenu les financements publics nécessaires.

Michel Vieilledent - La réussite du projet est aussi conditionnée par celui qui l'incarne. C'est pourquoi le viticulteur subissait beaucoup de pression, dans la mesure où le succès de l'action dépendait vraiment de lui et cristallisait une attente forte.

Laure Bené - Concernant l'entretien à long terme des parcelles oléicoles de Saint Guilhem, des porteurs de projets sont déjà en place. Ces exploitants sont des habitants du village, très impliqués dans la sauvegarde des paysages, c'est un gage de réussite pour l'avenir. ■

Concilier dynamisme agricole et mise en valeur

Grand Site des deux caps Blanc-Nez et Gris-Nez

Olivier Provin

Chargé de mission PNR des Caps et marais d'Opale



Dominique Derout

Eden 62

La démarche menée sur le site des deux caps Blanc-Nez et Gris-Nez s'inscrit dans l'Opération Grand Site. Le Conseil général en est le maître d'ouvrage des travaux et le Parc naturel régional des Caps et marais d'Opale, assure l'animation du projet depuis 1999. Elle est menée en partenariat avec Eden 62, le Syndicat mixte ayant en charge la gestion de l'ensemble des terrains en espaces naturels sensibles et des terrains du Conservatoire du littoral; et le Conservatoire du littoral, porteur foncier du projet, ayant en charge les acquisitions. Le site des caps se situe dans le Pas-de-Calais. Il s'agit d'un site littoral de 7500 hectares, de 8 communes, comprenant une population de 16 000 habitants et s'étendant entre Boulogne-sur-mer et Calais, à une heure et quart de la métropole lilloise. C'est donc un espace très fréquenté. Le Conservatoire du littoral est propriétaire de 600 hectares. Le Conseil général de 100 hectares. Le reste est composé de terrains privés.

Un paysage de grande culture

Le site classé se compose de terres cultivées, de petites communes rurales et de secteurs naturels fragmentés. 80 % de l'espace du site est dévolu à l'agriculture intensive, pratiquée sur les parties de falaise et représentant une cinquantaine d'exploitations agricoles. On ne se trouve donc nullement dans un contexte de déprise, mais dans une situation de grande culture dynamique.

Les éléments historiques sont essentiels à la compréhension du contexte. Il s'agit en effet d'un secteur très marqué par la seconde guerre mondiale. Les bombardements

intensifs ont profondément transformé le paysage. Certains terrains du cap Gris-Nez, cultivés avant la guerre, ont dû être abandonnés, au regard de leur dangerosité; ils sont devenus de grandes prairies qui entrent dans le projet Natura 2000 par leur qualité de milieux.

Il s'est produit l'inverse au Cap Blanc-Nez. Cet espace se caractérise aujourd'hui par de grandes cultures, des espaces ouverts et des prairies calcicoles. Cultivés avant la guerre, ces terrains ont été fortement touchés par les bombardements et sont revenus à l'état naturel. Ces terres se trouvaient en secteur interdit et l'abandon des fermes et des terres cultivées a constitué un traumatisme, encore présent dans les mémoires, que nous n'avons pas mesuré lorsque nous avons entrepris notre action et qu'il nous a fallu intégrer dans notre réflexion.

Nous avons travaillé en concertation et en partenariat avec la profession agricole en expérimentant différents outils sur le territoire du Grand Site. Nous avons signé des conventions avec le Conservatoire du littoral pour le maintien d'une activité agricole, avec un cahier des charges d'activité raisonnée. Sur les terres moins fertiles, nous avons mis en place une convention d'occupation différenciée. Sur les secteurs à vocation naturelle (bords de falaise, prairies humides), nous avons mené des opérations de préservation. Sur les bords de falaise, où nous rencontrons des difficultés liées aux conflits d'usage et à la fréquentation touristique, nous avons mis en place des contrats territoriaux d'exploitation, offrant notamment des possibilités de mise en jachère de bandes enherbées. Nous avons aussi aidé les exploitations agricoles se trouvant sur le site à intégrer les bâtiments d'élevage dans le paysage.

Mais ces démarches d'expérimentation sont bien souvent individuelles, volontaristes, contractuelles et limitées dans le temps qui menacent l'unité paysagère du site et causent des difficultés pour la gestion de la fréquentation du site qui s'exerce sur 20 % du site. Cela débouche sur des conflits d'usage et d'occupation de l'espace entre les agriculteurs et certains visiteurs (promeneurs, randonneurs, spécialistes des milieux naturels), mais aussi entre les agriculteurs et l'ensemble des acteurs institutionnels.

Concilier gestion de la fréquentation et agriculture dynamique . . .

L'agriculture se situe dans une logique de production agricole, tandis que nous poursuivons les objectifs et les enjeux qui s'inscrivent dans l'Opération Grand Site. Sur les 7 000 hectares classés, le territoire compte 1 500 hectares d'espaces naturels et les espaces publics appartenant à collectivité sont très limités. L'accueil des visiteurs, sur ces espaces publics restreints, occasionne une forte concentration de véhicules. La gestion de la fréquentation en bord de falaise est particulièrement complexe, ce d'autant plus qu'elle se conjugue avec des contraintes de sécurité (liées à la dangerosité des corniches et des hauts de falaise). Différentes contraintes nous ont conduits à proposer l'emplacement des futures aires d'accueil sur des parcelles agricoles. Nous avons ainsi dû recourir à des options extrêmes pour mener à bien l'opération. Cela se traduit par l'expropriation des agriculteurs par le Conservatoire sur une bande de 50 mètres. Le but est de faciliter la gestion du haut de falaise, de permettre une reconquête environnementale et paysagère et une meilleure gestion des flux de visiteurs. Cela nous donne une marge d'une centaine d'années, les falaises reculant en moyenne de 50 centimètres par an.

Préserver les milieux naturels grâce au pâturage

Par ailleurs, nous avons noué des partenariats sur des objectifs communs liés au mode de gestion des espaces naturels. Si la majorité du site est dévolue à la grande culture, une partie est occupée par quelques éleveurs, demandeurs d'espaces pour leurs troupeaux. C'est dans ce cadre qu'est intervenu le partenariat avec Eden 62. Le Conservatoire du littoral et le Conseil général se sont rendus propriétaires

de terrains où des contrats d'entretien ont été passés avec les éleveurs, depuis 1989. Le Parc naturel avait dû alors financer l'achat d'un troupeau de 20 moutons pour un éleveur. Cette action visait aussi le soutien d'une race locale en déclin, le mouton boulonnais. L'éleveur avait obligation de faire pâturer les moutons sur les parcelles achetées par le Conservatoire; en contrepartie, il jouissait des revenus issus de l'exploitation de troupeau. Le Parc naturel régional a équipé les parcelles en clôtures et en points d'eau.

Les parcelles ont évolué peu à peu. Le pâturage a restauré les milieux naturels et a renforcé la qualité des herbes de pâture. Nous arrivons maintenant à une seconde étape car les éleveurs sont demandeurs de parcelles sur le cap Blanc-Nez pour y faire pâturer leurs animaux. Le contrat évolue, notamment avec un cahier des charges plus strict. Plus tard, il évoluera à nouveau. L'ensemble du site comprend désormais 300 hectares de milieux naturels et une dizaine d'éleveurs demandeurs de parcelles.

Sur les bords de falaise, nous avons mis en place une convention avec les exploitants agricoles. Les 25 premiers mètres font l'objet d'un projet de sentier du littoral. Sur les 25 mètres restants, l'agriculture reste autorisée, mais, au fur et à mesure du recul de la falaise, les agriculteurs ont l'obligation d'accepter le recul du chemin dans les mêmes proportions.

Nous menons également des démarches concertées avec les professionnels du tourisme sur l'accueil chez les agriculteurs. Je citerai quelques chiffres : sur la commune d'Audinghen, petite commune du cap Gris-Nez, on compte 18 corps de ferme, 14 gîtes ruraux, 20 chambres d'hôtes et un gîte de groupe. Certains agriculteurs, qui possèdent environ 200 hectares de terres cultivées, indiquent que l'activité touristique constitue 50 % du revenu de leur exploitation. Concernant l'occupation de l'espace, nous suivons de très près les schémas de cohérence territoriaux (SCOT) et les plans locaux d'urbanisme (PLU). Nous soutenons l'agriculture sur le site car elle permet de lutter contre la banalisation des paysages et du site, d'autant que la pression foncière est importante. Les cultures de betterave et de blé sont préférables à des lotissements de qualité médiocre. L'agriculture est une composante du site ; elle contribue à l'esprit des lieux et doit être défendue. Le territoire existe à travers ses agriculteurs et à travers les produits du terroir. ■

>>> **Mél : provin.olivier@cq62.fr**

ACTIVITÉ AGRICOLE EN BORDURE DE FALAISE.

© PNR des caps et marais d'Opale



... échanges

Intégration paysagère des bâtiments agricoles

Un intervenant - Les bâtiments agricoles, n'ont-ils pas vocation à devenir motifs de paysage au même titre que l'agriculture intensive ?

OP - Il s'agissait essentiellement d'une amélioration de l'aspect des bâtiments édifiés lors d'une mise aux normes d'une exploitation d'élevage ou lors de l'extension d'une structure existante. Nous avons vu fleurir de grands hangars en kit, défigurant le paysage. Nos collègues du Parc donc lancé une démarche de concertation avec la profession agricole pour parvenir à une définition de l'aspect des nouveaux bâtiments.

Recul des falaises et limites de parcelles

Un intervenant - Vous avez évoqué le fait que la bande des 50 mètres était liée au rythme d'érosion de la falaise, ce qui entraîne pour les agriculteurs un recul des limites de leur exploitation proportionnel au recul de la falaise. Avez-vous un outil réglementaire et légal qui permet de définir une frontière fluctuante ? Ou s'agit-il d'un accord né de la concertation, reposant sur la bonne volonté des agriculteurs qui acceptent de «jouer le jeu» ?

OP - Les agriculteurs ne jouent pas souvent le jeu. C'est pourquoi nous avons procédé à une expropriation. Lorsque nous avons acheté les terrains, nous avons indemnisé les baux ruraux afin de rendre les parcelles libres de tout droit. Ce que nous proposons aux agriculteurs et qui a fait l'objet de la négociation initiale, c'est le positionnement du chemin à 25 mètres du bord de falaise. Sur les 25 autres mètres restant libres, les agriculteurs peuvent continuer à exercer leur activité, mais dans le cadre d'une convention, avec un cahier des charges spécifiant qu'au fur et à mesure que la falaise recule, les limites du chemin reculent dans les mêmes proportions, afin qu'il reste à 25 mètres du bord. Cela signifie qu'il y a empiètement sur la partie agricole. La bande des 50 mètres est induite par le PPR (Plan de prévention des risques), dans lequel figure une projection à 100 ans du recul de la falaise. Dans 100 ans, les 50 mètres auront disparu dans la mer. Par ailleurs, les années 1999, 2000, 2001 et 2002 ont été des années très pluvieuses dans notre région, ce qui a contribué au phénomène d'effondrement des falaises ; les services de l'État avaient alors responsabilisé les élus locaux sur le risque d'effondrement. Les élus, ne pouvant pas se rendre propriétaires des terrains, ne possédaient pas d'outil, hormis la prise d'arrêtés municipaux qui n'étaient pas respectés par le public. On a donc recouru à la maîtrise foncière par DUP. ■

Synthèse



Yves Constantin

Directeur du Syndicat mixte des caps d'Erquy Fréhel

Chacun de ces projets s'inscrit dans une histoire, dans un contexte souvent complexe : de déprise, d'abandon et de banalisation d'un espace (Marais poitevin), ou au contraire d'activité agricole extrêmement dynamique (Caps Blanc-Nez/Gris-Nez). Les problématiques se dessinent donc différemment, même si le point commun est la reconquête de qualité paysagère.

Partir du constat et trouver l'équilibre entre intérêt général et particulier

La nécessité de mener des études préalables, destinées à établir un point zéro, est un critère déterminant pour conduire des évaluations pertinentes. C'est un point commun aux démarches des 5 sites. Il faut aussi trouver l'équilibre entre l'intérêt général et l'intérêt particulier dans cette reconquête paysagère. Cela concerne la mise en place des outils de reconquête, en appui à l'agriculture, l'accompagnement et le fonctionnement de l'outil. L'investissement permettant la reconquête des paysages a toujours été réalisé par la collectivité (État ou collectivités locales).

L'idée forte mise en évidence a trait au statut même des sites : si ces actions de reconquête paysagère ont pu être menées, c'est parce que les paysages et les espaces concernés bénéficient d'un statut particulier de site classé ou d'Opération Grands Sites.

On relève des différences de coût des opérations : certaines peuvent s'élever à 400 ou 5 000 euros d'investissement (mise en place d'une bergerie), alors que des actions ne dépassent pas 20 000 euros.

Pour les moyens humains investis, presque toutes les opérations ont nécessité la mobilisation de chargés de mission à plein-temps, sans compter les ressources humaines mobilisées dans les Diren, les régions et les différents services de l'État.

Évaluation et suivi pour la pérennité du projet

Les sites ont souligné l'importance de la démarche d'éva-

luation et celle d'être vigilant en termes d'identification d'un point de repère initial, de suivi de la valeur patrimoniale des espaces et de l'intérêt que présente l'activité agricole relancée pour la maîtrise ou la reconquête des qualités paysagères.

Par ailleurs, le partenariat doit pouvoir s'appuyer sur une animation des dispositifs sous forme de comités de suivi, de comités de pilotage, et sur un réseau d'associations. Il s'agit d'une part d'associations foncières, qui doivent être créées sur la base des outils existants, et d'autre part d'associations de production ; c'est le cas à Saint Guilhem le Désert où une association de production et de commercialisation d'huile d'olive a été mise en place. Dans cette organisation, se côtoient les exploitants, les habitants et les propriétaires.

Un autre échange de l'atelier a porté sur les conflits d'usage. Les exemples des Caps Blanc-Nez/Gris-Nez ont mis en évidence les conflits liés à la fréquentation (deux millions de visiteurs par an), l'exploitation et la préservation de ces espaces à haute valeur patrimoniale.

Il a aussi été souligné que les mesures fiscales existantes pourraient être utilisées, alors que c'est rarement ou nullement le cas aujourd'hui.

En revanche, nous avons évoqué les mesures d'accompagnement mises en œuvre autour du dispositif Natura 2000. Ce type de contrats bénéficie de financements qui atteignent 80 % (40 % État, 40 % Europe) sur cinq ans.

En matière de foncier, les situations sont complexes, en raison de la multiplicité de petites parcelles, généralement privées, hormis quelques cas où le Conservatoire du littoral a réalisé des acquisitions foncières importantes.

Les participants à l'atelier ont également noté la constance du caractère « pilote » des actions mises en place. Ce qui est un avantage mais aussi un inconvénient.

Enfin pour terminer, il ressort de cet atelier que l'agriculture est bien une composante du site et une contribution à l'esprit des lieux. ■

>>> Mèl : syndicatdes2caps@wanadoo.fr

Atelier 2

Identité de site et promotion de produits agricoles

49

Un paysage emblématique et de renommée, peut-il apporter de la valeur ajoutée aux activités agricoles et forestières en valorisant un produit sur place ou à travers de l'image du site? Comment en faire un atout partagé pour le site et le producteur?

Gilles Flutet, animateur

Inao

Stéphanie Beauossier, rapporteure

Directrice du Syndicat mixte de valorisation du Grand Site de Solutré Pouilly Vergisson

Laure Maraval, rapporteure

Chargée de mission, Réseau des Grands Sites de France

Ouverture de l'atelier 2



Gilles Flutet

Institut national des appellations d'origine (Inao)

L'Inao, en charge de la reconnaissance et du suivi des AOC, Appellation d'origine contrôlée, s'intéresse de plus en plus au paysage. En 2006, nous avons mené avec le Ministère de l'Agriculture et de la Pêche, une étude pour recenser l'impact des conditions de production des AOC sur les paysages. Certaines AOC ont dessiné de véritables paysages, mais pas toutes. Or souvent, les AOC sont liés à des paysages de qualité qui véhiculent la « photo d'identité » du terroir concerné. La préservation du paysage garanti aussi dans une certaine mesure la qualité et la pérennité du produit. La modification du paysage peut mettre en péril la viabilité économique d'un produit.

Les interventions de cet atelier tournent autour de ces problématiques et permettront d'apporter des éléments plus précis, avec les exemples du site de Rocamadour et du fromage de chèvre éponyme « le Rocamadour », ou du Mont Ventoux et du vignoble « Côtes du Ventoux ».

Pour le consommateur, les Signes d'indication de la qualité et de l'origine (Siquo) et *a fortiori* les Appellations d'origine contrôlées, garantissent les liens entre un produit d'origine et un terroir. Cependant, le niveau d'intégration des enjeux paysagers et le lien au paysage sont plus ou moins forts selon les cahiers des charges associés aux labels ou aux AOC. Certains règlements portent surtout sur le processus de transformation du produit alors que d'autres intègrent des pratiques de production qui ont un impact direct sur l'entretien du paysage et la mise en valeur du territoire.

Le renforcement du lien entre le produit et la bonne gestion du paysage auquel il se réfère est essentiel pour les responsables de sites, sous peine de voir la référence à l'image du site n'être qu'un argument commercial vide de contenu, risque réel à une époque où la référence au ter-

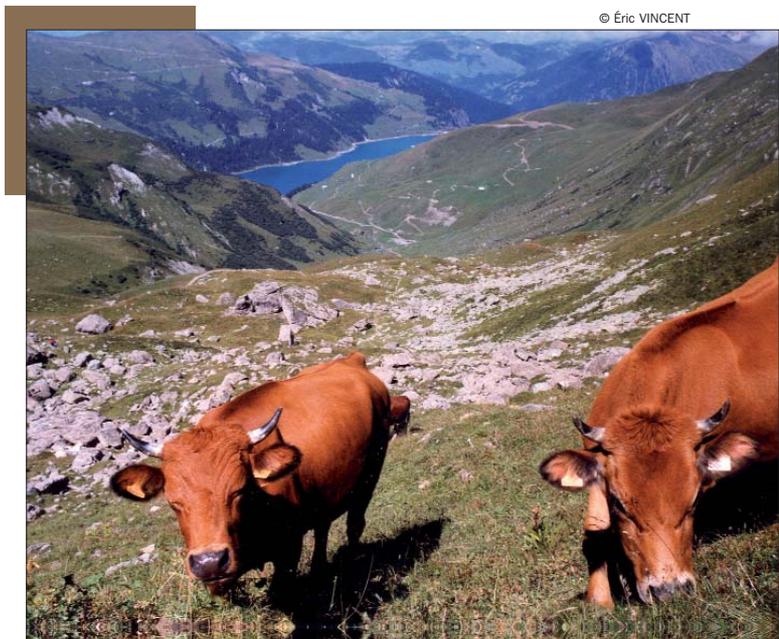
roir et aux « beaux paysages » est très généralisée dans la promotion des produits agroalimentaires.

Un paysage emblématique et de renommée apporte-t-il une valeur ajoutée aux activités agricoles, en valorisant un produit sur place, ou par association d'image entre produit et site ? Comment en faire un atout partagé pour le site et le producteur ? Comment maîtriser l'usage qui est fait de l'image d'un site ? ■

>>> Mél : g.flutet@inao.gouv.fr

LES HAUTES VALLÉES DE SAVOIE CONSTITUENT LA ZONE DU CÉLÈBRE BEAUFORT, FROMAGE AOC DEPUIS 1968, FABRIQUÉ À PARTIR DU LAIT DES VACHES DE RACE TARINE OU ABONDANCE.

© Éric VINCENT



Un Grand Site à l'origine de produits de renommée

L'AOC de Rocamadour et la naissance de nouvelles appellations

Annick Leymarie
Maire de Rocamadour



Jean-Pierre Arcoutel

Président de la Coopérative agricole des vignerons de Rocamadour

L'activité agricole est productrice du paysage que nous connaissons et de l'environnement de Rocamadour. Nous sommes dans ce jeu entre le tourisme et l'agriculture et l'on voit bien qu'il y a cet équilibre gagnant/gagnant des deux côtés. Pour en parler, je laisse la parole à Monsieur Arcoutel, producteur à Rocamadour.

Jean-Pierre Arcoutel

J'ai une exploitation avec cinq autres personnes. Nous élevons 3 000 brebis, nous engraissons des porcs et produisons des noix et du vin depuis peu. Toutes nos productions sont engagées dans des démarches de qualité : les agneaux et les porcs comme label rouge, les noix en AOC et notre vin est inclus dans une démarche « vins de pays du Lot » avec un projet de transformation en vin de pays de zone pour pouvoir l'appeler après Rocamadour.

En cela nous sommes assez représentatifs des agriculteurs de la région de Rocamadour qui sont engagés dans des démarches sous signes de qualité. C'est en effet une volonté du Département qui, depuis 20 ans, aide les producteurs dans ce sens.

Ainsi, je pourrais vous citer toute une mosaïque de produits sous signe de qualité : l'agneau (AOC), le melon du Quercy et le canard (IGP : Indication géographique protégée), le foie gras du Sud ouest, ou encore les veaux sous la mère, en label rouge. Et puis, démarches plus récentes, le safran du Quercy se lance en label rouge et les céréaliers travaillent avec la boulangerie en vue d'obtenir un la-

bel rouge pour le pain Croustilot. Tout cela sans parler de la truffe. Au siècle dernier cette cueillette était très importante, elle a été abandonnée dans les années 60, mais il y a un regain d'intérêt depuis quelques années. Certaines personnes se lancent à nouveau dans la truffe noire, les scientifiques y travaillent et quelque dizaines d'hectares ont été replantés en chênes truffiers.

Ces productions ont-elles profité de la notoriété de Rocamadour ?

Sur le Causse central, autour de Rocamadour, les gens ont toujours quelques chèvres et quelques vaches pour faire leur propre fromage. Certains fournissaient les restaurants des alentours. D'autres préféraient apporter le lait chez une dame à Gramat (10 km de Rocamadour) qui affinait ces fromages. Mais le besoin d'organisation s'est fait sentir. Il y a 20 ans, des producteurs de chèvres se sont organisés en syndicat. Le Département et la Chambre d'agriculture ont soutenu leur démarche vers l'obtention d'un signe officiel de qualité AOC. Ils n'ont pas eu de mal à trouver de la notoriété car nombre d'écrits attestaient l'historique de ce produit. Il a été plus difficile d'aller vers l'homogénéité du produit. La Chambre d'agriculture a embauché un technicien fromager qui portait « la bonne parole dans les exploitations ». Cela a permis une restructuration importante et a permis d'arriver à la notoriété. Il a fallu presque 10 ans pour parvenir à mettre en place cette procédure, mais

aujourd'hui on peut dire que c'est une réelle réussite économique et sociale. C'est ce qu'illustre la fête du fromage à la Pentecôte, où plusieurs milliers de personnes se réunissent à cette occasion. Mais on peut aussi citer quelques chiffres liés à la zone AOC Rocamadour : 120 exploitations, 20 000 chèvres ; 1 056 tonnes de fromage AOC par an, un chiffre d'affaire de 80 millions d'euros liés à cette production. Aujourd'hui, plusieurs transformateurs se sont lancés : 2 privés et 1 coopérative qui s'est créée à partir d'un noyau de producteurs qui cherchaient à vendre le surplus de leur production. J'insiste sur un autre chiffre qui fait office de conclusion : il y a 400 actifs ; cela signifie que 50 chèvres font vivre un actif. Cela donne un bon aperçu de l'importance de cette filière.

La vigne était liée au pèlerinage et à la restauration

On peut également parler du vin qui lui aussi profite de la notoriété du site. Au début du siècle dernier, toute la vigne était liée au pèlerinage et à la restauration et le vin était consommé sur place. Nous avons donc eu l'idée de profiter des 1,5 million de touristes qui passent tous les ans à Rocamadour pour leur vendre quelques bouteilles de vin. La première plantation a eu lieu en 2003, et les premières vendanges ont été réalisées en 2005/2006. Nous projetons de planter une douzaine d'hectares, avec une

moyenne de vente de 5,50 euros la bouteille. À terme nous aurons 90 000 bouteilles. Les plantations vont se faire progressivement sur 5/6 ans. Les premières années, nous avons produit du vin rouge et, maintenant, nous faisons également du rosé, pour l'été. La vinification s'effectue dans une installation provisoire mais notre projet de développement intègre un chaix.

Notre démarche est collective, et nous avons créé une coopérative pour la mise en vente et la vinification. Aujourd'hui nous sommes 7 membres, mais il se pourrait bien que d'autres viticulteurs nous rejoignent. Je vous disais tout à l'heure que ces projets étaient une réussite économique et sociale et j'insiste sur cette réussite sociale. Nous travaillons avec un institut de handicapés mentaux qui dépend de la Mutualité sociale agricole (MSA). Grâce à cette activité économique, nous avons pu ouvrir une quinzaine de places supplémentaires dans cet institut encadré par 5 personnes et qui accueille aujourd'hui environ 85 pensionnaires. Une équipe s'occupe de la vigne et de la fromagerie. Elle nous aide aux chaix, au nettoyage, à l'entretien et aux travaux de la vigne. Nous sommes assez fiers de cette réussite. ■

>>> Méls : mairierocamadour@wanadoo.fr
arcao@wanadoo.fr

LE VIN DE
 ROCAMADOUR
 EST AUJOURD'HUI
 UN PRODUIT DE
 RÉNOMMÉE.

... échanges

Lier la qualité au lieu

Un intervenant - La notoriété du fromage de Rocamadour ne pourrait pas s'affranchir du site ? Aujourd'hui finalement, le fromage n'est-il pas plus célèbre que le site ?

JPA - Effectivement il y a, aujourd'hui, une reconnaissance du produit en tant que tel mais il me semble important de lier le produit et le terroir. À Rocamadour, le site est en train de changer de notoriété, on est passé d'une notoriété de pèlerinage à une notoriété de visiteurs. Celui-ci ne fait que passer, il cueille... Or, s'il achète le produit, il fait le lien avec le territoire. Il peut acheter ce produit à Paris ou ailleurs, mais il se souviendra du terroir qu'il a visité avec bonheur et il associera cela à la qualité. Je pense que le fromage fait bien son « travail », le site, doit faire de même. Il doit avoir la même force de promotion pour les produits agricoles. ■

La charte internationale de Fontevraud

Vers une démarche de protection, gestion et valorisation des paysages de la vigne et du vin

Joël Rochard

Institut français de la vigne et du vin



53

Je suis œnologue et voilà 10 ans qu'au sein de l'Institut français de la vigne et du Vin, je travaille sur le thème de l'environnement, plus particulièrement d'ailleurs sur l'aspect paysager. Notre structure est une interface entre le monde de la recherche et celui des praticiens : ministères, CNRS, syndicats viticoles, chambres d'agriculture...

Notre travail porte à la fois sur l'approche esthétique, les caractéristiques paysagères mais également sur les spécificités typologiques.

Le paysage reflète le choix des hommes dans la gestion des sols

Un paysage viticole est une réalisation combinée de l'homme et de la nature : à l'interface entre le naturel et le culturel. Une démarche paysagère est donc une approche globale, elle comprend le choix des hommes dans la gestion des sols. Cela signifie, concrètement, que pour initier une démarche paysagère, il nous faut travailler avec les collectivités territoriales.

En effet, au-delà de l'approche plastique, le paysage viticole nous oblige à réfléchir à une dimension politique et gestionnaire. Ces paysages peuvent être menacés par des aménagements urbains ou des annexes industrielles tels des hangars. Ce peut être le cas également de conduites hydrauliques qui courent le long des chemins en étant plus

ou moins bien intégrées. Des bâtiments agricoles et viticoles peuvent également conduire à un mitage du paysage... Nous en concluons donc qu'il faut intégrer ces risques dans le cahier des charges des appellations.

Pour nous, le paysage est un support emblématique du terroir. C'est une composante importante du concept d'agriculture durable. À ce titre, la mise en œuvre d'une politique paysagère intègre, nous le pensons, la prise en compte de l'impact des intrants, des produits phytosanitaires ou encore, des risques d'érosion. Elle doit intégrer les valeurs patrimoniales de la filière : valeurs historiques et culturelles ; intégrer aussi la biodiversité. Le paysage est au cœur du développement durable.

Pour notre part nous en sommes intimement convaincus ; du reste, nous travaillons sur une définition du terroir dans laquelle nous avons intégré la notion de paysage.

Mais nous ne sommes pas les seuls à le penser puisque de nombreuses régions viticoles ont souhaité s'intégrer dans un classement « patrimoine mondial » qui intègre un angle à la fois naturel et culturel. Ainsi, ce peut être la vigne qui génère le classement, ou une autre composante du paysage comme un fleuve, un château. Le tout est intimement lié. C'est le cas en Val de Loire, à Saint-Émilion ou encore à Laveau, en Suisse, mais aussi dans de très nombreuses régions du monde.

Quoi qu'il en soit toutes les régions ne pourront pas être

classées. C'est pourquoi nous avons imaginé de nous investir dans un réseau d'excellence qui s'appuie sur la charte de Fontevraud.

Associer le monde viticole et les collectivités territoriales : la charte de Fontevraud

Pour ceux qui ne connaissent pas le contexte de sa naissance, resituons l'histoire de cette charte qui est née en Val de Loire. Une forte dynamique régionale a permis d'initier un congrès international : le 1^{er} congrès sur les paysages viticoles. La charte, initiée par la Mission Val de Loire et Interloire, a été signée avec les deux Ministères de l'Environnement et de l'Agriculture mais aussi l'Inao et l'Organisation internationale de la vigne et du vin. Elle engage à la fois les institutionnels et les représentants de la profession.

Bien sûr, il a fallu un certain temps pour la faire connaître mais, aujourd'hui, un certain nombre de régions ont adhéré. La Mission Val de Loire a donc formalisé les conditions d'accès à ce réseau. Elle a confié cette mission au Groupe national « Paysages Viticoles » coordonné par l'ITV. Quels sont les engagements que l'on trouve dans cette charte ?

- Des engagements d'étude et d'action en faveur de la qualité des paysages.
- La participation à un réseau de sites engagés dans une démarche de valorisation.

- Une reconnaissance de l'excellence de la démarche mise en œuvre.

La charte est là pour aider une démarche de projet qui associe le monde viticole et les collectivités territoriales. Aussi, dans son application pratique, pour qu'une région puisse intégrer le réseau de la charte de Fontevraud, il est nécessaire qu'elle constitue un groupe de travail réunissant les viticulteurs, les élus, les agents de développement, les organismes de tourisme. Ceci afin de mettre tout le monde en phase et de s'inscrire dans la même dynamique.

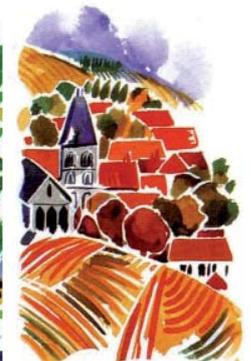
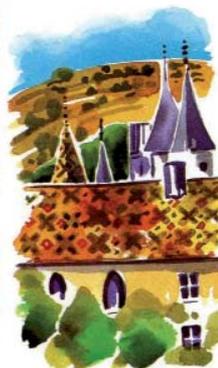
Il faut ensuite, établir un diagnostic partagé de la région : atouts et contraintes, évolutions et enjeux. Un accord sur un aménagement du territoire et sur la définition d'un programme d'action doit également être acté. Au-delà d'un diagnostic paysager, il doit y avoir des aspects concrets au niveau d'un plan de gestion.

Pour nous, le terroir est un territoire sur lequel se développe un écosystème culturel avec une notion environnementale. Il est important de porter cette dimension environnementale, au-delà de l'aspect strictement esthétique des paysages. Pour conclure, je paraphraserai Saint-Exupéry : « Nous ne faisons qu'emprunter le terroir de nos enfants et de son support emblématique que constitue le paysage. » ■

>>> Mél : joel.rochard@itvfrance.com



LA CHARTE DE FONTEVRAUD EN FAVEUR DES PAYSAGES VITICOLES



... échanges

Préserver la diversité des forêts et des produits

Un intervenant - La démarche AOC ne va-t-elle pas vers l'uniformisation des procédés de fabrication donc des produits? Si l'on prend le cas du fromage de Rocamadour, nous avons il y a quelques décennies, une multitude de fromages et de goûts. Cette recherche d'uniformité ne nuit-elle pas finalement à l'image du produit?

Jean-Pierre Arcoutel - Je vous ai dit tout à l'heure que nous avons 50 chèvres pour un actif or, si nous avons voulu garder cette foultitude d'approches professionnelles, nous aurions aujourd'hui 100/150 chèvres par actif. Donc un poids économique très différent.

Par ailleurs, nous devons répondre à la demande du consommateur qui veut, lui, retrouver un produit homogène. On veut une pomme bio mais pas véreuse. Le comportement d'achat est tout de même prédominant.

Et puis, pour vous rassurer, je vous rappellerais que l'AOC est un système collectif. C'est un collectif qui décide et qui travaille sur un cahier des charges. Or, celui-ci est évolutif et il ne s'agit pas de figer des traditions. Par ailleurs, ce collectif de producteurs conduit également une démarche sensorielle, il dit quelle est la diversité possible. Sur Rocamadour, il en est arrivé à la conclusion qu'il y avait une trop grande diversité. Les producteurs ont alors cherché à savoir ce qui pouvait permettre d'identifier le produit de Rocamadour.

Joël Rochard - Nous avons trop d'AOC, aujourd'hui 460 AOC vins, il faut faire attention à ce que ces AOC ne briment pas les finesses du produit. Les syndicats viticoles, par exemple, enferment les producteurs dans une typicité, dans un véritable carcan qui correspond à la manière dont l'AOC est contrôlé. Quand il y a des problèmes de commercialisation, nous nous apercevons que les viticulteurs qui ne sont pas dans l'AOC tirent leur épingle du jeu alors que ceux qui sont dans l'AOC sont bloqués. Je ne dis pas qu'il faut démanteler les AOC mais il faut avoir une certaine souplesse. Ceci dit, je suis heureux d'apprendre que Rocamadour plante de la vigne alors qu'il y a des tas d'endroit où on l'arrache pour rendre les lieux constructibles.

Partage d'expériences avec les sites viticoles étrangers

Gérard Voisin, Président du RGSF - Il serait intéressant d'imaginer une connexion de nos 32 Grands Sites français avec les sites correspondant à l'étranger, comme le Mont Fuji (3 600 m) par exemple. Il y aurait là un intérêt sur le plan intellectuel, commercial et paysager de promouvoir un Réseau international des paysages viticoles avec la charte de Fontevraud.

Joël Rochard - Je vous rejoins tout à fait. D'ailleurs, il existe le réseau des paysages viticoles inscrits au patrimoine mondial de l'Unesco.

Nous avons besoin de partir d'une démarche hexagonale pour nous ouvrir. Rocamadour par exemple est en lien avec Québec.

À l'Institut technique du vin, nous avons des contacts avec des collègues de différents pays. Pour eux, il y a 10 ans encore, la notion de terroir était considérée comme un outil de marketing des pays latins. Mais les choses ont évolué et tous admettent maintenant qu'il y a un lien entre le territoire, dans sa dimension géomorphologique, et le produit. Aujourd'hui, chacun concède que ce territoire peut être un support de communication. Du même coup, la dimension paysagère s'intègre dans cette réflexion et permet d'initier des démarches collectives. Le paysage est le socle d'une gestion durable d'un terroir. C'est là, d'ailleurs, tout l'esprit de la charte de Fontevraud. ■

L'écrin viticole des Roches de Solutré Pouilly Vergisson

Développer les liens entre le Grand Site et les viticulteurs



Stéphanie Beaussier

Directrice du Grand Site des Roches de Solutré – Pouilly-Vergisson

Notre site est un territoire viticole depuis longtemps. Il a une spécificité due à la proximité des territoires viticoles et de la zone Natura 2000 sur le sommet de la roche de Vergisson.

Le partenariat entre les producteurs et le Grand Site est peu développé. En effet, ce petit territoire est moins touché qu'ailleurs par les problèmes liés à la crise du secteur viticole. Il n'y a pas d'arrachage et les producteurs continuent de vendre leur vin à l'international. Les récoltants ont toujours utilisé l'image des roches sans que cela soit déterminant.

Mais depuis 2 ans, les choses changent un peu. Les viticulteurs ont exprimé la volonté d'utiliser l'image du Grand Site et sa notoriété internationale. Ils font le constat qu'il y a chaque année 200 000 visiteurs sans avoir de véritables retombées économiques sur leurs ventes.

Nos relations sont donc en train d'évoluer, sans que nous sachions pour le moment comment nous y prendre ! Nous pensons peut-être nous orienter vers la mise en place d'une charte du territoire du Grand Site (ce qui exclut celui de la cave coopérative). Cette charte s'étendra sûrement aux restaurateurs.

Par ailleurs, nous souhaiterions valoriser auprès des visiteurs le travail de la vigne et des viticulteurs dans la maison du Grand Site.

En termes de partenariat avec le monde viticole, le Syndicat mixte a actuellement des relations avec le lycée viticole qui forme des jeunes sur les thèmes de la vigne et du tourisme. Le lycée mène une politique de gestion durable, en abordant la question des impacts sur le milieu des intrants par

exemple. Ce partenariat est pour nous un enjeu fort car nous aimerions que cette expérience serve d'exemple pour sensibiliser les producteurs aux pratiques agricoles respectueuses de l'environnement. Le partenariat entre le Grand Site et le monde viticole est donc encore à construire, il promet de belles actions communes ! ■

>>> **Mél :** contact.solutre@wanadoo.fr

LE TRAVAIL DE LA VIGNE DOIT ÊTRE VALORISÉ.



Sensibiliser les visiteurs aux paysages à travers les chemins vigneronniers des Côtes du Ventoux

Ken Reyna

Chargé de mission Mont Ventoux



57

Le Syndicat général des vigneronniers du Mont Ventoux a initié une démarche associant des acteurs du territoire afin de promouvoir l'identité locale et la qualité de la production par l'entrée paysagère. Voici quelques éléments pour comprendre les spécificités de notre territoire qui compte 38 000 habitants.

Le paysage viticole du Ventoux est marqué par sa diversité et ses touches colorées. Cette mosaïque paysagère est composée de cultures immergées dans la viticulture avec principalement des parcelles arboricoles (cerisier, olivier, truffier). La présence de la forêt (boisement isolé ou bien vaste espace forestier) est également très forte.

Le territoire du Mont Ventoux est reconnu au niveau international par l'Unesco en tant que Réserve de Biosphère dont les objectifs sont :

- La conservation de la nature, des écosystèmes et des paysages.
- Le développement socio-économique durable.
- La participation de la population locale (via un comité de gestion), la sensibilisation et l'éducation
- Le soutien aux activités de recherche (conseil scientifique).

Cette reconnaissance de l'Unesco reconnaît également la qualité paysagère du site, l'histoire et la culture locale. Chez nous, la production de vin a largement été développée avec la présence des papes pendant presque 7 siècles.

Aujourd'hui, l'AOC Côtes du Ventoux regroupe 51 communes (15 caves coopératives et 130 caves particulières). 90 % de cet AOC sont reconnus par l'Unesco puisqu'elles sont comprises dans la Réserve de Biosphère. Un partenariat s'est donc progressivement construit entre la Réserve de

Biosphère et le syndicat des vigneronniers du Mont Ventoux : financier (via Leader +), technique (groupes de travail et Comité de pilotage) et en termes de communication (association de l'image Réserve de biosphère, Unesco et vin).

Associer le produit et l'image du paysage

L'objectif de la démarche paysagère menée sur l'AOC Côtes du Ventoux n'est pas seulement de répondre à une menace paysagère immédiate. Il s'agissait au départ de mieux valoriser la production locale qui souffre d'un déficit de notoriété dû à la proximité de l'appellation voisine Côtes du Rhône. De plus, l'image qualitative et gustative courante du vin des Côtes du Ventoux n'est pas à la hauteur de sa qualité et encore moins de la qualité paysagère du territoire. C'est pourquoi, le Syndicat des Vigneronniers du Mont Ventoux a initié une démarche pour relier le produit à l'image du paysage.

Mieux connaître le paysage viticole

La méthode suivie est assez « classique ». Il a tout d'abord s'agit de caractériser les paysages viticoles et de mieux connaître leurs influences sur la qualité et la typicité des vins. Un bureau d'étude a étudié la quasi-totalité de la pédologie de l'appellation. En parallèle, il y a eu des accompagnements techniques pour guider les exploitants sur la conduite des parcelles, les choix culturaux... Bien évidemment, de la géologie et la pédologie, à l'homme jusqu'au paysage, le pas fut rapidement franchi.

Trois grandes unités paysagères ont été distinguées : le Bassin de Malaucène, le Comtat venaissin et la Vallée du Calavon. Chacune de ces unités a fait l'objet d'un état des lieux et d'un diagnostic. 12 sous unités paysagères ont été décrites en détail (fiches descriptives et diagramme) et déclinent les tendances et les grands enjeux.

Sensibiliser et former pour définir un plan d'action paysager

Un outil technique et pédagogique a ensuite été mis en place pour sensibiliser les agriculteurs au paysage. C'est ainsi qu'une démarche formatrice a été mise en œuvre à travers des ateliers « paysages » débouchant sur un plan d'action paysage qui détermine les grands enjeux paysagers avec, en premier lieu, l'urbanisme. Nous sommes en bordure de la vallée du Rhône où passent les grandes infrastructures routières et ferroviaires et nous connaissons une forte demande de logements. Le plan paysage traite donc de la périphérie des villes et villages subissant l'urbanisation en zones agricoles, du traitement paysager des abords de caves, de routes, de la gestion de l'eau et de la biodiversité...

Pour élargir la démarche au-delà des seuls viticulteurs, un comité de pilotage a été mis en place durant toute la démarche. Il regroupe la quasi-totalité des acteurs locaux impliqués dans l'attractivité, le dynamisme, l'aménagement du territoire, le développement local...

Ce travail sur les paysages a également favorisé l'œnotourisme, ce qui a conduit le Syndicat des vigneron du Mont Ventoux à réviser sa stratégie de communication : nouvelle charte graphique, site Internet, édition de dépliants et création de chemins vigneron...

Valorisation œnotouristique du site

Le syndicat des Côtes du Ventoux a créé 5 itinéraires qui permettent aux visiteurs d'aborder la découverte des côtes du Ventoux.

Ces circuits ne sont pas sectoriels et ne concernent pas uniquement la viticulture. La force du syndicat, c'est d'avoir compris que les producteurs, quelle que soit la production,

ont leur destin lié, dans une approche globale du territoire. Nous devons valoriser le territoire avec toutes ses forces pour relever ensemble les défis liés à l'emploi, à l'environnement et au paysage. Le patrimoine naturel, culturel, les savoir-faire locaux et bien sûr les paysages sont donc également valorisés.

En parallèle, le Syndicat des vigneron a mis en place des sessions de formation pour la création de chemins vigneron sur les exploitations. La Réserve de Biosphère est intervenue auprès des viticulteurs pour leur faire découvrir ce qu'est l'interprétation du patrimoine, pour les aider à définir les sentiers, pour qu'ils sachent répondre à des visiteurs variés dans une approche de découverte du petit patrimoine bâti, du patrimoine naturel, culturel, de l'histoire des lieux, des festivités et des différentes productions... Un guide de bonnes pratiques environnementales et paysagères pour la conduite du vignoble a ensuite été édité. Il aborde la viticulture sous l'angle développement durable, de la parcelle à la commercialisation.

Aujourd'hui, le consommateur est en attente de ce type de démarche : il veut qu'un produit soit lié à son terroir, son territoire et qu'il soit « respectueux de l'environnement ». Les producteurs, le monde du tourisme et du petit artisanat ont compris l'intérêt de valoriser ce type d'engagements au travers d'une démarche globale et sous l'égide de l'Unesco. Nous avons longtemps réfléchi sur les questions de marquage de produits. Faut-il créer une marque ? Nous souhaitons une démarche plus souple et pour l'instant nous avons un projet de charte.

Concernant l'ouverture des Grands Sites à l'international, il semble intéressant de bénéficier de l'expérience des sites reconnus au patrimoine mondial de l'Unesco, ainsi que des Réserves de Biosphère. Dans les années 70, l'Unesco a créé « Man and Biosphere ». Ce réseau est très structuré : 500 Réserves dans le monde, 10 en France. Le comité français des Réserves de Biosphère est extrêmement actif sur la scène internationale. Il existe un réseau par « grand continent », et le réseau Euromab (rassemblant les pays européens et méditerranéens) est le plus actif au niveau mondial. Il y a sans doute là des pistes à creuser... ■

>>> **Mél: ventoux.biosphere@wanadoo.fr**

... échanges

Valorisation du projet par les professionnels du tourisme ?

Un intervenant - Votre expérience est intéressante. Cependant, pour qu'elle fonctionne, il me semble qu'il faut une certaine professionnalisation. Un tour operator conçoit des formules, accueille les gens sur le terrain, les achemine vers les hôtels adaptés. Avez-vous une entreprise publique ou privée qui vous permet de cadrer tout cela ?

KR - Si nous n'assumons pas nous-même cette fonction sur le terrain, nous ne gagnerons pas la partie. En effet, les professionnels vendent ce qui est mieux pour eux, ils n'ont pas le même objectif. Des agences se sont lancées dans le montage de produits touristiques et notamment de produits œnotouristiques, mais elles n'ont pas réussi. Pourquoi ? Parce que chez nous globalement, le tourisme, bien qu'aléatoire, marche bien. Pour l'instant, les visiteurs ne sont pas en demande de produits encadrés ou « clés en main ». ■

Synthèse

Laure Maraval

Chargée de mission au Réseau des Grands Sites de France



Stéphanie Beaussier

Directrice du Grand Site des Roches de Solutré-Pouilly-Vergisson

Aux questions posées par Gilles Flutet, l'atelier a apporté des réponses nuancées. Des produits sont indissociables de la renommée de sites alors que d'autres territoires, en s'appuyant sur leur paysage, cherchent à développer des produits, œnotouristiques, et à en accroître la qualité. Pour Rocamadour, l'histoire du site liée au pèlerinage, a conféré une tradition d'accueil au site, appelant une production agricole, dont le fromage aujourd'hui labellisé AOC. Sa renommée est telle qu'elle se confond à celle du site.

Bénéficier de la notoriété du Grand Site

Cette renommée ne peut pas s'affranchir de la cité, les deux étant liés par un équilibre entre l'attractivité du site et la production du fromage qui a favorisé le développement du site. 120 exploitants, 20 000 chèvres, 1 056 tonnes de fromage sur le territoire, 80 millions d'euros de chiffre d'affaires; cela représente un actif pour 50 chèvres. Son cahier des charges porte uniquement sur la fabrication et la transformation du fromage et n'induit aucune empreinte paysagère autour du Grand Site.

À Solutré, il existe deux identités: le vin labellisé AOC Pouilly-Fuissé, et le site, lié à la géologie, à l'histoire et à la préhistoire. Contrairement à Rocamadour, la notoriété du vin ne s'est pas construite à travers celle du site. Mais, de plus en plus, les agriculteurs et les viticulteurs se tournent vers le site pour développer des partenariats et bénéficier de la notoriété du Grand Site. Les viticulteurs voient leurs difficultés s'accroître et ont affirmé leur volonté de voir l'image du site utilisée uniquement par les producteurs du site.

Encadrer l'utilisation de l'image du site

La viticulture a véritablement façonné le paysage de Solutré, il y a donc un lien d'interdépendance très étroit entre le produit et le site d'un point de vue paysager. Le travail

consiste aujourd'hui à traduire ce partenariat dans une charte de bonne utilisation de l'image du site.

L'AOC du Mont Ventoux est encore différent. Ce vin est devenu un « satellite » de l'AOC des Côtes du Rhône et les viticulteurs ont du mal à préserver leur identité pour que leur produit soit véritablement associé au territoire, lui-même convoité et soumis une très forte pression foncière. Un projet œnotouristique a ainsi été développé pour que le vin s'appuie totalement sur l'identité du site pour acquérir une reconnaissance.

Le paysage pour ancrer le produit au lieu

Le paysage constitue un atout pour la viticulture et pour l'attractivité du site. Il fédère les acteurs autour du Mont Ventoux et est devenu un atout pour la valorisation du vin. « Boire le vin dans le paysage et voir le paysage dans le vin », citation rappelée par Ken Reyna, voilà qui illustre parfaitement le sens de nos actions et l'engagement des viticulteurs qui ont su développer des sentiers de découverte des richesses du site.

Dans le même sens, la Charte internationale de Fontevraud vise à faire prendre conscience que le paysage est un patrimoine à part entière. Des sites viticoles de plusieurs pays s'y sont engagés à concevoir le paysage comme un ensemble, incluant également le patrimoine bâti dont la préservation est tout aussi importante que celle des vignes elles-mêmes. La réussite dépend d'un engagement entre les professionnels et les collectivités locales. La mise en place d'un comité de pilotage, un diagnostic, la définition d'engagements à décliner un programme d'actions favorisent l'émergence de « l'écosystème culturel » lié au territoire. Pour les Grands Sites viticoles du réseau, l'intégration à un réseau de paysages viticoles internationaux permettrait d'affermir l'approche globale des enjeux liés au paysage. ■

>>> **Méls : contact.solutre@wanadoo.fr
lauremaraval@grandsitedefrance.com**

Dégustation

Pause dégustation

60



Du fromage de chèvre de Rocamadour à l'huile d'olive de Saint-Guilhem le Désert, en passant par le célèbre Pouilly-Fuissé des Roches de Solutré, presque toutes les saveurs des Grands Sites étaient rassemblées pour cette pause bien en lien avec le thème des Rencontres. ■



Grands sites et gestion durable des forêts

Minimiser les risques d'incendies, favoriser l'exploitation forestière, accueillir les visiteurs et préserver un précieux patrimoine naturel, tels sont les termes d'une bonne gestion forestière. Dans quelle(s) mesure(s) forestiers et gestionnaires de site trouvent-ils cet équilibre ?

Yves Michelin, animateur
Enita Clermont Ferrand

Bertrand Gauvrit, rapporteur
Directeur du Syndicat mixte du Puy Mary

Ouverture de l'atelier 3



Yves Michelin

Enita Clermont Ferrand

La forêt constitue une composante importante des paysages et de l'environnement de nombreux sites. Mais elle est aussi le support d'une activité économique qui peut être perçue comme contradictoire avec les objectifs de protection de l'environnement et de qualité des paysages revendiqués par les usagers. La renommée du site est souvent un facteur aggravant des tensions qui existent entre les gestionnaires, les usagers et les collectivités qui tentent d'arbitrer au nom de la défense de l'intérêt général. Les mesures de protection ou la labellisation des Grands Sites effraient souvent les gestionnaires des forêts qui y voient un frein à la mise en œuvre des modes de gestion, qu'ils considèrent comme appropriés, tandis que les usagers perçoivent trop souvent l'exploitation forestière comme destructive de l'environnement et comme facteur de dégradation de la qualité des paysages. Pourtant, ces conflits, plus ou moins ouverts, sont souvent plus idéologiques que fondés sur des faits tangibles.

Le débat porte plus sur des questions de principes que sur des lieux précis. Chacune des parties ignore tant les façons de penser que les motivations qui justifient les pratiques incriminées, plus préoccupée de chercher des coupables que de trouver des solutions adaptées aux situations locales. Cela dit, il existe des expériences de partenariat réussi, comme cela s'est passé en Limousin dans le Pays Monts et Barrages, où agriculteurs et forestiers se sont entendus pour mettre en place des mesures agri-environnementales destinées à favoriser l'ouverture des paysages. De telles expériences démontrent qu'à partir du moment où l'on considère le paysage comme le résultat de pratiques de gestion sur un milieu dit « naturel », il n'y a plus d'un côté les bons,

de l'autre des méchants, seulement une succession de faits dont on doit s'appliquer à comprendre les déterminants, à en apprécier les conséquences tant en terme de qualité des paysages que de productivité. Il est alors possible de trouver des points de rencontre entre forestiers et gestionnaires des sites pour adapter ces pratiques à l'esprit des lieux que les Grands Sites entendent cultiver.

Dans une forêt qui progresse de plus de 40 000 ha par an, définir une stratégie d'action pour concilier enjeux paysagers, gestion des risques naturels d'incendies ou d'inondations (Massif du Canigou), valorisation économique de la filière bois (Massif Sainte Victoire), et accueil du public (Vallée de la Restonica) est le défi à relever par les gestionnaires des sites, tant en forêt publique que privée (Mont Sainte Odile).

Une gestion durable et multipartenariale, associant Grand Site, ONF et propriétaires privés est nécessaire. Minimiser les risques d'incendies, favoriser l'exploitation forestière, accueillir les visiteurs et préserver un précieux patrimoine naturel, tels sont les termes d'une bonne gestion forestière. Dans quelle (s) mesure (s) forestiers et gestionnaires de site trouvent-ils cet équilibre ? Comment se sont construits des partenariats entre Grands Sites et forestiers ?

Quelles démarches innovantes, quels outils efficaces, quels contrats ont-ils imaginé ? Autant de questions posées aux grands témoins de l'atelier ! ■

>>> **Mél :** michelin@enitac.fr

Partenariat entre l'ONF et les collectivités locales

Gestion forestière du massif du Canigou

Sylvie Dupré

Office national des forêts Pyrénées Orientales



63

Le massif du Canigou est un des fleurons du patrimoine européen, exceptionnel par sa géologie, sa situation géographique et sa variété écologique. Proche de centres urbains, il a souffert d'une fréquentation importante et anarchique. C'est un site classé où se trouvent 3 Réserves naturelles. L'ONF y gère 22 000 ha de forêt domaniale et 800 ha de forêt communale.

L'Opération Grand Site a été signée en 2000 avec 3 partenaires: le Conseil général des Pyrénées orientales, le Sipa (syndicat intercommunal des 37 communes) et l'ONF. Elle s'étend sur 700 km² et vise 3 objectifs:

- réduire la pression sur les espaces naturels;
- redéployer le tourisme dans l'espace rural;
- accueillir, informer et orienter le public.

50 fiches-actions ont été établies, chiffrées, organisées et réparties entre les 3 partenaires, avec 5 thèmes: le paysage du Grand Site, la mise en valeur du patrimoine (bâti, culturel et naturel), la protection du milieu naturel, la maîtrise des flux et la circulation, l'information et l'interprétation.

À la suite de la signature de l'OGS, un Syndicat mixte de gestion a été créé en 2002, et regroupe les 3 partenaires de l'OGS. Ses objectifs portent sur la gestion du massif, notamment dans les domaines de la protection et de la valorisation du patrimoine, la réduction de la pression sur les espaces fragiles, la protection des sites en limitant la pénétration automobile sur certains secteurs, le redéploiement des flux touristiques concentrés en altitude sur les villages du piémont, la protection du paysage en luttant contre la fermeture des milieux, l'accueil, l'orientation et l'information du public.

Partenariat Syndicat mixte et ONF

Sur les espaces naturels, le syndicat mixte œuvre pour la gestion du massif, à travers la poursuite des programmes de revégétalisation des espaces d'altitude. Dans le cadre d'un programme Interreg, le Syndicat mixte finance une étude de réhabilitation paysagère d'une piste en réserve naturelle. L'érosion est telle que les talus ne se revégétalisent pas et l'impact visuel de la route créée dans les années 70 est toujours aujourd'hui aussi fort. Nous menons aussi un partenariat avec un CPIE, pour accueillir le touriste lors des week-ends estivaux.

Le rôle de l'ONF sur le massif

Le principal enjeu de la gestion forestière est la protection des sols. Notre forêt est jeune, issue de série de reboisement et les problèmes d'érosion ont provoqué de fortes inondations en 1940. C'est suite à cette catastrophe que nous avons reboisé.

La gestion de la forêt est aussi un enjeu en termes d'accueil du public, de production et de biodiversité. L'ONF gère surtout la conduite de peuplements. La gestion forestière vise aussi la conservation des milieux comme les zones humides, les espaces protégés, la gestion des routes et la canalisation des flux et le maintien d'un paysage de qualité. Nous travaillons en lien avec les éleveurs sur les problèmes pastorales. Sur les 22 000 ha de forêt domaniale, 40 % sont des espaces ouverts qui servent d'estives pour les troupeaux. La forêt s'est étendue autour des villages et les troupeaux montent trop tôt sur ces espaces et nous

sommes confrontés à un problème de régénération des pelouses. Aussi, l'ONF travaille au maintien de ces milieux ouverts et à la réouverture d'autres milieux montagnards afin que les troupeaux échelonnent leur montée.

Amélioration du patrimoine et accueil du public

Le site du Pla Guillem, à 2 200 m, a d'abord été réhabilité. Ses sols sont soumis à l'érosion dès que la végétation disparaît. Des barrages ont alors été créés pour bloquer les matériaux. Comme nous sommes en site classé et en Réserve naturelle, la revégétalisation a été réalisée en récupérant les graines sur place. Aujourd'hui, le résultat est encore fragile, et doit être stabilisé par une gestion fine du pastoralisme.

Sur le site des Cortalets, comme nous avons un stationnement anarchique, la plateforme a été broyée et les talus ont été revégétalisés. Parallèlement, il a fallu gérer la fréquentation automobile, créer des parkings, rétrécir l'emprise et permettre aux accotements de se végétaliser.

Les autres types d'actions sont bien sûr tous les travaux d'ou-

verture de milieux qui ont un but de valorisation pastorale. Il y a enfin la création d'un observatoire photographique dont l'objectif est de suivre et d'évaluer l'impact des travaux d'aménagement sur les paysages du piémont et sur les sites caractéristiques du Canigou et de suivre l'évolution de la végétation.

Pour finir, la gestion forestière de l'ONF est synergique des actions portées par le Syndicat mixte. Une deuxième Opération Grand Site a été signée en 2007 et il est nécessaire de rédiger une charte des valeurs pour les redéfinir et se les approprier. Cette charte nous permettra de réaliser un plan de gestion pluriannuel. Les élus comme les gestionnaires ont besoin d'avoir une vision à long terme de nos actions, avec un calendrier. L'intérêt de ce plan de gestion est aussi de fédérer les autres partenaires du massif, Communautés de communes et Pays, Réserves naturelles et Parc régional qui portent eux aussi des actions sur le massif. Le rôle du Syndicat mixte est de fédérer et d'orienter toutes ces actions vers un même objectif. ■

>>> Mèl : sylvie.dupre@onf.fr

... échanges

Exploitation forestière

Jacky Gorlier, Bibracte Mont-Beuvray - Vous avez parlé de la production comme dernier élément, mais ne sert-elle pas en partie à financer ces mesures ? La production sur le massif du Canigou doit être gigantesque. Est-ce que vous rendez des comptes au Syndicat mixte ? Est-ce qu'une partie des comptes est réinvestie ?

SD - La production est un enjeu secondaire, car, d'une part, nous sommes en zone de montagne et donc souvent non accessible. La création d'une desserte n'est souvent pas rentable économiquement ou peut entraîner des impacts paysagers ou environnementaux non acceptables. D'autre part, dans notre département, l'exploitation forestière est un peu sinistrée. Nous avons du mal à vendre nos produits d'autant plus que notre forêt est jeune.

Par rapport aux recettes, le département des Pyrénées orientales est en déficit, du point de vue de l'ONF. C'est un établissement public national ; ainsi les zones forestières riches permettent aux zones forestières défavorisées de continuer à entretenir la forêt. Quant à nos relations avec le Syndicat mixte dans la gestion forestière, nous lui présentons les programmes d'aménagement et quand il y a d'importantes actions forestières, nous les présentons également aux communes.

Le budget du Syndicat mixte est une contribution des 3 partenaires. L'ONF participe à hauteur de 20 %, et il investit dans l'entretien des routes par sa gestion forestière. Certaines routes ont une double vocation, touristique et forestière, et elles sont entretenues par l'ONF.

Emmanuel Michau, ONF - L'implication de l'ONF dans le Syndicat mixte lui permet de bénéficier de crédits externes sur des opérations qui se passent sur le domanial, notamment en termes de restauration. Il faut être conscient que la solidarité se fait aussi sur des forêts emblématiques.

SD - Le Syndicat mixte facilite aussi notre communication envers le public. Travailler avec les élus nous a permis d'avoir une certaine légitimité et du coup faire mieux accepter la production forestière dans le massif. ■

Partenariats public/privé

Une charte d'objectifs pour la valorisation du Massif du Mont Sainte-Odile

Guy Erb

Président de la Communauté de communes de Rosheim



65

Le Mont Sainte-Odile se situe dans le massif vosgien, sur le versant alsacien. Il surplombe la plaine d'Alsace, la vallée du Rhin et la forêt Noire. Notre démarche ne se limite pas au Mont Sainte-Odile et concerne plus largement le massif et l'importante fréquentation (+ d'1 million de visiteurs/an). Haut lieu spirituel par la présence d'un couvent accueillant des pèlerins de toute l'Alsace, le Mont Sainte-Odile est un élément patrimonial de poids avec de nombreux châteaux forts et l'énigmatique mur païen.

Gérer la fréquentation

Notre démarche trouve son origine dans l'élaboration d'un schéma de cohérence territoriale (Scot). Pour ce Scot, les 3 Communautés de communes du Piémont se sont regroupées dans un Syndicat mixte. La fréquentation croissante a amené les élus à engager une réflexion spécifique pour cette partie de notre territoire. Une grande médiation a été engagée avec tous les acteurs concernés : collectivités locales, services de l'État et associations diverses. Elle a abouti à l'élaboration de la charte signée en novembre 2006 par 60 partenaires qui détermine 3 priorités :

- Un diagnostic d'amélioration du fonctionnement du massif, en liaison avec les circulations routière et pédestre.
- Une meilleure lisibilité du massif Sainte-Odile. Ceci concerne l'accueil des visiteurs et notamment la dimension spirituelle qui n'est pas toujours respectée par ceux que le recueillement n'intéresse pas.

- Préserver et valoriser le patrimoine du massif, naturel et historique.

La charte précise les conditions de fonctionnement et définit les orientations. Un comité de charte est chargé de la mise en œuvre des actions et des préconisations de cette charte, mais il a une fonction de coordination par rapport à toutes les initiatives prises dans ce territoire.

Par la présence du couvent sur son site, la Communauté de communes de Rosheim a été choisie comme support logistique et a recruté un chargé de mission. C'est dans ce contexte que nous avons adhéré au Réseau des Grands Sites de France en tant que membre associé.

Des partenariats pour maîtriser le foncier

Les maîtrises d'ouvrage sont réalisées par les Communautés de communes dont le territoire est concerné par l'action. Ainsi, parmi les premières actions se trouvent des opérations de valorisation de châteaux forts et de refonte des sentiers. La volonté d'agir est un préalable, mais il faut aussi maîtriser le foncier ! Ceci passe par la recherche de partenariat, facile au plan communal mais plus complexe avec les propriétaires privés et forestiers...

Notre espace est morcelé : la forêt publique représente 70 % de l'ensemble du site, avec 2 grandes forêts syndicales, une forêt domaniale et des forêts communales. Les 30 % restants sont des forêts privées avec 2 groupements forestiers conséquents – le groupement de la Serva sur 500 ha et le domaine du Landsberg sur 160 ha – et des propriétés plus restreintes.

La forêt : entre rentabilité et souci paysager

L'exploitation forestière a vu ses pratiques évoluer, elles sont plus naturalistes et s'inscrivent dans la durée de vie d'un arbre. Ces pratiques nous viennent de l'Allemagne, où elles ont évolué d'une exploitation agricole à des modes d'exploitation plus naturels.

Ainsi la gestion forestière du domaine du Landsberg pratique la futaie irrégulière, avec une forêt certifiée (FSC) et une gestion rentable.

Ces principes favorables aux paysages sont recherchés par le public. Nous ne visons pas la rentabilité. Nous avons une forêt continue, où des arbres de tout âge et de toute espèce coexistent, avec une évolution cyclique. Il y a bien sûr une recherche d'équilibre, même si nous travaillons par légères impulsions. Il faudra bien sûr avoir des discussions pour savoir quel type d'exploitation est plus rentable.

Notons une généralisation de la tendance. L'ONF souhaite un équilibre entre les différentes fonctions attribuées à la forêt : économique et sociale. La prévention de l'esthétique du paysage de qualité est une contrainte qui s'impose à l'ONF.

Des partenariats public/privé pour l'accueil

Concernant l'accueil du public en forêt, nous avons développé des partenariats public/privé qui dessinent 2 tendances différentes. Sur le domaine de Landsberg, le partenariat fonctionne bien. Nous réalisons des travaux de consolidation d'une ruine de château, nous avons une convention avec le propriétaire pour l'accueil du public et la gestion de la fréquentation...

Sur le groupement forestier de la Serva, il y a eu historiquement des incompréhensions entre le propriétaire et la collectivité, en ce qui concerne l'accueil du public. Depuis la médiation territoriale, les relations s'améliorent, même si le groupement forestier de la Serva n'est pas encore signataire de la charte. Nous avons des projets sur les châteaux et allons lui soumettre notre convention avec le même objectif : mieux gérer la fréquentation et sécuriser les ruines de châteaux. Sur de nombreux points, les intérêts des collectivités locales vont dans le même sens que ceux des propriétaires.

Sans développer le sujet, nous avons enfin des projets de refonte des sentiers en partenariat avec l'ONF. ■

... échanges

Changement d'espèces et évolution paysagère

Emmanuel Michau, ONF - La forêt irrégulière évolue beaucoup en Alsace. Il faut être conscient que cette forêt privilégie le hêtre et le sapin, et nous avons du mal à maintenir le chêne. De fait, il faudra accepter un changement paysager lié à la moindre présence du chêne, sauf à faire des coupes d'éclaircies plus importantes pour lui permettre de se régénérer. Nous arrivons à maintenir un paysage de façon constante, mais il faut être conscient des évolutions amenées par le changement d'espèces.

Convention avec des propriétaires privés

Philippe Maigne, Sainte-Victoire - Passer une convention globale avec un propriétaire est intéressant. Sur le site de Sainte-Victoire, nos conventions se limitaient aux sentiers de randonnées. L'intervention du public chez le privé ne pose-t-il pas des problèmes d'intérêt général ?

GE - Non, nos conventions portent uniquement sur les sentiers balisés. En revanche, la responsabilité civile vaut pour toute la propriété et la collectivité prend en charge le surcoût d'assurance. Nous nous engageons à ce que le visiteur reste sur les sentiers balisés, et nous éliminons les sentiers sauvages. Quant à l'intervention financière en forêt privée sur les châteaux forts, elle est publique, donc transparente.

Engagement et dialogue

Un intervenant - Je n'ai pas fait le lien entre votre structure et la gestion forestière proprement dite. Est-ce que le propriétaire s'engage à vous tenir informé de ce qu'il fait ? Ou est-ce qu'il se concentre uniquement sur les espaces naturels, les sentiers et le patrimoine que vous réhabilitez ?

GE - Un dialogue constructif s'est bâti autour de ce projet et je n'imagine pas que nous travaillions un jour sans se concerter. Et n'oublions pas que la plupart ont signé la charte. Les propriétaires qui n'ont pas signé la charte n'ont pas de compte à nous rendre. ■

Politique forestière sur le massif forestier de Sainte-Victoire

Christian de Barbarin

Maire de Vauvenargues
Vice-Président du Grand Site Sainte-Victoire



Philippe Maigne

Directeur du Grand Site Sainte-Victoire

Cette action s'inscrit dans le cadre général des missions du Syndicat, qui sont la préservation du patrimoine paysager, naturel et culturel, la prévention des incendies, l'accueil des publics, les activités touristiques et de loisirs.

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- développer les interventions sylvicoles dans les zones à enjeu majeur pour la défense contre les incendies (Pidaf);
- adopter des pratiques de gestion durable sur les massifs forestiers (guide des bonnes pratiques, analyse paysage et biodiversité dans les PSG);
- favoriser le vieillissement d'îlots forestiers;
- organiser la contribution des activités agricoles, pastorales et cynégétiques à la réouverture des milieux (retour des troupeaux, plan de gestion cynégétique);
- favoriser, en partenariat avec les propriétaires forestiers, des modes d'accueil en forêt respectueux de l'environnement (convention);
- améliorer la compréhension mutuelle entre les acteurs (propriétaires, forestiers et éleveurs, randonneurs, chasseurs...);

Un risque d'incendie accru avec l'urbanisation : la politique DFCI sur le massif

Nous devons traiter les zones d'interface avec l'urbanisation. 80 % des feux sont accidentels et partent de ces zones (les poudières). Ensuite il faut créer des coupures de com-

bustible pour limiter la propagation du feu. Les vallées agricoles, les pistes ou routes servent d'appui à ces cloisonnements. Il faut enfin travailler sur l'habitat en forêt, avec la même stratégie, à savoir débroussailler afin de réduire la biomasse combustible.

Notre syndicat est en charge de ces travaux. Sur 25 000 ha d'espace boisé, c'est 2 000 ha qu'il faut traiter de façon différenciée. Et comme 75 % du territoire est privé, nous intervenons aussi chez les propriétaires privés. Cela nécessite d'obtenir leur autorisation pour intervenir, ce qui prend du temps. Sans réponse dans les 2 mois aux courriers dans lesquels on explique les travaux prévus, l'autorisation est implicite. C'est l'occasion de prendre des contacts, car si beaucoup répondent par écrit, certains nous téléphonent pour savoir exactement ce que nous allons faire. Dans la population, ces travaux donnent parfois lieu à des réactions idéologiques : « couper un arbre équivaut à dévaster la forêt amazonienne ». Au bout de quelques mois, ces réactions s'estompent, car nous ne faisons pas de coupe à ras, nous gardons des ambiances forestières et très vite la végétation basse reprend le dessus.

Encourager l'exploitation forestière et maintenir les peuplements âgés

Seul le tiers de l'accroissement de la biomasse forestière est exploité chaque année parce que la forêt ne rapporte

pas, hormis le chêne utilisé pour le chauffage. Nous avons une politique d'accompagnement et de soutien à la filière bois pour faire en sorte que le bois prenne de la valeur. Ainsi, nous mettons en place un mobilier extérieur fait en pin d'Alep qui habituellement part à la papeterie.

Mais la contrepartie de cet effort de développement consiste à définir des garanties d'exploitation durable. C'est une démarche menée avec l'ONF et le CRPF. Il existe des guides de pratiques forestières, à la fois pour les itinéraires sylvicoles, mais aussi pour les techniques, les périodes, les délais, les pistes, les matériaux utilisés...

Le troisième objectif est lié à la politique Natura 2000. Nous avons des forêts jeunes car, auparavant, elles étaient très exploitées. Les plus vieilles ont 50/70 ans. Il faut maintenir autant que possible ces peuplements âgés très intéressants pour la biodiversité. L'ONF en a identifié 800 ha. Notre objectif est d'en préserver au moins 10%.

Organiser la multifonctionnalité de la forêt avec les tous les acteurs

Il s'agit aussi d'organiser la multifonctionnalité de l'espace entre la forêt, le pâturage et l'agricole, la chasse. Par exemple, il y a quelques années, le vallon de Vauvenargues était complètement forestier. Il y a eu un travail de remise en culture dans le cadre d'un plan de gestion cynégétique, en reliant les enjeux cynégétiques à ceux de Natura 2000 et de la politique DFCI. Un travail identique est mené avec les éleveurs : nous avons fait revenir un troupeau sur la face

sud de Sainte-Victoire. Mettre en relation les propriétaires, publics et privés, les chasseurs et l'éleveur est un travail considérable. Il faut constamment veiller à maintenir une bonne entente, nous servons de médiateur.

Concernant la problématique de l'accueil en forêt, il y a près d'un million de visiteurs sur l'ensemble du Grand Site, et 200 km de sentiers balisés dont une bonne partie passe sur des propriétés privées. Globalement, les propriétaires sont peu associés à cette problématique. Nous avons donc mis en place, avec une association de propriétaires, un modèle de convention d'usage qui prend en compte leurs préoccupations. Si un randonneur se blesse, c'est le propriétaire qui est responsable. Cette question principale de la responsabilité a été traitée et notre démarche est adaptée aux situations. Nous n'avons pas envoyé de courriers systématiques à tous les propriétaires car sans explication, c'était prendre le risque de voir fermer certains des sentiers balisés. La convention est un outil qui vient en dernier ressort... Pour l'heure une dizaine de conventions sont signées.

Dernier point : faire travailler ensemble les acteurs sur les points de conflit d'usage potentiels. Nous avons mené cette action avec les randonneurs et les chasseurs. Une affiche au départ des sentiers répertorie les zones et les jours de battues, afin que les randonneurs soient prévenus et vigilants. Randonneurs et chasseurs peuvent ainsi mieux cohabiter. ■

>>> Mél : philippe.maigne@grandsitesaintevictoire.com

ENGAGER LE DIALOGUE AVEC LES PROPRIÉTAIRES PRIVÉS. EXEMPLE SUR LA MONTAGNE SAINTE VICTOIRE.



... échanges

Des situations de crises qui insufflent un dialogue local

Un intervenant - Vous êtes passés d'une situation quasi catastrophique (l'incendie de 1989) à quelque chose d'exemplaire. C'est réconfortant de voir que la difficulté est génératrice de solutions. Par la mise en relation des partenaires, vous avez réussi à faire quelque chose. Nous avons donc des solutions qui ne coûtent pas forcément plus cher que ce que nous faisons habituellement, à condition qu'il y ait des médiateurs pour confronter les différents points de vue.

PM - Il est vrai que l'incendie de 1989, où plus de 5 000 ha ont été ravagés par les flammes, a constitué un traumatisme sur le plan local et même international. Cela a conduit à la création de cette structure publique, tout en mobilisant des moyens financiers. Actuellement, nous avons un budget de 2 millions d'euros, ce qui nous permet d'avoir 12 gardes nature sur le terrain toute l'année et 13 personnes sur les dossiers techniques et administratifs.

Emmanuel Michau, ONF - Vous avez des périodes d'interdiction de circuler liées aux risques d'incendie. Comment est-ce accepté par la population ?

PM - Au début, mal mais aujourd'hui, tout le monde sait qu'on ne va plus trop en forêt en été. Ce résultat est le fruit d'un travail considérable avec le préfet, les services forestiers et d'incendie, les gendarmes, le Grand Site... mais aussi les médias. Comme cette réglementation se retrouve dans toutes les régions méditerranéennes, le message commence à passer. De plus, il reste des zones ouvertes à la circulation. Mais dans le midi, les gens n'ont pas envie de randonner en pleine chaleur estivale. Sur des sentiers qui restent ouverts à cette période, nous avons une fréquentation estivale équivalente à un mois d'hiver alors qu'au printemps et à l'automne, ça peut aller jusqu'à 10 000 personnes par jour sur toute la montagne.

Gérer le risque aussi par la prévention

Un intervenant - Nous sommes sur une vraie problématique de paysage et de gestion de l'incendie. Vous proposez une alternative à la mise en place systématique de pistes DFCI qui sont prégnantes, tant au niveau des paysages qu'au niveau de la fréquentation.

PM - Il y a une discussion permanente entre les pompiers, qui voudraient qu'il n'y ait plus d'arbres et le maximum de pistes, et les habitants et élus qui désirent conserver leur paysage actuel. L'équilibre à trouver fait partie de la gestion quotidienne. Le risque incendie se gère de plusieurs manières. Prévenir, c'est faire en sorte que le feu ne parte pas mais quand il part, il y a des moments où rien ne peut l'arrêter. Nous ne devons pas gérer les incendies uniquement avec les pistes DFCI et les moyens de défense.

Philippe Braive, Conservatoire du littoral - Il y a 13 ans, nous avons organisé un atelier « Vivre avec le feu » sur la forêt méditerranéenne. En conclusion, plus nous luttons avec succès contre le feu, plus la masse combustible est importante et les dégâts catastrophiques. Il faut donc accepter que le feu existe en forêt, avec bien sûr certaines précautions. ■

Préserver et valoriser un patrimoine forestier au cœur de l'attractivité touristique de la Vallée de la Restonica



Antoine Orsini

Adjoint au Maire de Corte, délégué à l'environnement et à l'urbanisme

Dans l'ensemble, la forêt de Corse représente 252 000 ha, soit un taux de boisement 30 %. Le peuplement forestier est essentiellement représenté par les feuillus (chêne-vert et châtaignier). Les variétés de résineux sont le pin laricio et le pin maritime.

Plus de 72 % des forêts corses sont privées, ce qui pose parfois quelques problèmes de gestion. Petite particularité de notre territoire, il existe des forêts territoriales : les forêts domaniales sont en effet gérées par la Collectivité Territoriale de Corse suite à la loi de décentralisation de 2002. En Corse, le grand danger pour les forêts est le risque d'incendies : 35 000 ha ont été brûlés en 1984, et près de 10 000 ha par an, la Haute-Corse étant davantage touchée que la Corde du Sud.

La commune de Corte s'étend sur 15 000 ha, à une altitude allant de 300 m à 2 600 m en 19 km. La population avoisine les 10 000 habitants, dont 4 000 étudiants. L'activité agricole porte essentiellement sur le pastoralisme : 36 exploitants, principalement un cheptel d'ovins.

Concernant le tourisme, 250 000 visiteurs viennent à Corte chaque année, attirés par la vallée de la Restonica, le musée de la Corse, la citadelle datant du 14^e siècle, les randonnées pédestres et les sports de nature.

La forêt cortenaise se répartit en 3 cantons sur près de 5 000 ha, avec environ 3 000 ha pour la Restonica. La forêt de la vallée de la Restonica est publique, élément fondamental pour la gestion.

Ancienne vallée glaciaire, la vallée de la Restonica est merveilleuse par les éléments omniprésents que sont l'eau, la

végétation et le minéral. Elle abrite des lacs d'altitude très convoités par les visiteurs ainsi que de nombreuses bergeries. C'est une zone classée, au cœur du Parc naturel régional de Corse. Il faut savoir que la Corse compte 250 espèces végétales endémiques et 150 espèces animales endémiques, dont 25 % se trouvent dans la vallée, ce qui rend primordiale la protection de la biodiversité !

En 2000, un incendie d'origine pastorale a parcouru 75 % de la forêt de la Restonica. Cette catastrophe a déclenché en véritable prise de conscience auprès des acteurs locaux et des habitants car il y a eu une baisse de 60 % de la fréquentation touristique. Même si la vallée n'engendre pas de retombées économiques directes pour la commune, car nous avons fait le choix de ne pas l'exploiter, elle est un atout indéniable pour Corte.

Se protéger contre les incendies

Les mesures générales de protection contre les incendies sont principalement des mesures DFCI, des bassins ouverts, du démaquisage et l'utilisation du brûlage dirigé. Cette technique avait uniquement une vocation DFCI, non pastorale. Mais certaines zones forestières ne peuvent être entretenues que par l'agriculteur, les machines d'entretien n'y accédant pas.

Nous avons mené plusieurs opérations en faveur des paysages : coupe de bois mort pour le réutiliser en bois énergie et amélioration des peuplements de châtaigniers qui est un point important. En effet, nous avons réhabilité des

châtaigneraies et des oliveraies gérées et entretenues par un agriculteur. Cet entretien permet le maintien de la biodiversité. Cela passe aussi par la mise en défens de la hêtraie afin de permettre sa régénération.

Encadrer l'exploitation agricole

En 2001, nous avons relancé les activités de la commission pastorale municipale. Après un an de travail, les agriculteurs ont signé des baux et des conventions pluriannuelles de pâturage. Dans cette forêt publique, en cas d'incendies, le bail ou la convention avec l'agriculteur devient caduque. Auparavant, l'exploitation était gratuite, aujourd'hui elle est payante (5 euros l'hectare). Le Département nous aide à faire du brûlage dirigé à vocation pastorale, nous avons aussi mené une ou deux opé-

rations pour empêcher la fermeture des milieux pour éviter les incendies.

Pour les bergeries d'estive, nous avons régularisé des installations illégales et dans le cadre de l'Opération Grand Site, nous allons aborder la question de l'IGP et de la vente de produits locaux.

En conclusion, je rappellerai que la multifonctionnalité de la forêt est une évidence : nous ne pouvons pas aborder sa gestion sans évoquer ses fonctions économique, sociale et culturelle. N'oublions pas que la démarche collective est fondamentale, ce n'est pas l'État qui va gérer nos forêts. Il nous aide, mais c'est à nous de travailler pour notre patrimoine. ■

>>> Mél: orsini@univ-corse.fr

... échanges

Financement des actions

Un intervenant - Comment équilibrez-vous le budget au niveau communal entre une forêt où vous avez décidé qu'elle ne rapportait rien, et une forêt où vous faites ces aménagements ?

AO - Pour les aménagements forestiers, le budget alloué est public. Nous avons la chance d'avoir une certaine autonomie de gestion et financière. Bien sûr l'ONF soutient financièrement nos actions. Mais globalement notre difficulté est plus politique que financière car nous avons parfois du mal à mettre les gens autour d'une table.

Pour autant, l'aspect économique est fondamental et il faut dissocier la production de ce que peut rapporter une forêt : l'agriculteur vend son produit au visiteur. Donc, indirectement, l'environnement forestier est créateur d'emploi.

Commission pastorale

Un intervenant - Comment fonctionne la commission pastorale ?

AO - Cette commission pastorale est présidée par le Maire et j'en assume l'animation. L'ONF en est membre, la collectivité territoriale de Corse y est représentée par l'Office de l'environnement de la Corse et l'Office de développement agricole et rural de la Corse, des associations de protection de l'environnement en sont membres, tout comme la DDAF et bien d'autres organismes. Les premières réunions ont été houleuses, maintenant nous avons des rencontres très intéressantes. Et depuis 2000, nous n'avons pratiquement plus d'incendie.

Culture forestière

Un intervenant - Quel regard les Corses portent-ils sur la forêt ? Y a-t-il une culture de l'espace forestier au-delà de l'économie ?

AO - Le Corse n'est pas trop « forestier ». Il est davantage tourné vers la nature, la chasse et la pêche. À Corte, on ne peut pas imaginer qu'il n'y ait pas la forêt de la Restonica, et le Cortonais protège sa forêt.

Retombée économique

Un intervenant - N'y a-t-il pas un problème d'évaluation économique des autres fonctions de la forêt, au-delà de la production ?

AO - Si l'on parle d'argent public, les parkings payants engendrent 150 000 euros par an, ce qui nous permet d'embaucher une quarantaine de saisonniers. Certains chiffres sont facilement récupérables, comme celui des hôtels pleins pendant les 4 mois, mais, à côté de ça, il y a beaucoup de locations privées. Donc les données sont faussées, il faut au minimum les doubler. ■

Synthèse



Bertrand Gauvrit

Directeur du Syndicat mixte du Puy Mary

À la question: « Peut-on travailler avec les forestiers? », la réponse a été unanimement « oui ». Toutes les démarches de développement mises en place dans les Grands Sites associent impérativement l'ensemble des acteurs, mais cet équilibre est différemment construit selon les sites et leur situation foncière. La part relative de la forêt publique et de la forêt privée est à prendre en compte car le rapport est très variable et joue sur la diversité des acteurs: 75% de forêt privée pour la Montagne Sainte-Victoire et 70% de forêt publique pour le Mont Sainte-Odile. Trois des témoignages de l'atelier présentent des partenariats liés à des catastrophes: c'est le cas de la montagne Sainte-Victoire, qui a connu plusieurs incendies d'origines accidentelles dont celui de 1989. Citons aussi le massif du Canigou, victime d'inondations (origines naturelles) ayant causé d'importants dégâts. Ces catastrophes peuvent aussi être d'origine criminelle comme dans la vallée de la Restonica où 75% de la forêt a été ravagée par les flammes en 2000.

Quand la crise impose aux acteurs du site de se réunir

Dans ces cas, la situation de crise liée à la catastrophe a imposé aux acteurs de se réunir pour s'inscrire dans une dynamique d'échange et de partage des approches.

L'intérêt général a présidé aux choix opérés. Les premières décisions et actions découlaient de cet état de crise, présentant un caractère d'urgence.

Pour ces partenariats, tissés dans l'urgence, le besoin d'aller au-delà apparaît peu à peu. Les dégâts demeurent une préoccupation forte, mais l'intérêt de la collaboration fait ses preuves et permet d'engager d'autres réflexions sur le pastoralisme, la fréquentation des sites, l'accueil des visiteurs, la diffusion de l'information et la communication par exemple. Le partage de points de vue conduit les partenaires à enclencher un processus aux objectifs plus ambitieux, englobant de nouveaux acteurs et des espaces géographiques plus vastes que les zones de catastrophes.

Le Mont Sainte Odile est lui dans une démarche innovante

de programmation issue de l'élaboration d'un Scot, réunissant les partenaires de trois communautés de communes.

Définir ensemble de nouveaux objectifs

Même lorsqu'il s'agit de démarches programmées, la réflexion sur le partenariat des acteurs et la nécessité d'une collaboration étroite pour l'élaboration d'un programme commun apparaît vite incontournable. Le travail a conduit à mettre en place une charte de valorisation associant les partenaires du site. Dans chacun des exemples, le partenariat s'est concrétisé par un contrat, qu'il s'agisse d'une convention ou d'une charte qui formalise et acte la démarche administrativement, mais aussi sur le plan humain, puisqu'il a cristallisé une approche solidaire au service d'un territoire.

Pérenniser les partenariats

Le contrat a également permis de s'inscrire dans une démarche de pérennisation des actions, d'ouverture des partenariats à d'autres acteurs et de partager ainsi les visions de chacun.

Parfois, la démarche « Opération Grand Site » est apparue comme un excellent catalyseur pour réunir l'ensemble de ces partenaires. À ce titre, l'Observatoire photographique des Grands Sites, comme celui du Canigou, s'est avéré être aussi un outil d'échange et d'adhésion.

Ces contrats sont des éléments indispensables et ne constituent pas une fin en soi, les comités de pilotage continuant à vivre, à mener ses réflexions où la concertation perdure. La forêt, au même titre que les autres éléments constitutifs des Grands Sites, doit ainsi s'appréhender dans sa dimension économique, sociale et environnementale et dans une approche globale. Chaque acteur a un rôle à jouer et les expériences ont montré que de petites actions locales pouvaient avoir de grands effets sur les paysages d'un Grand Site. ■

>>> Mél: puymary@wanadoo.fr

Le paysage, un atout pour l'agriculture

Conclusion

Régis Ambroise

Chargé de mission Paysage au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche



Marie-Laurence Madignier, sous-directrice de l'Environnement et de la Ruralité au Ministère de l'Agriculture et de la Pêche a posé plusieurs questions aux Grands Sites destinées à faire émerger des points de vue qui intéresseraient l'ensemble des acteurs en prise avec l'agriculture et la forêt.

La première question était : comment une connaissance fine du paysage peut-elle améliorer la performance agro-environnementale et énergétique des agriculteurs dans leur acte de production ? En quoi les approches paysagères peuvent-elles contribuer à une production de meilleure qualité ? D'ailleurs en lien avec cette interrogation, Christiane Lambert, représentant la FNSEA, disait : « Produire plus, produire mieux, avec moins » d'intrants.

Partir des atouts, des richesses, des potentiels d'un site, de son histoire et de sa géographie.

Les visites, ateliers et interventions qui ont rythmé ces deux jours de travail laissent apparaître que les Grands Sites (qui auparavant connaissaient des situations de déprise et d'abandon de l'agriculture) se trouvent aujourd'hui dans des logiques où l'on produit plus (on remet en état de pâturages, des vignobles...), où l'on produit mieux (on a évoqué les logiques de qualité), avec moins d'intrants (dans une logique d'agriculture durable). Mais pour mettre en place de telles logiques, il a fallu refuser d'importer des modèles agricoles mais partir des atouts, richesses et potentiels d'un site, de son histoire et de sa géographie. Pour nous, qui devons redéfinir des systèmes de production agricole intégrant la problématique de l'après-pétrole, la réflexion sur le paysage est extrêmement importante, dans la mesure où elle nous aide à mettre en évidence les ressources d'un territoire, qu'elles soient énergétiques, agro-environnementales ou sociales pour les mettre au service de la production agricole.

L'approche paysagère pour mettre en évidence les ressources d'un territoire

Les approches paysagères sont un atout pour produire plus, mieux, et avec moins. Nous devons faire passer cette idée forte auprès des agronomes et des environnementalistes. Certes, des sommes considérables ont tout d'abord été investies pour remettre en valeur ces Grands Sites et les systèmes agricoles abandonnés. Cependant, soulignons le fait que le paysage est un capital économique, écologique, culturel, or celui-ci est dilapidé et disparaît dès lors qu'il n'est plus entretenu. Ainsi, l'argent aujourd'hui réinjecté pour réorganiser ces systèmes est une recapitalisation de systèmes qui ont été abandonnés.

Il faut se souvenir que des crédits énormes ont été consentis lors de la mise en place d'une agriculture fondée sur le pétrole. L'espace agricole devait être adapté à cet objectif. On a opéré des remembrements, du drainage, de l'irrigation, afin de ne plus « subir » le désagrément du paysage, qui apparaissait comme une contrainte. Il est donc légitime et logique que l'on consacre autant de moyen pour atteindre l'objectif d'une agriculture durable : autant que l'on en a dépensé à une autre époque pour aménager l'espace au service d'une agriculture dépendante du pétrole. Les politiques portées par nos ministères et par l'ensemble des acteurs associés doivent prendre en compte cette réflexion.

La seconde grande question était : comment des produits, en lien avec leur terroir, peuvent-ils être mieux valorisés, en profitant de l'image de qualité du paysage ?

En écoutant le rapport de l'atelier qui a travaillé sur la relation qualité des produits et qualité des paysages, il m'a semblé que cette question avait été essentiellement interprétée dans un sens : comment les produits agricoles profitent-ils du paysage pour mieux se vendre ? Mais il convient de lire aussi la question dans l'autre sens : com-

ment l'agriculture, dans son acte de production, doit-elle contribuer à la qualité du site ? Il faut veiller, dans nos approches, à ne pas amenuiser le lien réel entre les produits agricoles et le terroir et à ne pas banaliser le paysage. « Qualité des produits, qualité des paysages », oui. Mais cela suppose une cohérence dans nos actions qui doit se traduire dans les cahiers des charges s'appliquant aux produits agricoles qui veulent bénéficier de labels fondés sur un paysage connu et valorisant. Il convient donc de s'interroger sur la manière dont l'agriculture peut s'appuyer sur les terroirs, sur les richesses et les patrimoines potentiels d'un territoire et les améliorer.

Considérer la question environnementale et les spécificités paysagères comme des atouts

Je voudrais également souligner que les questions environnementales sont toujours envisagées comme des contraintes. Le Réseau des Grands Sites de France les envisage comme des atouts, des ressources pour la production, c'est ce qui différencie son approche des autres. Considérer la question environnementale et les spécificités paysagères comme des atouts, et non plus comme des

Le partenariat : clef de la réussite des projets

J'ai également été frappé par l'importance du partenariat dans la réussite des actions. Je citerai l'exemple de l'un des pays, où persistaient des discordes et des conflits entre les propriétaires de parcelles. Ces discordes ont entravé les projets : les parcelles sont restées en friche. Au contraire, là où les propriétaires se sont mis d'accord, les espaces ont été ouverts à nouveau. Le paysage est donc véritablement le reflet de la qualité du dialogue et des relations humaines sur ces territoires. C'est visible à l'œil nu. On a vu également l'expérience des Vosges où s'exprime la volonté d'une collectivité qui définit son projet et rassemble l'ensemble des acteurs concernés. Cette volonté transparait directement dans le paysage. Dans la Vallée de la Bruche, il y a quinze ans, les maisons ne se vendaient pas, les résineux plantés après le départ des paysans masquaient le paysage. Aujourd'hui, la qualité retrouvée du paysage a changé la donne grâce à la réouverture visuelle des fonds de vallée et à l'installation d'agriculteurs. Elle contribue à une qualité de vie et draine de nouveaux habitants de l'agglomération strasbourgeoise. Il est difficile d'y trouver un bien à acquérir. Le choix culturel devient un choix économique ; les deux aspects sont liés.

MONT SAINTE ODILE.

© Communautés de Communes de Rosheim



problèmes ou des contraintes, est une vision nouvelle qui constitue à mes yeux un élément fondamental.

La troisième question était : comment le travail sur le paysage peut-il renforcer les partenariats entre les agriculteurs et le reste de la société ?

Dans les Grands Sites, aucune opération agricole n'a été menée indépendamment de leurs partenaires. Soulignons l'importance des structures intercommunales qui organisent les territoires. Dans les années 60, l'agriculture organisait l'espace, il y avait peu de plan d'occupation des sols dans les campagnes. Les territoires étaient restructurés par des procédures d'aménagement issues de l'agriculture comme le remembrement. Aujourd'hui, le monde agricole n'est qu'un partenaire de l'aménagement du territoire. Les véritables outils d'aménagement sont les Scot (schéma de cohérence territoriale) et les Plu (plan local d'urbanisme). Il va donc falloir que l'agriculture soit capable d'exprimer ce qu'elle peut apporter à la qualité des lieux, dans une logique d'aménagement global du territoire. Il ne s'agit plus uniquement de défendre l'outil de travail agricole mais de présenter la répercussion spatiale des choix techniques agricoles. Il s'agit bien, désormais, de mettre en valeur et en scène, le territoire, pour faire reconnaître la capacité qu'ont les agriculteurs, tout à la fois, de produire des aliments de qualité et de répondre aux besoins d'un environnement et de paysages de qualité des habitants et des visiteurs.

Intégrer le paysage dans les orientations environnementales et les questions de gouvernance

Pour conclure, je dirai que notre approche, aujourd'hui, permet de retrouver un sens à la question du paysage. Au 20^e siècle, dans une logique pétrolière, il n'était plus besoin de réfléchir à la diversité des modes d'aménagement du territoire. Il va falloir, désormais, remettre cette réflexion à l'ordre du jour. La politique qui se dessine dans le cadre du Grenelle de l'environnement, va nous obliger à expliquer et à œuvrer pour que le paysage entre dans les orientations environnementales et dans les questions de gouvernance.

On n'imagine pas de réfléchir sur le projet d'un Grand Site sans une visite sur place. La connaissance du paysage est donc bien l'outil qui permet de faire mûrir le projet de développement du territoire. La visite *in situ* permet de se poser ensemble les bonnes questions et donc d'élaborer de meilleures réponses. Lorsqu'on veut travailler sur une région, sur un espace, il est indispensable d'en parler réunis dehors pour partager les savoirs et les envies des uns et des autres, avant d'organiser des rencontres en salle. Ce principe de travail des Grands Sites doit prévaloir pour l'ensemble des actions concernant le paysage, l'agriculture et l'environnement. ■

>>> Mél : regis.ambroise@agriculture.gouv.fr

Discours de clôture

Catherine Bergeal

Sous-directrice des Sites et des Paysages au Ministère de l'Écologie,
de l'aménagement et du développement durables



Madame la Secrétaire d'État, Nathalie Kosciusko-Morizet, qui devait intervenir en clôture de ces rencontres, n'a pu se joindre à nous. Cependant, le discours qu'elle nous a fait parvenir a parfaitement cerné les interpellations ainsi que les constats et les enjeux apparus au cours de nos travaux. En ma qualité de sous-directrice et, si j'ose dire, de « grande complice » des intervenants des Grands Sites, je souhaite remercier l'ensemble du réseau: Anne Vourc'h et son équipe qui œuvrent d'une façon remarquable, ainsi que les élus qui portent ces initiatives et dont le rôle est essentiel. L'action collective du Réseau des Grands Sites de France sur les paysages représente notre avenir commun et s'inscrit pleinement dans les politiques publiques de développement et d'aménagement durables.

Les paysages sont le fruit d'une ambition collective

Nos paysages ne sont pas simplement un outil de développement local ou un produit de marketing; ils participent au bien-être des populations; ils composent un patrimoine participant à l'écosystème culturel. Les dynamiques qui se sont créées autour des paysages sont essentielles à la vie des lieux et des populations.

Nos paysages sont le reflet de nos relations et de notre société. Lorsque les relations humaines sont marquées par un mal être et par des dissonances, les paysages renvoient l'image de cette disharmonie. Mais, dès lors que se crée un projet collectif, harmonieux, le paysage s'anime et reflète la vie des hommes. À cet égard, les agriculteurs et les forestiers ont un rôle essentiel à jouer. Les paysages ne sont pas dessinés par des experts ou des paysagistes arrêtant des décisions de manière isolée, dans de lointains bureaux; ils sont le fruit d'une ambition collective. C'est ensemble que

nous devons continuer à les porter. Ce constat est valable pour tout le territoire français.

La Convention européenne des paysages nous interpelle tous. La circulaire du 1^{er} mars souligne combien il est important de mettre en place, à l'échelle de chaque département, au moins une fois par an, un lieu d'expression permettant d'échanger nos observations relatives aux évolutions de nos paysages. Il s'agit notamment d'analyser les perceptions de ces évolutions sur le plan social ainsi que leurs déclinaisons économiques. Ces trois facteurs fondamentaux, qui sont d'ordre économique, social et environnemental, doivent se conjuguer au service d'un aménagement et un développement durables des territoires. Pour certains sites emblématiques dont l'intérêt dépasse très largement nos frontières, la nécessité de préserver les paysages revêt une acuité particulière. Et ce n'est pas là uniquement une question de moyens financiers. Ce qui est en jeu, c'est le sens profond du paysage pour notre société, le sens d'un engagement collectif et d'une ambition commune au service de la préservation d'un site auquel on est profondément lié. Le paysage est la terre dans laquelle s'enracine la culture des hommes et qui donne sens à leur vie. Il s'agit de « notre » Restonica, de « notre » Mont Sainte-Odile, de notre patrimoine commun, hérité des générations qui nous ont précédés, et que nous avons tous le devoir impérieux de transmettre aux générations à venir. L'œuvre du Réseau prend là tout son sens et sa pleine dimension. Son action et son efficacité sont pour nous une réelle satisfaction. Nous avons certes besoin de pragmatisme (et vous en avez!), de moyens financiers (qui constituent les leviers nécessaires à l'action), mais l'essentiel, ce sont les sites. Ils sont d'une force incroyable. Vous avez entre les mains un patrimoine exceptionnel. Vous en êtes comptables avec nous. Chacun, dans son domaine

d'intervention, doit apporter sa contribution à nos paysages, dans la concertation, dans le dialogue. La réglementation est impuissante sans l'action des forestiers, des agriculteurs et sans le maintien de l'agropastoralisme, qui façonnent les paysages quotidiennement. Les acteurs publics ne peuvent agir sans les acteurs privés et c'est avec eux que vous dessinerez le paysage. La rencontre permet de prendre en compte le regard de l'autre et ce regard est aujourd'hui européen et mondial. Certains sites sont particulièrement concernés par cette approche. S'agissant du patrimoine mondial, signalons que de nombreux projets se mettent en mouvement. Sans doute faudra-t-il utiliser le bénéfice de votre expérimentation, car les Grands Sites sont d'une part des vitrines de la France, de notre identité et de notre fierté nationale et, d'autre part, des laboratoires. Pour réussir dans nos actions, il faut aimer nos paysages, comme nous aimons nos enfants. Dès lors que nous savons tout le sens qu'à un paysage, nous savons trouver les mots, inventer les solutions pour faire partager la bonne gouvernance, la bonne gestion. Ces expériences, ces connaissances de pratiques qu'ont pu acquérir les Grands Sites et qui se sont enrichies au fil des échanges, devront être partagées avec d'autres, au plan international.

Partager les expériences des Grands Sites à l'étranger

Vous savez combien notre Président tient à ces échanges internationaux qui interviennent à un moment historique important. Vous avez le devoir et la responsabilité de continuer à intégrer à vos représentations locales le regard des visiteurs. Un regard qui vient aujourd'hui de plus loin encore, d'autres continents. À titre d'exemple, la problématique des paysages façonnés par l'agropastoralisme intéresse aujourd'hui le patrimoine mondial, l'Icomos, l'Unesco, l'UICN, et la plupart des pays du pourtour méditerranéen.

Ces pratiques agropastorales, que vous avez traitées à travers vos travaux, et dont nous redécouvrons les mérites, sont des dynamiques au cœur des territoires, qui s'inscrivent avec

modernité dans la gestion des ressources, en optimisant le parcours des bêtes dans la nature; mais qui ont également un sens culturel. Le maintien des territoires ruraux et des paysages pastoraux constitue véritablement un projet de société. C'est un enjeu culturel fort, largement partagé aujourd'hui, qui peut être le moteur d'un développement économiquement viable s'exprimant à travers une demande, un attrait pour ces territoires et leurs produits.

S'engager dans des démarches originales

Le monde de la viticulture, sans doute avant d'autres, a également bien compris – comme l'a démontrée la Charte de Fontevraud – l'intérêt de s'engager résolument dans une démarche originale, rattachée à la qualité de paysages singuliers, valorisés en tant que sites. On observe actuellement que de nombreux sites de vignobles font l'objet d'un classement qui s'avère très porteur. Mais tous les acteurs (de la forêt, de l'agriculture, de l'agropastoralisme) ont leur place dans ces paysages de France dont la première richesse est sa diversité, qui est soulignée par tous nos interlocuteurs internationaux. La richesse et la variété de ce patrimoine naturel et culturel tout à la fois, sont au cœur des démarches de valorisation de vos Grands Sites respectifs. Je tiens à vous remercier pour le grand bonheur que me procurent, chaque année, ces journées qui me permettent de suivre les évolutions de vos sites et de rencontrer vos équipes. Je remercie d'ailleurs tous ceux qui ont permis la tenue de ces Rencontres, et notamment le Président du Conseil général qui nous a accueillis dans ce magnifique site du Puy de Dôme.

Nous ne devons pas cesser de développer et de renforcer les partenariats, de confronter nos points de vue, de partager nos expériences de gestion, de dialoguer pour nous enrichir du regard de l'autre, au plan local, national et international. Nous continuerons d'être à vos côtés pour soutenir vos actions. ■

>>> Mèl : catherine.bergeal@ecologie.gouv.fr

LES PARTICIPANTS DES NEUVIÈMES RENCONTRES DES GRANDS SITES.

© RGSF



RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

Créé en Novembre 2000, le Réseau des Grands Sites de France est une association loi 1901 qui regroupe les organismes locaux chargés de la gestion des Grands Sites. Ces sites ont tous en commun d'être à la recherche de fonctionnements novateurs, permettant d'assurer un accueil de qualité tout en respectant l'esprit des lieux, et de générer un impact positif sur le tissu social et économique environnant.

Accueillies chaque année par un Grand Site différent depuis 1999, les Rencontres annuelles des Grands Sites sont l'occasion d'approfondir sur deux jours un thème important pour la gestion et le devenir des Grands Sites, en associant témoignages concrets et interventions d'experts.

Le Réseau des
Grands Sites de France
bénéficie du soutien de



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE,
DU DÉVELOPPEMENT
ET DE L'AMÉNAGEMENT
DURABLES



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE
DES FINANCES ET DU LOGEMENT



MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA PÊCHE

Édité par

RÉSEAU DES GRANDS SITES DE FRANCE

Bureau : 9, rue Moncey - 75009 PARIS - T 01 48 74 39 29 - F 01 49 95 01 87

Siège : Grand Site de Solutré - BP 80 015 - 71 012 Charnay-lès-Mâcon

T 03 85 35 82 81 - F 03 85 35 87 63

contact@grandsitedefrance.com

www.grandsitedefrance.com

21 euros

ISBN : 978-2-9527328-2-6 - ISSN : 1961-9316 - Dépôt légal avril 2008

